

ÉDITION 2013

2012

Wallis-et-Futuna

JEANNE D'ARC

WS13



EOM
INSTITUT D'ÉMISSION
D'OUTRE-MER

**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Wallis-et-
Futuna

Rapport annuel
2012

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Wallis-et-Futuna en bref	10
Synthèse et perspectives	12
CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 - Géographie et climat	16
1. Situation géographique	16
2. Climat	16
Section 2 - Repères historiques	17
1. L'origine du peuplement	17
2. Les premiers contacts avec les européens	18
3. Du protectorat au statut actuel	18
Section 3 - Le cadre institutionnel	19
1. Le statut de 1961	19
2. Les institutions et leurs compétences	19
Section 4 - Éclairage sur Futuna	23
1. Une économie très traditionnelle	23
2. Des infrastructures qui se consolident	23
3. Une présence bancaire limitée	24
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE	25
Section 1 - La population	26
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	27
1. Les comptes économiques	27
2. L'emploi et le chômage	28
3. Les revenus et salaires	31
4. Les prix	32
5. Le commerce extérieur	36

Section 3 - Les politiques et finances publiques	39
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	39
2. Le régime fiscal	41
3. Les finances publiques locales	44
ENCADRÉ : Les Mini-Jeux du Pacifique à Wallis-et-Futuna en 2013	48
CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	49
Section 1 - Aperçu général	50
Section 2 - L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche	51
1. Aperçu structurel	51
2. Les productions végétales et la forêt	52
3. L'élevage	52
4. La pêche	53
5. L'enseignement agricole	53
6. La CCIMA	53
Section 3 - L'artisanat	55
1. L'artisanat de production	55
2. L'artisanat traditionnel	56
Section 4 - L'énergie et l'eau	57
1. La société Électricité et Eau de Wallis-et-Futuna	57
2. L'énergie électrique	58
3. L'eau	59
4. Les hydrocarbures	60
Section 5 - L'environnement	62
1. Mangroves et ressources marines	62
2. Biodiversité	62
3. La gestion de l'eau	62
Section 6 - Le bâtiment et les travaux publics	63
1. Aperçu structurel	63
2. La commande publique	63
Section 7 - Le commerce	65
Section 8 - L'hôtellerie-restauration et le tourisme	66
1. Aperçu structurel	66
2. Le tourisme	66

Section 9 - Les transports	67
1. Aperçu structurel	67
2. Le transport maritime	67
3. Le transport aérien	68
4. Les transports terrestres	70
Section 10 - Les services marchands	71
1. Aperçu structurel	71
2. Le Service des Postes et Télécommunications	71
Section 11 - Les services non marchands	73
1. Aperçu structurel	73
2. L'éducation	73
3. Les services de santé	76
4. La protection sociale	79
CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	81
Section 1 - La structure du système bancaire	82
1. Les faits marquants de l'exercice	82
2. L'organisation du système bancaire	87
3. La densité du système bancaire	90
4. Les moyens de paiement	92
5. L'activité des fonds de garantie	94
Section 2 - Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire	97
6. Les taux d'intérêt	97
7. Les tarifs bancaires	102
8. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque	103
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	106
1. Les avoirs financiers des agents économiques	106
2. Les crédits à la clientèle	109
3. La circulation fiduciaire	111
4. La masse monétaire et ses contreparties	112
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	114
Annexes	117
Annexe 1 : Statistiques économiques	118
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	124
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012	127
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	129
Annexe 5 : Liste des publications	131

Avant-propos

Après une année 2011 placée sous le signe de la reprise, l'activité économique des îles Wallis et Futuna se maintient à un niveau relativement satisfaisant en 2012, en dépit d'un début d'exercice ralenti en raison des échéances électorales, territoriales et nationales, qui ont quelque peu démobilisé les agents économiques locaux.

Les moteurs de l'activité économique ont globalement affiché de bons niveaux de performances sur l'année. Le secteur du BTP, stimulé par la commande publique et par l'organisation prochaine des Mini-Jeux du Pacifique sur le Territoire, a été particulièrement actif en 2012. La consommation a ralenti mais est restée bien orientée en dépit d'une forte hausse des prix qui a pesé sur le pouvoir d'achat des consommateurs (+4,7 % en glissement annuel à fin 2012, à rapprocher du taux observé en Nouvelle-Calédonie qui est de 1,6 %).

La cherté de la vie a en effet constitué un sujet de préoccupation qui a conduit les autorités locales à adopter diverses mesures au cours de l'année pour une amélioration de la situation sur le Territoire. La promulgation en fin d'année 2012 de la loi sur la régulation outre-mer devrait permettre de compléter et renforcer les actions engagées.

L'activité économique observée et la relative stabilité des effectifs dans le secteur public ont permis de maintenir le niveau de l'emploi.

En dépit d'une situation économique et financière apparemment satisfaisante, le Territoire est en attente d'un véritable développement économique qui suppose l'émergence d'un tissu d'entreprises.

Au cours de l'année 2012, la préparation des Mini-Jeux du Pacifique a mobilisé et rythmé l'activité économique locale. Ce projet constitue un défi et un enjeu pour le Territoire, lui permettant de mieux s'affirmer et de se faire connaître dans la région Pacifique. Le cyclone « Evan », qui a frappé principalement Wallis en décembre 2012, a occasionné des dégâts matériels importants mais n'a pas entamé la détermination des acteurs locaux à mener à bien le projet.

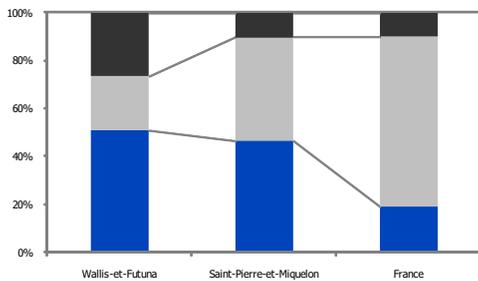
Outre ses missions de banque centrale et d'intérêt public fixées par le législateur, l'IEOM a poursuivi tout au long de l'année son effort pour apporter aux décideurs le meilleur éclairage possible sur la situation économique et financière du Territoire, afin de favoriser l'orientation des décisions pour la mise en place d'une politique de développement. La décision prise en mai 2012 par le Conseil de Surveillance de remplacer, à compter du 20 janvier 2014, la gamme actuelle de billets par une nouvelle gamme plus moderne et représentative des territoires d'aujourd'hui, constitue une décision forte qui ne manquera pas, dans les mois à venir, d'animer la vie économique locale.



Guy DELAMAIRE

Wallis-et-Futuna en bref

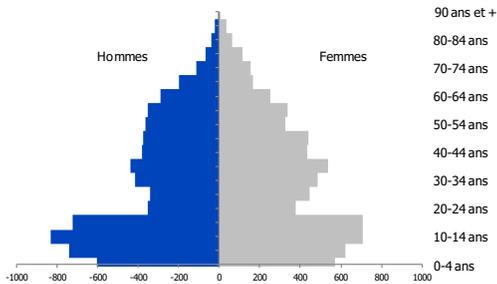
Répartition de la valeur ajoutée en 2005



* Sociétés Non Financières/Entrepreneurs Individuels

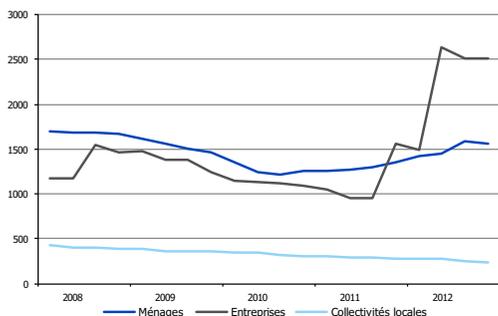
Source : IEDOM, INSEE

Pyramide des âges de Wallis-et-Futuna en 2008



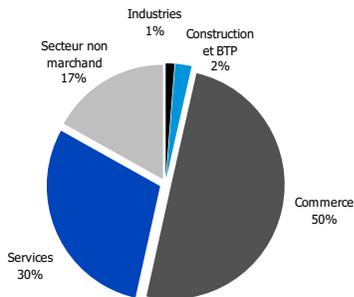
Source : STSEE

Encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2012 (en millions de F CFP)



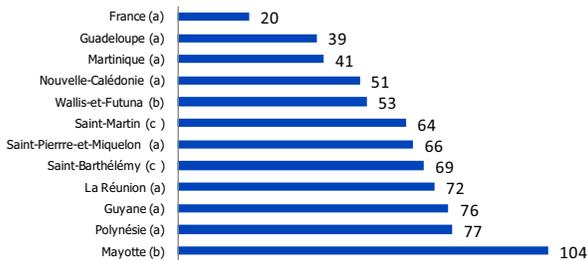
Source : IEDOM

Risques sectoriels de Wallis-et-Futuna au 31 décembre 2012 (en %)



Source : IEDOM

Classement à l'IDH de la France métropolitaine et des DCOM (rang mondial ; 2000, 2005 et 2010)



(a) rang à l'année 2010 (b) rang à l'année 2005 (c) rang à l'année 2000

Source : AFD

Les chiffres clés de Wallis-et-Futuna

	2003	2012	Métropole 2012
Population			
Population totale (en milliers)	14,9	12,4 ²	63 703
Taux de croissance de la population (%)	0,8	-1,1	0,6
Taux de natalité (‰)	19,4	16,0 ¹	12,6
Solde migratoire (‰)	-7,1	-31,8 ¹	
Taux de réussite au Bac (%)	-	82,6	85,8
Espérance de vie à la naissance ¹	74,3	74,3 ¹	81,6
Environnement			
Superficie totale (km ²)	142	142	549 087
Surfaces cultivées (% surface totale)	-	9,5 ³	53,2
Économie			
PIB à prix courants (en milliards d'euros)	-	0,15 ⁴	1 996,6
PIB/habitant (en euros)	-	10 100	30 633,9
Consommation électrique (kWh/hab/an)	985	1 264	7 488 ⁵
Évolution moyenne des prix (%)	1,5	4,7	2,0
Indicateurs sectoriels			
Importations en valeur (en millions de F CFP)	5 756	6 125	-
Consommation d'hydrocarbures (en milliers de litres)	10 331	10 624	-
Nombre de lignes téléphoniques	1 683	3 130	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	4 774	3 958	1 653
Nombre d'habitants par guichet automatique	14 944	12 390	1 085
Nombre de comptes bancaires par habitant	0,47	0,60	3,8
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	5 386	6 591	-
Encours sains des agents économiques auprès des EC locaux (en millions de F CFP)	1 450	1 833	-
Taux de créances douteuses (%)	6,6	5,0	-

¹ recensement 2008

² estimation IEOM

³ recensement général agricole de 2001

⁴ données de 2005

⁵ donnée Banque Mondiale 2009

Synthèse

UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HÉTÉROGÈNE

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2 % contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement - supérieur à 5,0 % - et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les États-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2,0 %, alors que le Royaume-Uni stagne et que la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à plusieurs vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

Une activité économique stable en 2012, mais des indicateurs macroéconomiques en demi-teinte

La situation économique des îles Wallis et Futuna est restée globalement stable en 2012. Les transferts de l'État vers le Territoire ont fortement contribué au maintien de l'activité économique, notamment au travers de la commande publique. Bien que ralentie, la consommation des ménages a été soutenue en dépit de la forte inflation enregistrée cette année encore. L'investissement des entreprises a fléchi cependant de manière notable en 2012.

Le secteur du BTP, vecteur de la croissance économique

L'activité du BTP a été dynamique en 2012. Plusieurs chantiers significatifs, lancés en 2010 et 2011, se sont poursuivis, tels que la construction de la salle omnisports de Kafika (535 millions de F CFP) et les travaux pour l'amélioration de la production d'eau potable (248 millions de F CFP), quasiment achevés à Wallis et en cours à Futuna. D'autres ont démarré en 2012, notamment ceux des Mini-Jeux du Pacifique pour septembre 2013. Enfin, les dégâts engendrés par le cyclone « Evan » mi-décembre ont intensifié l'activité du secteur à la fin de l'année.

La demande intérieure ralentit

La consommation des ménages, qui avait fortement progressé en 2011, affiche un léger repli en 2012. Les importations de biens de consommation baissent de 3,3 % par rapport à 2011. Celles des biens d'équipements du foyer diminuent fortement (-17,5 %). Les importations de produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien affichent toutefois une hausse de 8,9 %, et les ventes de véhicules de tourisme progressent fortement pour atteindre leur plus haut niveau depuis 2008 (103 immatriculations en 2012, contre 77 en 2011).

De manière globale, les importations reculent de 1,7 % par rapport à 2011 et l'activité commerciale sur le Territoire semble marquer le pas, alors que des problèmes d'approvisionnement ont été rencontrés au cours de l'année. Les importations de produits de l'industrie automobile et de produits agricoles, sylvicoles et piscicoles se contractent respectivement de 17,5 % et de 14,1 % sur l'année. Les importations de biens d'équipement, représentatives de l'effort d'investissement sur le Territoire, chutent de 20,2 %, contribuant significativement à la réduction des importations.

Avec des exportations toujours très faibles en 2012 (20,5 tonnes de produits de la mer ont été exportées, pour une valeur de 13,3 millions de F CFP), le Territoire a subi cette année encore les conséquences de sa très forte dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur.

Hausse des prix la plus forte depuis 2001

La demande intérieure a toutefois été relativement dynamique malgré le niveau d'inflation observé en 2012, le plus fort depuis 2001. Les prix ont en effet augmenté de 4,7 % en moyenne sur l'année, contre 4,0 % en 2011. L'augmentation très importante des tarifs des produits énergétiques (+7,9 % en 2012) explique en grande partie cette forte inflation, accentuée par l'évolution défavorable du taux de change du franc pacifique par rapport aux dollars australien et néo-zélandais. Le faible degré de concurrence sur le Territoire demeure aussi une composante significative du niveau des prix.

Dans ce contexte de cherté de la vie, les autorités ont adopté en 2012 des mesures et mis en place une organisation pour un meilleur suivi et une plus grande maîtrise des mécanismes de formation des prix. Le vote de la loi relative à la régulation économique outre-mer, dite loi « vie chère », en novembre 2012, est venu renforcer et compléter les mesures engagées localement.

L'emploi salarié reste stable, l'investissement des entreprises fléchit

Au 30 juin 2012, 2 062 travailleurs salariés sont déclarés sur le Territoire, contre 2 055 en 2011. Le secteur privé demeure stable en termes d'emploi, avec 838 salariés contre 837 en 2011. Le secteur public, qui compte six salariés supplémentaires en 2012, regroupe 59,4 % de l'emploi déclaré.

Les importations annuelles de biens d'équipement des entreprises affichent cependant un net repli en 2012 (-20,2 %), même si les importations de biens intermédiaires restent bien orientées (+4,5 %). A champ constant (hors une opération intégrée en fin d'année), les financements accordés aux entreprises pour les investissements se replient de 14 % à fin 2012.

Le financement de l'économie

Accroissement de la masse monétaire et réduction de la position extérieure nette

La progression de la masse monétaire se poursuit (+11,7 % en rythme annuel). L'agrégat M1 se contracte de 11,5 %, sous l'influence d'une baisse sensible des dépôts à vue (-17 %). Parallèlement, les dépôts à terme (placements des excédents de trésorerie des organismes sociaux présents sur le Territoire), ont été multipliés par 3,4 sur l'année. Ainsi, au 31 décembre 2012, M3 atteint 8,7 milliards de F CFP. La position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) se replie de 9,3 %. Elle reste néanmoins largement excédentaire à 2,3 milliards de F CFP, traduisant un excédent structurel de liquidités du système bancaire local.

Une progression dynamique des encours de crédits

L'activité bancaire reste soutenue, l'encours de crédit de l'ensemble des établissements bancaires affiche une croissance de 27,3 % en rythme annuel après +7,3 % en 2011. La demande des ménages reste dynamique (+15,1 %) principalement sous forme de crédits à la consommation (+11 %). L'établissement bancaire local affiche une amélioration de la qualité de son portefeuille, avec un taux de créances douteuses au plus bas depuis 2008, à 5 %, en recul de 1,2 point sur l'année. Sur cette période, les concours octroyés par la banque installée

localement aux ménages et aux entreprises progressent respectivement de 23,8 % et de 16,5 %.

Perspectives

En septembre 2013, la IX^e édition des Mini-Jeux du Pacifique se déroulera sur les îles de Wallis et Futuna. C'est la première fois que le Territoire organise un événement d'une telle ampleur. Il s'agit d'une opportunité exceptionnelle qui offrira à Wallis-et-Futuna une occasion de promotion unique pour mieux asseoir son insertion dans la région du Pacifique. Par ailleurs, l'organisation de cet événement conduit le Territoire à développer son infrastructure sportive de manière rapide et substantielle. À l'heure actuelle, la préparation des Mini-Jeux mobilise une main-d'œuvre importante, essentiellement locale, surtout sur les chantiers de construction et de rénovation des infrastructures. L'évènement devrait entraîner une hausse de l'activité, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du commerce et de l'artisanat.

L'activité du BTP, secteur clé de l'économie locale, devrait se maintenir en 2013, grâce à la poursuite des grands chantiers en cours. Leur achèvement en 2013, couplé à la forte baisse du montant des marchés publics notifiés en 2012, pourrait laisser présager un éventuel ralentissement en 2014. Mais le lancement du chantier de reconstruction du quai de Leava à Futuna en 2014, dans le cadre du X^e FED territorial, ainsi que de nombreux chantiers de moindre envergure prévus dans les budgets des années précédentes, pourraient limiter cette baisse d'activité.

Le contrat de développement signé le 9 mars 2012 entre l'État et le Territoire pour la période 2012-2016, d'un montant total de 5,85 milliards de FCFP, bénéficiera aux infrastructures, à la formation et à la santé et contribue à une meilleure lisibilité de l'activité pour les années à venir.

Le renforcement en cours des infrastructures de transport (le port de Mata'Utu est en voie d'achèvement, les aéroports de Wallis et de Futuna sont en cours de réaménagement et la reconstruction du port de Leava est programmée) permettra au Territoire de remplir les conditions préalables à la mise en œuvre d'un projet de développement durable.

Il reste que la situation économique de l'archipel est placée sous le signe d'une forte dépendance aux transferts publics et nécessite le développement d'un tissu économique pour une plus grande insertion des jeunes et la création d'emplois. Le développement des activités économiques est en effet une priorité. Dans cette optique, des efforts ont été entrepris en 2012 pour l'organisation et le renforcement du secteur primaire. Un plan d'action pluriannuel est attendu pour 2013 ; il devrait définir les orientations des différentes filières.

Il appartiendra par ailleurs au Territoire de se doter de ressources lui permettant d'engager la réalisation de projets d'investissement. Celui-ci souffre en effet, en l'état, d'une absence quasi-totale de recettes budgétaires pour le financement de la section d'investissement. Un certain nombre d'outils permettant le développement et la création d'entreprises font défaut et devraient également faire l'objet d'une réflexion voire d'un plan d'action.

L'année 2013, qui verra se tenir les Mini-Jeux du Pacifique, pourrait constituer une année charnière propice à l'engagement d'orientations pour un renforcement du développement du Territoire.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation géographique

Les îles Wallis et Futuna se situent dans le Pacifique Sud. L'archipel est réparti en deux groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea) d'une part et Futuna-Alofi d'autre part. À égale distance des îles Fidji et Samoa, entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, Wallis-et-Futuna est le Territoire français le plus éloigné de la métropole (22 000 km).

D'une superficie de 77,9 km², l'île de Wallis est la plus grande. Il s'agit d'une terre basse, dont le point le plus élevé, le Mont Lulu, culmine à 151 m d'altitude. Elle est bordée d'un lagon et d'une barrière de corail comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire.

À 230 km au sud-ouest de Wallis, Futuna et Alofi, dénommées également îles Horn, sont deux îles, montagneuses aux côtes très découpées, et difficiles d'accès par la mer. Les points culminants sont le Mont Puke pour Futuna (524 mètres) et le mont Kolofau pour Alofi (417 mètres). Futuna (46,3 km²) est une île sans lagon, avec un relief accidenté. L'îlot voisin, Alofi (17,8 km²), inhabité, est séparé de Futuna par un détroit large de 1,8 km. En raison de la proximité de la zone de fracture nord fidjienne et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, l'activité sismique y est régulière. À Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué alors que Wallis ne compte que de petites rivières temporaires.

2. Climat

Le climat des îles Wallis et Futuna est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Néanmoins, on distingue deux saisons à Wallis et à Futuna : une saison des pluies d'octobre à avril et une saison moins humide, de mai à septembre. Le mois d'octobre est en général le plus pluvieux et le mois d'août le plus sec. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 24°C et 31°C et les températures moyennes sont toujours supérieures à 25,5°C. L'archipel étant proche de l'équateur, le cycle des températures est très peu marqué à Wallis comme à Futuna en raison de la faible variabilité de l'ensoleillement tout au long de l'année. Le taux d'hygrométrie varie entre 82 % et 85 %. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 250 mm.

L'année 2012 a été marquée par le passage du cyclone « Evan » à la mi-décembre, qui a causé d'importants dégâts à Wallis, ne faisant que deux blessés. 290 habitations et 15 bâtiments publics ont été endommagés. Les rafales excédant les 150 km/h ont mis à mal les réseaux électriques et téléphoniques wallisiens (respectivement 90 % et 80 % endommagés ou détruits). Le cyclone est passé au plus près entre 20 et 30 km au nord de Wallis et à 70 km au nord de Futuna. Depuis 1968, « Evan » est le huitième système tropical dépressionnaire avec des vents moyens supérieurs à 33 nœuds passant à moins de 50 km de Wallis.

Section 2

Repères historiques

Dates clés de l'histoire de Wallis-et-Futuna

28/04/1616	Découverte de Futuna et Alofi par Willem Southen et Jacob Le Maire
16/08/1767	Découverte d'Uvea par Samuel Wallis
01/11/1837	Implantation du Père Bataillon à Wallis
08/11/1837	Implantation du Père Pierre-Chanel à Futuna
28/04/1841	Martyr du R.P Pierre-Chanel à Poi (Futuna)
05/04/1842	Première demande de Protectorat émanant du Roi de Wallis
19/11/1886	Nouvelle demande de Protectorat de la Reine Amelia
05/04/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Wallis
29/11/1887	Ratification de la demande de protectorat pour Futuna
05/03/1888	Rattachement de Futuna à Wallis et protectorat unifié
19/05/1910	Nouveau traité de protectorat modifiant celui de 1887
05/03/1928	Arrivée du premier véhicule à moteur
20/07/1928	Réception des premières communications de radio en français de Saigon
28/05/1942	Débarquement des premières troupes américaines
03/03/1957	Premier vol régulier Wallis-Nouméa sur un DC3
27/12/1959	Approbation par référendum du statut de TOM
29/07/1961	Promulgation de la loi n°61-814 conférant à Wallis-et-Futuna le statut de TOM
20/05/1964	Arrêté n°19 portant organisation des Circonscriptions administratives
15/12/1968	Mise en service du premier réseau téléphonique de Wallis
29/01/1969	Inauguration des bureaux de l'Administration supérieure à Havelu
17/05/1969	Ouverture de la Paierie de Mata'Utu
18/08/1970	Première liaison aérienne Wallis-Futuna (vol expérimental)
29/07/1986	Inauguration de la télévision à Matala'a (Wallis)
12/12/1986	Livraison du Twin Otter « Ville de Paris », offert par Jacques Chirac
24-29/12/1986	Le cyclone « Raja » fait d'importants dégâts à Futuna
19/09/1987	Inauguration de l'électricité à Futuna
24/08/1989	Inauguration de la station terrienne de France Câble Radio (FCR)
12/03/1993	Tremblement de terre à Futuna, 6,3 sur l'échelle de Richter
09/12/1998	Ouverture de l'agence IEOM de Mata'Utu
01/04/1998	Première connexion internet sur réseau téléphonique commuté (RTC)
28/03/2003	Révision constitutionnelle et passage de TOM à COM
10/09/2007	Mise en service de l'ADSL par le SPT et France Câble Radio
12-15/03/2010	Passage du cyclone « Tomas » à Wallis puis à Futuna
30/11/2010	Lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) à Wallis et à Futuna
29/07/2011	Fête du 50 ^{ème} anniversaire du Statut de TOM (1961) des îles Wallis-et-Futuna
15-16/12/2012	Le cyclone « Evan » fait d'importants dégâts à Wallis

1. L'origine du peuplement

Le peuplement de Wallis et de Futuna s'inscrit dans le mouvement migratoire des austronésiens, qui, partis depuis la Chine orientale il y a 5 000 ans, colonisent ensuite vers 1500 av. JC une partie de la Mélanésie et la Polynésie Occidentale. Des vestiges de poteries Lapita¹, découvertes au sud d'Uvea, attesteraient des premiers peuplements de l'île aux alentours de

¹ La poterie Lapita doit son nom au site de Nouvelle-Calédonie où elle fut découverte en 1956. Ustensile culinaire ou objet de prestige, la poterie Lapita s'échangeait au sein de réseaux interinsulaires. Les fragments de poterie Lapita, découverts dans plusieurs centaines de sites en Océanie, sont des marqueurs de la progression du peuple austronésien en Océanie.

1300 ans av. JC. C'est à cette époque qu'apparaissent les premières activités agricoles, dont l'élevage porcin.

L'île d'Uvea fut envahie au 15^e siècle par une vague de peuplement venue des îles Tonga tandis que Futuna ne passera sous l'influence des îles Samoa qu'au 17^e siècle. Les Uvéens obtiennent aux alentours de l'an 1500 leur indépendance vis-à-vis du royaume de Tonga et instaurent un système de chefferie, toujours en vigueur actuellement. Cette période reste marquée par de nombreux conflits à Wallis comme à Futuna pour la possession des terres et pour la prise de pouvoir par les chefs victorieux.

2. Les premiers contacts avec les européens

L'histoire de la colonisation des îles Wallis et Futuna a commencé par la découverte des îles Horn (Futuna et Alofi) par les navigateurs hollandais Willem Shouten et Jacob le Maire qui accostèrent à Futuna en 1616. L'île d'Uvea fut à son tour découverte en 1767 par le navigateur britannique Samuel Wallis qui donna son nom à l'île. Les relations avec les européens furent ensuite très rares, jusqu'à l'arrivée des premiers baleiniers à la fin du 18^e siècle, qui utilisèrent les îles comme port de relâche temporaire.

Les deux îles ne connaissent pas de présence européenne notable avant le 19^e siècle. À partir de 1837, année d'implantation des missionnaires maristes, des relations se nouèrent entre Wallis, Futuna, l'Europe et la France. Ayant pour mission d'évangéliser l'Océanie, le Père Bataillon convertit Wallis dès 1842 et devient évêque en 1843. Dans le même temps, à Futuna, un des premiers missionnaires maristes, Pierre-Chanel, fut martyrisé en 1841. En 1954, il est devenu le premier Saint canonisé d'Océanie.

3. Du protectorat au statut actuel

Par la suite, sous l'influence des différentes missions catholiques, une demande de protectorat émanant de la reine Amelia, présentée au gouvernement français, est ratifiée en 1887 pour Wallis et Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.

En 1942, Uvea est utilisée comme base arrière par les États-Unis pour répondre à l'avancée des troupes japonaises dans le Pacifique. 6 000 soldats s'installent alors à Wallis : ils introduisent des biens de consommation courante et réalisent des chantiers d'infrastructures commandités par l'armée. L'île connaît une période d'abondance. L'après-guerre est marqué par la crise économique et l'instabilité politique. Le 27 décembre 1959, les îles Wallis et Futuna adoptent largement, à 94,4 % des voix, le statut de Territoire d'Outre-mer. La loi n°61-814 du 29 juillet 1961 fixe un an et demi plus tard le statut du Territoire.

Au début des années 1970, alors que les mines de nickel calédoniennes connaissent une forte expansion, Wallis-et-Futuna subit ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine, flux qui n'a jamais été interrompu depuis. Lors du recensement de la population de 2009 en Nouvelle-Calédonie, 21 300 personnes se sont déclarées appartenir à la communauté d'origine wallisienne ou futunienne.

Suite à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, le Territoire de Wallis-et-Futuna devient une Collectivité d'Outre-mer à statut particulier, sans que le statut de 1961 ait été modifié.

Section 3

Le cadre institutionnel

Évolution statutaire de Wallis-et-Futuna

1888	Protectorat avec la France
1961	Territoire d'Outre-mer
2003	Collectivité d'Outre-mer

1. Le statut de 1961

En 1961, Wallis-et-Futuna devient Territoire d'Outre-mer par la loi n°61-814² qui définit son statut. Le statut de 1961 reconnaît l'existence des institutions coutumières, en plus des institutions propres à la République. Il n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis son adoption.

Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République, Wallis-et-Futuna relève du statut de Collectivité d'Outre-mer, régie par l'article 74 de la constitution. La loi organique n°2007-224 du 21 février 2007 définit un statut propre à Wallis-et-Futuna.

Plusieurs tentatives d'actualisation du statut de 1961 ont été conduites, dont la dernière en 2009 lors des états généraux de l'Outre-mer. Les objectifs de la réforme proposée portaient, entre autre, sur une plus grande autonomie de l'organe délibérant, l'Assemblée territoriale, ainsi que sur la redéfinition de ses compétences. Les autorités locales, consultées par le gouvernement, n'ont pas donné suite à ce projet de remaniement du statut de 1961.

2. Les institutions et leurs compétences

Les attributions respectives de l'Assemblée territoriale, du Conseil territorial et de l'Administrateur supérieur sont définies par le décret n°57-811 du 22 juillet 1957. Ainsi l'organisation institutionnelle de Wallis-et-Futuna se distingue par plusieurs traits spécifiques : l'exécutif de la collectivité est assuré par le représentant de l'État, l'autorité coutumière est associée à la gestion des affaires territoriales, enfin, l'Assemblée territoriale dispose d'attributions limitées.

2.1 L'ÉTAT

L'État français est représenté sur le Territoire par l'Administrateur supérieur, qui a le rang de Préfet depuis 1987 et qui dispose d'un adjoint délégué à Futuna. Le Préfet est assisté d'un Conseil territorial, qui réunit les trois chefs traditionnels et trois représentants qu'il a

² La Loi n° 61-814, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d'Outre-mer « garantit aux populations du Territoire le libre exercice de leur religion, ainsi que le respect de leurs croyances et de leurs coutumes tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes généraux du droit ».

nommés après approbation de l'Assemblée territoriale. En pratique, ce conseil n'a qu'un rôle consultatif sur la gestion locale. Le Territoire est représenté à l'Assemblée nationale par un député et au Sénat par un sénateur. Le Président du Tribunal de Première Instance de Mata'Utu dispose du pouvoir judiciaire en matière civile et pénale.

L'État exerce ses compétences dans les domaines de la défense, du respect des lois, du fonctionnement du Trésor public et de la douane, du contrôle administratif et financier, de la santé et de l'enseignement, à l'exception de l'enseignement primaire, concédé au diocèse catholique de Wallis-et-Futuna au travers d'une convention passée avec l'État.

2.2 LE TERRITOIRE

L'Assemblée territoriale, composée de 20 membres élus au suffrage universel pour cinq ans (13 pour Wallis et 7 pour Futuna), est l'organe délibérant du Territoire. Ses attributions demeurent relativement limitées : elle détient des compétences dans la plupart des domaines économiques et sociaux mais ses délibérations ne deviennent effectives qu'après approbation par l'Administrateur supérieur. Elle n'est pas compétente en matière de sanctions fiscales ou pénales. Elle n'est pas non plus maîtresse de l'exécution du budget, qui est confiée au Préfet. L'Assemblée territoriale a été renouvelée dans sa composition lors des élections en mars 2012.

Ainsi, le Préfet dirige, en sa qualité d'administrateur supérieur, les services d'État, et, en sa qualité de chef du Territoire, les services territoriaux. Du fait de l'exiguïté du Territoire, des compétences étatiques et territoriales peuvent être regroupées au sein des mêmes services³.

2.3 LES CIRCONSCRIPTIONS

Sur le plan administratif, Wallis-et-Futuna est divisé en trois Circonscriptions, dont le découpage est calqué sur les trois royaumes du Territoire (Uvea, Alo et Sigave). Dotées de la personnalité morale, ces Circonscriptions disposent d'un budget autonome. Elles ont approximativement les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine. La particularité des Circonscriptions est qu'elles intègrent dans leur organisation les institutions coutumières, chaque roi présidant le conseil de sa Circonscription.

Les compétences des Circonscriptions s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de village. Elles ne disposent d'aucune ressource fiscale propre et sont dépendantes des dotations attribuées par l'État.

2.4 LA CHEFFERIE

Wallis-et-Futuna compte trois rois (un à Wallis et deux à Futuna). Les rois sont désignés au sein des familles royales. L'organisation coutumière est très hiérarchisée.

Le roi de Wallis (*Lavelua*) est entouré d'un premier ministre (*Kivalu*), et de six ministres dont le titre définit la fonction : *Mahe* (relations publiques), *Monua* (mer), *Kulitea* (culture), *Fotua Tamai* (santé), *Mukoi Fenua* (environnement) et *Puluiuvea* (police). L'île de Wallis est par ailleurs divisée en trois districts (Mua, Hahake, Hihifo) ayant à leur tête des chefs coutumiers (ou *Faipule*) et 21 villages dirigés par des chefs de villages (*Pule Kolo*).

³ Cf page 22 : « Présentation des services du Territoire des îles Wallis et Futuna ».

Futuna se distingue de Wallis avec deux royaumes (Alo et Sigave), chacun gouverné par un roi. Chaque roi (*Tuiagaifo* à Alo et *Tamolevai* à Sigave) est assisté d'un premier ministre (*Tiafoi* à Alo et *Saatula* à Sigave) et de six ministres (un par village).

La chefferie règle les problèmes fonciers, les différends entre les familles, et organise les cérémonies religieuses ou coutumières. Elle intervient dans les affaires courantes du Territoire au travers des Conseils de circonscription et du Conseil territorial.

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique³ » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer⁴ » (PTOM).

L'Union Européenne compte 21 PTOM dont, à ce jour, 7 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et les Terres australes et antarctiques françaises. Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'États membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.

⁴ Cf. article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

⁵ Cf. articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

Présentation des services du Territoire des îles Wallis et Futuna

Préfecture

Préfet
Secrétariat général
Services du cabinet
Délégation de Futuna
Circonscription de Uvea
Coordination - finances - développement
réglementation - contentieux - Elections
Ressources Humaines - Systèmes d'information et de communication - Moyens et logistique

Services de l'Etat et du Territoire

Vice-Rectorat
Direction des Finances Publiques
Agence de Santé
Compagnie de Gendarmerie
Service d'Etat de l'Aviation civile
Météo-France
Délégation des droits de la femme et de l'égalité
Service de l'Assemblée Territoriale
Délégation de Walli- et-Futuna à Nouméa
Délégation de Wallis-et-Futuna à Paris
Délégation de Wallis-et-Futuna à Papeete
Affaires culturelles
Affaires maritimes, port, phares et balises
Affaires rurales et de la pêche
Douanes et contributions diverses
Environnement
Inspection du travail et des affaires sociales
Jeunesse et sports
Oeuvres scolaires et de la vie de l'étudiant
Postes et télécommunications
Statistiques et des études
Travaux publics

Circonscriptions

Services administratifs

Relations avec la chefferie
État-civil et titres d'identité
Tenue des listes électorales et organisation des scrutins
Comptabilité et suivi du budget
Gestion du personnel
Recensement militaire
Aides aux personnes âgées

Services Techniques

Préservation des ouvrages et infrastructures
Suivi des établissements recevant du public
Ramassage des encombrants et déchets domestiques
Intendance et entretien du palais royal
Entretien du parc automobile de la circonscription
Pompier

Sources : Administration supérieure, Circonscription d'Uvea, G.Pressense, IEOM

Section 4

Éclairage sur Futuna

L'archipel de Futuna comprend l'île de Futuna et l'île d'Alofi. À 178°7 de longitude ouest et 14°2 de latitude sud, il est situé dans le Pacifique, au nord de Fidji, à 230 kilomètres environ de Wallis. Comme indiqué précédemment, ces îles furent découvertes par des navigateurs hollandais Jacob Le Maire et Willem Schouten en 1616, qui les baptisèrent « les Iles de Horn ». La superficie de l'ensemble est d'environ 64 km².

Futuna, d'environ 15 km de long sur 5 km de large, est une île volcanique. Les côtes sont escarpées, difficiles d'accès et pittoresques. Alofi est située au sud est de Futuna dont elle est séparée par un chenal de 2 km de large. Elle est également de configuration montagneuse et inhabitée.

La population de l'archipel est estimée à 4 240 habitants, au dernier recensement de 2008. La densité de la population est d'environ 66 habitants au km². Le centre le plus important est Leava, situé au sud est de Futuna.

L'État est représenté par l'Administrateur supérieur du Territoire qui a sur place un adjoint délégué. Les structures sociales sont de type coutumier. L'île de Futuna est divisée en deux royaumes : Sigave et Alo (qui comprend Alofi). Les deux rois sont assistés de ministres et de chefs de village.

1. Une économie très traditionnelle

L'activité économique de Futuna demeure très traditionnelle, axée sur une pêche artisanale et une agriculture orientée vers un élevage essentiellement avicole et porcin (en lien avec la coutume) ainsi que vers des cultures vivrières. L'artisanat local repose sur la confection d'objets divers dont les tapas (écorce de murier battue et décorée à l'encre de chine), particulièrement réputés s'agissant de Futuna.

On a pu observer au cours des dernières années une structuration plus importante de l'artisanat et une implication forte des femmes. Depuis 1993, les associations de femmes artisanes de Futuna sont notamment regroupées avec celles de Wallis au sein d'une structure associative, le Conseil territorial des femmes (CTF). En 2012, dans le cadre de l'accord particulier entre Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et l'État, le CTF a obtenu les aides nécessaires à l'ouverture d'un point de vente à Nouméa, dont l'inauguration est prévue pour avril 2013.

2. Des infrastructures qui se consolident

L'aérodrome de Futuna à la pointe de Vele permet de relier l'île à celle de Wallis. La desserte aérienne est assurée par la Société Aircalin au moyen de deux appareils twin-otter d'une capacité de 19 passagers. Toutefois, la régularité des vols est affectée par les vents du

nord qui peuvent paralyser la circulation. Depuis 2008, l'aérodrome a été amélioré (allongement de la piste, installations techniques). Il est prévu la mise en place d'un balisage lumineux afin de permettre, dans un premier temps, les évacuations sanitaires par vol de nuit. Par la suite, la mise aux normes de l'aérodrome devrait permettre l'accueil d'avions de plus grande capacité. Pour la période 2012-2016, l'enveloppe du contrat de développement consacré à l'aérodrome s'élève à 394 millions de F CFP.

Au niveau maritime, Futuna est desservie par un porte conteneur qui effectue une rotation toutes les trois semaines depuis Wallis. Le X^e FED prévoit la reconstruction complète du quai de Leava pour un budget de plus d'un milliard de F CFP. Les travaux d'études de cette opération ont été lancés en 2012.

Par ailleurs, une réfection des locaux de la gendarmerie (bâtiments de service et logements de fonction) est en cours, et devrait s'achever fin 2014.

La réfection de la route conduisant au centre d'enfouissement technique (CET) de Peka-Moasa et la réhabilitation de la décharge de Nanu'u sont inscrites au contrat de développement 2012-2016, mais n'ont pas encore commencé.

D'autres projets sont planifiés, parmi lesquels la réfection du réseau routier et du réseau d'eau, et la rénovation et la restructuration de l'hôpital de Kaleveleve.

3. Une présence bancaire limitée

L'accès aux services bancaires à Futuna demeure restreint. La Banque de Wallis et Futuna assure un bureau temporaire sur l'île deux à trois jours par mois.

En 2012, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) a octroyé pour 3 millions de F CFP de microcrédits à Futuna, destinés au financement de petites entreprises unipersonnelles (artisanat, agriculture, etc.). L'association va renforcer sa présence sur l'île par l'ouverture d'un bureau début 2013.

En 2013, la Direction des Finances publiques a pour projet d'ouvrir un Centre des Finances Publiques à Futuna, lequel sera rattaché à Wallis. Il devrait être installé dans les locaux de la Délégation de Futuna.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Wallis-et-Futuna

Section 1

La population

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Bien que la part des moins de 20 ans reste la plus importante (41 % en 2008), l'âge moyen de la population wallisienne et futunienne augmente. L'exode de la population en âge de travailler explique en majeure partie ce phénomène, qui n'est pas nouveau. Dans les années 70-80, alors que les mines de nickel calédoniennes sont en forte expansion, Wallis-et-Futuna connaît ses premières vagues d'émigration massives vers cette collectivité voisine ; ce flux n'a, depuis, jamais été interrompu. De nos jours, une partie de la jeune génération part entreprendre des études supérieures en métropole ou en Nouvelle-Calédonie. Parallèlement, le marché de l'emploi wallisien ne peut absorber l'offre de travail locale, contraignant les jeunes qui veulent entrer dans la vie active à émigrer. Enfin, la baisse de la fécondité s'accroît : en 2008, les femmes ont en moyenne 2 enfants, contre 2,7 en 2003. Désormais, les personnes de plus de 60 ans représentent 11,3 % de la population totale (+2,5 points par rapport à 2003). Wallis-et-Futuna profite cependant d'un solde naturel positif, le nombre de naissances étant chaque année deux à trois fois supérieur à celui des décès.

Selon les données du dernier recensement de la population (STSEE, 2008), l'archipel compte 13 445 habitants, soit une baisse de 10 % par rapport à 2003. La forte émigration et le ralentissement de la natalité sont à l'origine de ce déclin. La combinaison de ces deux facteurs se traduit par ailleurs par un vieillissement de la population.

L'espérance de vie à la naissance est de 74,3 ans en 2008 (80,2 ans en métropole la même année), après avoir atteint 76,7 ans en 1996. L'évolution des modes de vie et de consommation de la population pourrait être à l'origine de cette diminution.

Principaux indicateurs démographiques

	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Population totale	13 705	14 166	14 944	13 445	-10,0%
Taux d'accroissement naturel (‰)	25,8	18	15	10,6	-
Taux brut de solde migratoire (‰)	-12,7	-7,1	-7,1	-31,2	-
Taux d'accroissement de la population (‰)	13,1	5,5	7,9	-20,6	-
Taux de fécondité*	-	2,9	2,7	2	-
Espérance de vie à la naissance (années)	76,4	76,7	74,3	74,3	-

Source : STSEE

* Nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans

Bien que le solde migratoire aux frontières demeure négatif en 2012, l'exode de la population ralentit, avec une perte de 237 habitants. Ce flux migratoire est en partie atténué par un accroissement naturel positif de 98 habitants. À fin 2012 la population est estimée à 12 390 habitants.

Population estimée depuis le dernier recensement

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Accroissement naturel	95	167	81	129	98	-24%
Naissances	185	230	161	195	176	-10%
Décès	90	63	80	66	78	18%
Solde migratoire	-465	-430	-395	-468	-237	-
Variation totale de la population	-370	-263	-314	-339	-139	-
Population	13 445	13 182	12 868	12 529	12 390	-1,1%

Sources : Aviation Civile, STSEE

Le prochain recensement de la population interviendra en juillet et août 2013.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

UNE ÉCONOMIE TRADITIONNELLE ET ADMINISTRÉE

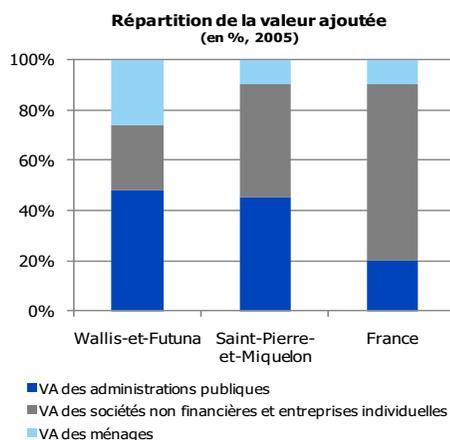
L'économie du Territoire, refermée sur elle-même, est restée traditionnelle et faiblement monétarisée même si une évolution est observée. Elle se caractérise par une forte propension des ménages à l'autoconsommation, qui est évaluée à 40 % de leur consommation totale. L'administration publique joue un rôle prépondérant dans le soutien de l'économie des îles : elle est à l'origine de près de 75 % des salaires distribués, et la demande publique représente à elle seule 54 % du PIB. La contribution du secteur privé dans la création de richesses reste faible. Les exportations sont peu significatives du fait de la faiblesse de l'appareil productif et de l'éloignement de marchés potentiels. Le tourisme est peu développé, essentiellement affinitaire. L'activité économique hors administration publique se focalise sur l'agriculture, le BTP et le commerce.

Dans le cadre des travaux CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer) réalisés en 2008, le PIB de Wallis-et-Futuna a été évalué à 18 milliards de F CFP pour l'année 2005 (aucune opération de mise à jour n'a pu être effectuée depuis cette date). Le PIB par habitant est ainsi d'environ 1,2 million de F CFP (10 148 €) en 2005, ce qui place Wallis-et-Futuna en tête des petits États et territoires de la zone Pacifique en termes de niveau de vie, mais demeure très en-dessous de la moyenne atteinte dans l'Outre-mer français.

Le PIB de Wallis-et-Futuna est essentiellement non marchand (75 % de la valeur ajoutée totale) alors que dans les autres collectivités d'outre-mer, le PIB non marchand ne représente qu'un tiers du PIB total. Cette structure résulte du poids important de la tradition et de l'administration dans l'économie du Territoire.

L'économie de l'archipel est largement soutenue par le secteur administratif qui concentre plus de la moitié de la création de richesse (54 % du PIB). Par ailleurs, plus de 70 % de l'emploi salarié déclaré provient de la fonction publique et semi-publique. Les transferts en provenance de la métropole (55,7 % du PIB) sont essentiels étant donné la faiblesse des ressources de la collectivité, principalement constituées des recettes douanières qui ne représentaient que 8 % du PIB en 2005.

Le poids de la valeur ajoutée des ménages dans la valeur ajoutée globale (hors entrepreneurs individuels) est deux fois plus élevé qu'en métropole ainsi que dans les autres collectivités d'outre-mer du fait de l'autoconsommation importante, évaluée à 26 % de la dépense totale des ménages.



Source : CEROM

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

UN CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE

La plupart des wallisiens et futuniens en âge de travailler ont une activité de type traditionnel, tournée en général vers l'autoconsommation, ou une activité temporaire, rémunérée qui n'est pas toujours déclarée. Ces conditions amènent souvent ces personnes à se décrire comme des personnes au foyer ou des inactifs lors du recensement, et non comme des actifs occupés. Les données ci-dessous doivent donc être interprétées avec prudence.

Lors du dernier recensement en 2008, la population active¹ a été estimée à 3 869 personnes. 40 % de la population en âge de travailler avait un emploi ou était à la recherche d'un emploi, contre 35,3 % en 2003. Entre 2003 et 2008, le taux d'activité a progressé sur les deux îles, passant de 41 à 44 % à Wallis, et de 23 à 30 % à Futuna.

Répartition de la population active

	1990	1996	2003	2008	Variation 2008/2003
Population active	3006	2867	3660	3869	5,7%
Hommes	1956	1620	2049	2163	5,6%
Femmes	1050	1247	1611	1706	5,9%
Population active occupée	1808	2465	3104	3373	8,7%
Hommes	1077	1397	1730	1867	7,9%
Femmes	731	1068	1374	1506	9,6%
Taux d'activité (en %)	36,0	31,4	35,3	40,0	4,7 pt
Hommes	47,9	37,1	40,1	46,5	6,4 pt
Femmes	24,6	26,2	30,6	34,0	3,4 pt

Source : STSEE

2.2 L'EMPLOI

Le secteur de l'emploi affiche une grande stabilité. Sur la base des cotisations versées à la Caisse des Prestations Sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF)², il y avait 2 062 salariés déclarés sur le Territoire au 30 juin 2012 (+0,3 % par rapport à juin 2011). Le secteur privé demeure stable en termes d'emploi, avec 838 salariés déclarés contre 837 en 2011. Quant au secteur public, il compte 6 salariés de plus qu'en 2011. En 2012, le secteur public regroupe désormais 59,4 % de l'emploi déclaré, qui se compose principalement d'agents des services territoriaux, des organismes publics, et de l'Agence de santé.

Répartition par secteur des emplois salariés (inscrits à la CPSWF)*

	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Agriculture et pêche	6	8	8	12	15	0,7%	25,0%
Industrie et énergie	84	74	83	79	86	4,2%	8,9%
BTP	142	85	114	114	104	5,0%	-8,8%
Commerce	302	321	308	289	297	14,4%	2,8%
Autres services marchands	298	308	318	343	336	16,3%	-2,0%
Services non marchands	1 212	1 231	1 189	1 218	1 224	59,4%	0,5%
Total	2 044	2 027	2 020	2 055	2 062	100,0%	0,3%

* chiffres au 30/06

Source : CPSWF

¹ La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs (définition de l'INSEE).

² Les chiffres communiqués sont à manier avec précaution, du fait qu'ils sont tributaires du règlement de ces cotisations.

Aux données de la CPSWF, il convient de rajouter les fonctionnaires d'État, qui ne cotisent pas localement : en 2012, ils sont 379 en activité sur le Territoire, contre 377 en 2011. Ils se répartissent pour 75 % à l'Éducation nationale, 23 % à l'Administration supérieure et à ses services, et 2 % à l'Agence de santé.

Répartition des fonctionnaires (non inscrits à la CPSWF)

	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Administration supérieure et autres services	94	89	89	83	87	23%	4,8%
Éducation nationale	286	287	284	287	286	75%	-0,3%
Agence de santé	8	6	7	7	6	2%	-14,3%
Total	388	382	380	377	379	100%	0,5%

Sources : Administration supérieure, Agence de santé, Vice-rectorat

Au global, en 2012, 2 441 personnes occupent un emploi déclaré, contre 2 432 en 2011. 65,7 % des effectifs relèvent du service public, dont 23,6 % non déclarés localement.

Pour une analyse plus réaliste de la situation du marché du travail à Wallis-et-Futuna, il convient de signaler que lors du recensement de 2008, il a été estimé à plus de 1 000 personnes le nombre de travailleurs occasionnels non déclarés et d'auto-entrepreneurs (ces derniers n'ayant pas l'obligation de disposer d'une couverture sociale à Wallis-et-Futuna).

2.3 LE CHÔMAGE

Il est difficile de comptabiliser avec précision le nombre de personnes en recherche active de travail. Le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) est en charge du suivi des demandeurs d'emplois mais le système de pointage mensuel utilisé n'est pas rentré dans les habitudes des habitants. De plus, il n'y a aucune obligation d'inscription (même pour bénéficier d'une formation professionnelle), et il n'existe pas de dispositif d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi.

En 2012, le SITAS a comptabilisé 53 inscriptions de demandeurs d'emplois, contre 45 en 2011. Les femmes restent les plus nombreuses à s'inscrire, elles représentent 77 % des demandeurs d'emplois inscrits au SITAS en 2012. Selon le SITAS, le profil du demandeur « type » serait celui d'une jeune femme, de moins de 35 ans, ayant au moins un diplôme BEP.

Inscriptions annuelles au SITAS

	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Total	112	110	68	45	53	100%	17,8%
Hommes	25	30	18	11	12	22,6%	9,1%
Femmes	87	80	50	34	41	77,4%	20,6%
Répartition par âge							
18-25 ans	65	65	48	26	28	52,8%	7,7%
26-35 ans	36	34	13	15	16	30,2%	6,7%
35 ans et plus	11	11	7	4	9	17,0%	125,0%
Répartition par qualification							
BAC et +	31	27	49	23	29	54,7%	26,1%
BEP	17	25	10	9	3	5,7%	-66,7%
CAP	10	15	4	2	5	9,4%	150,0%
BEPC	33	35	1	-	2	3,8%	-
CEP	-	3	-	-	4	7,5%	-
Sans qualification	21	15	4	11	10	18,9%	-9,1%

Source : SITAS

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

2.4.1 La prime à la création d'emploi en faveur des jeunes

Ce dispositif, mis en place en 2004, est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il permet à l'employeur de toucher une prime pendant 3 ans, d'un montant égal à 20 % du SMIG annuel pendant les deux premières années, puis à 10 % pour la troisième année.

Grâce à ce dispositif, 54 emplois ont été créés depuis 2004. Il n'y a pas eu de nouvelle demande de prime à la création d'emploi en 2012, mais trois entreprises ont continué à en bénéficier pour cinq emplois.

2.4.2 Les Chantiers de Développement Local

Instaurés conjointement par le ministère de l'Outre-mer et le ministère du Travail en 1991, les Chantiers de Développement Local ont pour objectif « de donner à des catégories particulièrement défavorisées, une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Les postulants aux Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) ou aux Chantiers de Développement pour les Adultes (CDA) doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS.

En 2012, les Chantiers de Développement ont permis d'aider 683 personnes, soit 27 personnes de plus qu'en 2011.

2.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2.5.1 La formation des cadres

Initié en décembre 2002, dans le cadre de la Convention de développement durable en faveur des îles Wallis et Futuna signée entre l'État et le Territoire, le programme « 40 cadres pour Wallis-et-Futuna », devenu « Cadres pour Wallis-et-Futuna », permet aux jeunes wallisiens et futuniens (salariés, demandeurs d'emploi ou étudiants) de suivre une formation professionnelle au-delà du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie ou en métropole. Un retour dans la collectivité d'origine est attendu, avec les diplômes nécessaires pour occuper des postes à responsabilité, encadrer une équipe ou créer une entreprise.

En 2012, 18 stagiaires ont bénéficié du dispositif, dont cinq nouveaux ; sept stagiaires ont obtenu leur diplôme, et le nombre de retours sur le Territoire est significatif. En 10 ans d'existence, 44 stagiaires ont bénéficié de ce dispositif.

2.5.2 La formation professionnelle dans le cadre de la mobilité

Le SITAS gère les programmes « Formation professionnelle en mobilité professionnelle » et « Passeport mobilité professionnelle », lesquels sont encadrés par une convention signée entre le Territoire et l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) en 2007. Ce dispositif permet aux salariés des entreprises locales de se perfectionner ou de compléter leurs connaissances professionnelles et aux jeunes, de moins de 26 ans, d'accéder à des formations de remise à niveau et de préparation aux concours et recrutements hors du Territoire.

En 2012, le SITAS a financé 33 départs en formation et 12 retours, dont 3 déplacements pour des oraux de concours au titre du « Passeport mobilité professionnelle ».

2.5.3 La formation continue

Depuis 2006, le Greta³ des îles Wallis et Futuna propose un catalogue de formations organisées sur le Territoire et ouvertes à tous, du particulier au chef d'entreprise en passant par les collectivités territoriales. Variées et évolutives, les formations proposées ont pour ambition de s'adapter aux besoins exprimés par les professionnels du Territoire et de développer rapidement des compétences professionnalisantes : conduite d'un tracteur, maraîchage, vente et conseil en magasin, secrétariat médical, comptabilité, etc. Les formations payantes peuvent être financées par la personne formée, par l'employeur privé ou public, ou par un organisme/service (CCIMA ou SITAS) au titre de l'aide à l'insertion professionnelle.

En 2012, dans le cadre du financement de la construction et de la rénovation des infrastructures scolaires au titre du IX^e FED, 150 heures de formation ont été dispensées à une centaine d'agents pour l'entretien et la maintenance des établissements.

3. Les revenus et salaires

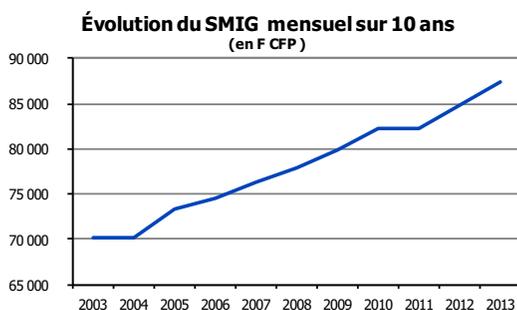
3.1 LES REVENUS

En l'absence de fiscalité directe sur les entreprises et les particuliers, le niveau et la nature des revenus des salariés du secteur privé, des revenus d'activité non salariaux et des autres revenus (fonciers, titres, etc.) ne peuvent être appréciés sur le Territoire.

3.2 LES SALAIRES

Au terme de l'Accord Interprofessionnel Territorial (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) horaire, et une partie variable dont la valeur du point est en principe négociée chaque année, soit au début du mois de novembre, soit dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2 %.

Au 1^{er} janvier 2013, le SMIG s'élève à 87 401,09 F CFP par mois, soit une rémunération horaire de 517,16 F CFP. Il augmente de 3 % par rapport à son niveau au 1^{er} janvier 2012 (84 836 F CFP).



Source : Administration supérieure

Au cours des 10 dernières années, le SMIG a progressé de 2,2 % par an en moyenne.

³ Un Greta est un groupement d'établissements publics d'enseignement, qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes. Il s'appuie sur les ressources en équipement et personnel de ces établissements pour construire une offre de formation adaptée à l'économie locale.

Dans le secteur public, l'indice de recrutement minimum a été fixé à 200 au 1^{er} janvier 2013, ce qui correspond à un salaire de 93 988 F CFP par mois. Le salaire minimal de recrutement progresse ainsi de 7,2 % en un an. Pour information, en 2011, l'indice de recrutement minimum appliqué dans l'administration avait été ramené de 250 (correspondant à un salaire de 105 824 F CFP) à 175 (soit 87 674 F CFP) ; l'objectif étant d'homogénéiser les salaires entre les secteurs privé et public pour ne plus inciter à une orientation vers le secteur public. En octobre 2012, un conflit social a conduit à la décision de revaloriser le barème de rémunération des agents permanents, ce qui s'effectuera par étapes durant l'année 2013.

La masse des traitements et salaires du secteur public augmente de 2,4 %, passant de 7 764 millions de F CFP en 2011 à 7 952 millions de F CFP en 2012. Les traitements des fonctionnaires d'État détachés sur le Territoire représentent 80 % de la masse salariale du secteur public, part qui reste constante. La rémunération des agents de l'administration du Territoire s'élève à 1 564 millions de F CFP en 2012. Elle repose à 78 % sur le budget du Territoire et le budget annexe du Service des Postes et Télécommunications. Les 22 % restants sont financés sur le budget des Circonscriptions.

Masse salariale du secteur public

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Agents administratifs du Territoire	1 617	1 576	1 579	1 585	1 564	-1,3%
dont Territoire et SPT	1288	1269	1267	1262	1213	-3,9%
dont Circonscriptions	329	307	312	323	351	8,7%
Fonctionnaires d'État	6 032	6 121	6 142	6 179	6 388	3,4%
Total traitements et salaires	7 649	7 697	7 721	7 764	7 952	2,4%

Source : Trésor public

4. Les prix

4.1 RÉGLEMENTATION DES PRIX

La réglementation en matière de contrôle des prix et de vente de produits importés à Wallis-et-Futuna est régie par un texte de base datant de 1974. Un arrêté pris en 1977 complète et modifie ce texte ; il indique que la marge de commercialisation maximum pour les marchandises importées ne peut dépasser le taux de 50 %, à l'exception d'une liste limitative d'une cinquantaine de produits de première nécessité⁴ et de grande consommation⁵ dont les marges maximales autorisées s'établissent entre 20 et 35 %. Seuls les articles de quincaillerie, de luxe, les nouveautés et pièces détachées applicables à l'automobile, aux véhicules et aux cycles sont maintenus dans le secteur libre des prix.

Cependant, il n'y a plus, en pratique, de contrôle des prix sur le Territoire depuis 1994. Dans le cadre de la loi relative à la régulation économique outre-mer (cf. encadré ci-après) du 20 novembre 2012, il est prévu qu'une ordonnance rende applicable à Wallis-et-Futuna, avec les adaptations nécessaires, les dispositions de nature législative introduites au Livre IV du Code du Commerce depuis l'ordonnance du 18 septembre 2000, spécifiques à la lutte contre les marges abusives et les abus de position dominante.

⁴ Essentiellement des produits alimentaires.

⁵ Alimentaires ou non, importés ou de fabrication locale.

4.2 CHERTÉ DE LA VIE

La mobilisation pour lutter contre la cherté de la vie sur le Territoire est restée forte en 2012.

Pour rappel, un observatoire des prix est en place depuis juin 2009. Il a pour mission d'observer l'évolution des prix d'un panel de produits de grande consommation. En 2011, face aux fortes variations de prix observées, celui-ci a mené une étude afin d'identifier les principaux facteurs de variation des prix des produits de première nécessité vendus aux consommateurs : il en est ressorti que, compte tenu du faible degré de concurrence, la marge bénéficiaire des importateurs constitue une composante essentielle du coût des produits importés. Des mouvements sociaux en fin d'année ont conduit à la signature, le 14 novembre 2011 d'un accord tripartite de lutte contre la vie chère entre l'Administration, le Territoire et un syndicat de la place.

Dans le cadre de cet accord, un Comité consultatif social et économique (CCSE) a été créé en novembre 2011, avec pour mission de rechercher des solutions et de proposer des recommandations sur les problématiques de coût de la vie et de pouvoir d'achat. Le rétablissement du contrôle des prix pourrait ultérieurement lui être confié. Un Pôle économique a également été mis en place en janvier 2012 ; il est composé de la Paierie, du Service des Douanes et contributions diverses, du Service des affaires économiques et du développement et du Service des statistiques, avec l'association de l'IEOM sur certains travaux.

Toujours dans le cadre de l'accord tripartite, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a été saisie en février 2012 pour faire le point sur la situation en termes de monopoles, de concurrence et de formation des prix à Wallis-et-Futuna. Son rapport, rendu en septembre 2012, comprend une étude détaillée des caractéristiques du marché du Territoire et la préconisation d'un ensemble d'actions à mener conjointement pour agir sur les causes structurelles de la cherté de la vie et pour développer une situation concurrentielle sur le Territoire.

En novembre 2012, le vote par le Parlement de la loi relative à la régulation économique outre-mer (cf. encadré ci-après) a accéléré la prise de mesures concrètes pour lutter contre la cherté de la vie à Wallis-et-Futuna. Dans ce cadre, le décret n°2012-1459 du 26 décembre 2012 prévoit la signature, chaque année, d'un accord de modération des prix de produits de grande consommation entre l'État et les principaux fournisseurs et distributeurs du Territoire intervenant dans la chaîne d'approvisionnement de ces produits. Des réunions de travail sont programmées pour le début de l'année 2013 afin de mettre en œuvre les dispositions prévues par le décret.

L'énergie électrique a également fait l'objet de mesures particulières, afin d'influer sur son prix actuellement très élevé (le prix du kWh à Wallis-et-Futuna est en effet plus de deux fois supérieur à celui de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française). En décembre 2011, la principale mesure prise par l'Assemblée Territoriale s'est traduite par la révision du mode de tarification du carburant fourni à la société de production. En août 2012, il a aussi été décidé par arrêté de créer une aide pour réduire le coût de la consommation électrique, au profit des foyers bénéficiaires du dispositif des « 60m³ » applicable à l'eau⁶. À plus long terme, il est envisagé d'encourager le développement des énergies alternatives et de sensibiliser la population sur l'énergie consommée.

⁶ Cf. page 57.

LOI RELATIVE À LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER (DITE « LOI CONTRE LA VIE CHÈRE »)

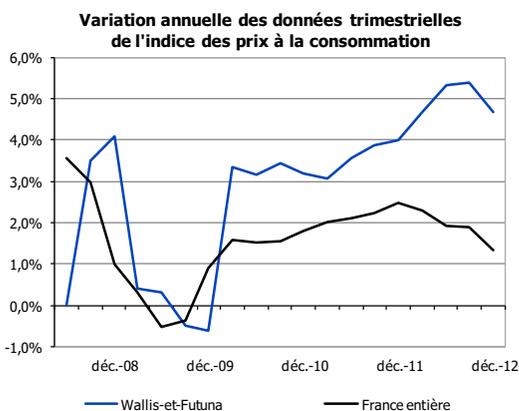
La loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique et portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer, dite loi « contre la vie chère », a été publiée au JORF du 21 novembre 2012. Présenté en Conseil des ministres du 5 septembre 2012, puis examiné et adopté par les deux Assemblées dans un contexte consensuel, ce texte donne à l'État, et plus largement aux pouvoirs publics, les moyens de réguler dans les Outre-mer les marchés en situation de monopole ou qui présentent des dysfonctionnements entravant la concurrence au détriment du consommateur.

Améliorations principales apportées par ce texte :

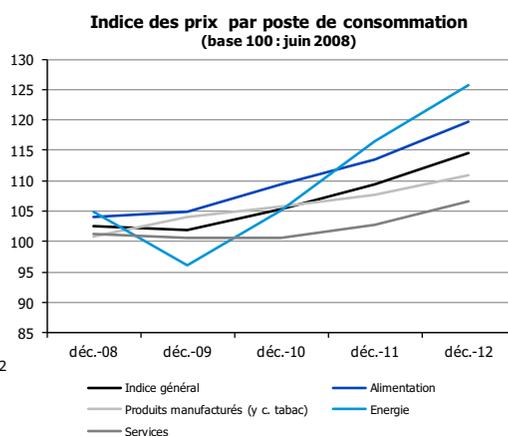
- il permet au gouvernement de prendre par décret des mesures de régulation des marchés de gros et de la chaîne logistique, y compris pour le fret, pour recréer les conditions d'une véritable concurrence sur les marchés de détail ;
- il crée, pour les Outre-mer, une nouvelle infraction de concurrence destinée à réprimer les accords exclusifs d'importation, sauf lorsque l'opérateur pourra démontrer que cet accord est le seul moyen de faire bénéficier les consommateurs d'une économie de coût effective et véritable ;
- il permet aux collectivités territoriales de saisir l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires respectifs ;
- il abaisse le seuil pour le contrôle des concentrations dans le commerce de détail, ce qui permettra de contrôler la plupart des opérations portant sur des surfaces de vente supérieures à 600 m² ;
- dans le secteur de la grande distribution Outre-mer, il dote l'Autorité de la concurrence du pouvoir d'adresser aux opérateurs des « injonctions structurelles ».

Dans le prolongement de l'engagement d'instauration d'un « bouclier qualité-prix », la loi prévoit par ailleurs un dispositif d'accords de modération de prix, pour une liste de produits de consommation courante (panier-type) avec les organisations professionnelles du secteur. Les modalités de préparation, négociation et mise en œuvre de ces accords, sous l'égide des préfets, figurent dans le décret 2012-1459 du 26 décembre 2012.

4.3 INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IPC) ⁷



Sources : INSEE, STSEE



Source: STSEE

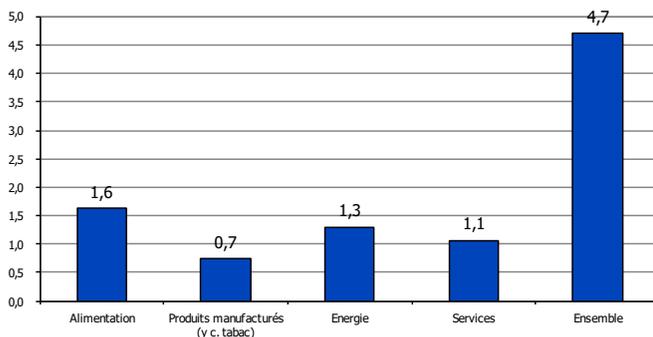
⁷ Le calcul de l'IPC, effectué par le STSEE, a été révisé suite à une enquête sur le budget des familles réalisée en 2006. Il est présenté selon la nomenclature internationale COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose) adoptée par l'Union Européenne, ce qui lui permet d'être comparé à celui de la France métropolitaine.

En décembre 2012, Wallis-et-Futuna enregistre une hausse des prix de 4,7 % en glissement annuel (après +4,0 % en décembre 2011). Il s'agit de la plus forte hausse enregistrée sur le Territoire depuis 2001. Pour comparaison, l'IPC de la France entière augmente de 1,3 % en 2012, en retrait par rapport à 2011 (+2,5 %).

L'IPC de Wallis-et-Futuna suit généralement la même tendance que celui de métropole, avec un certain décalage. L'impact des variations de prix des produits importés, et particulièrement des hydrocarbures, se fait sentir localement plus tardivement en raison des délais d'acheminement des marchandises et d'une rotation lente des stocks, induite par la fréquence des approvisionnements. Toutefois, tout en prenant en compte l'existence de ce décalage, le rythme de hausse des prix a été plus soutenu à Wallis-et-Futuna qu'au niveau national durant les trois dernières années. En 2012, l'écart avec le niveau d'inflation de la France s'est creusé d'avantage.

L'absence de contrôle des prix et la situation de concurrence quasi inexistante sur le Territoire expliquent sans doute en grande partie ce phénomène. Par ailleurs, l'augmentation très importante des tarifs des produits énergétiques a un impact négatif important sur l'évolution des prix de l'ensemble des produits vendus sur le Territoire, faisant notamment augmenter le coût à l'importation. De la même manière, l'évolution défavorable du taux de change du franc pacifique (en parité fixe avec l'euro) par rapport aux dollars australien et néo-zélandais depuis 2009 contribue à accroître le niveau des prix, sachant que de nombreux produits, ainsi que le fret en provenance de ces pays, sont facturés dans ces monnaies (en 2012, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réunies sont à l'origine de 19 % des importations du Territoire).

Contribution à la variation de l'IPC sur un an en décembre 2012



Source : STSEE

Le poste « Énergie » est le poste présentant la plus forte hausse sur un an (+7,9 % en décembre 2012, après +10,8 % en 2011). La hausse des prix des produits alimentaires s'accélère : elle est de 5,4 % en un an, contre 3,8 % en 2011. Ces deux postes contribuent majoritairement à expliquer l'appréciation des prix en 2012. Les produits manufacturés et les services affichent une augmentation plus modérée (respectivement +2,9 % et +3,4 %).

Indice des prix à la consommation (base 100 : juin 2008)

	Pondération	déc.-11	déc.-12	Glissement 2012/2011
Indice général	10 000	109,43	114,62	4,7%
Indice hors tabac	9 749	109,20	114,35	4,7%
Détail en 4 postes				
Alimentation	2 994	113,53	119,67	5,4%
Produits manufacturés (y c. tabac)	2 502	107,77	110,97	3,0%
Energie	1 578	116,53	125,76	7,9%
Services	2 926	102,83	106,58	3,7%
Détail en 10 postes				
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2 687	113,92	120,17	5,5%
Boissons alcoolisées, tabac	558	113,74	119,68	5,2%
Articles d'habillement et articles chaussants	385	106,38	111,27	4,6%
Logement, eau, électricité	1 993	112,59	118,59	5,3%
Ameublement, équipement ménager	694	111,12	113,34	2,0%
Transports	1 795	102,35	109,57	7,1%
Communications	511	97,92	97,92	0,0%
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	608	103,89	104,41	0,5%
Hôtels, cafés, restaurants	346	114,12	119,16	4,4%
Autres biens et services	423	108,38	111,78	3,1%
France entière (indice général, base 100 : année 1998)		125,09	126,76	1,3%

Source : STSEE

5. Le commerce extérieur

UNE ÉVOLUTION DES TAUX DE CHANGE DÉFAVORABLE AU TERRITOIRE DEPUIS 3 ANS

Le Territoire de Wallis-et-Futuna se trouve dans une situation de dépendance économique très forte vis-à-vis de l'extérieur, ses exportations étant quasi nulles. Depuis 2009, Wallis-et-Futuna subit les conséquences d'une évolution très défavorable des taux de change de l'euro vis-à-vis des devises de ses principaux fournisseurs. En effet, sur l'ensemble de la période 2009-2012, l'euro enregistre une dépréciation globale de 24 % vis-à-vis des dollars de Singapour, néo-zélandais et australien et de 20 % vis-à-vis du dollar fidjien. Or, chaque année, plus de 40 % des produits importés sur l'archipel sont facturés dans ces devises. Ceci a pour effet de gonfler substantiellement la facture des importations, et conséquemment d'accélérer la hausse des prix sur le Territoire. Les exportations étant très faibles, le Territoire ne bénéficie pas de l'amélioration de sa position sur les marchés extérieurs en raison de la dépréciation de la monnaie. Le déficit de la balance commerciale du Territoire, structurellement égal à la valeur des importations, ne cesse de se creuser.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

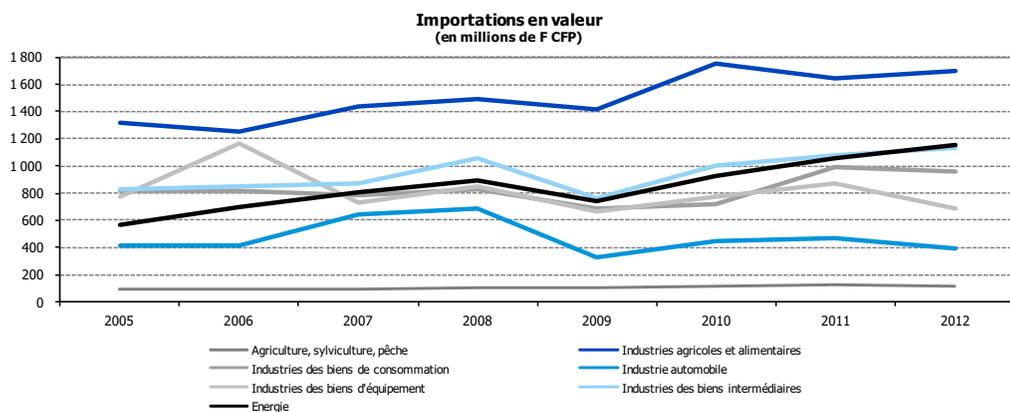
En 2012, les importations de l'archipel s'élèvent à 6,1 milliards de F CFP, en recul de 1,7 % par rapport à 2011. Alors que le nombre de conteneurs de marchandises importés sur le Territoire a diminué de 9,5 % en 2012, la baisse moins significative des importations en valeur s'explique en grande partie par une nouvelle dépréciation de l'euro vis-à-vis des devises des principaux pays fournisseurs du Territoire (France métropolitaine mise à part). Le franc

pacifique étant ancré à l'euro, ceci a pour conséquence de gonfler la valeur des importations. Enfin, l'augmentation conséquente des importations en valeur de produits énergétiques (+9,1 % en un an) résulte de la hausse des cours mondiaux du pétrole, alors que la quantité importée a diminué d'un tiers entre 2011 et 2012.

Importations en valeur

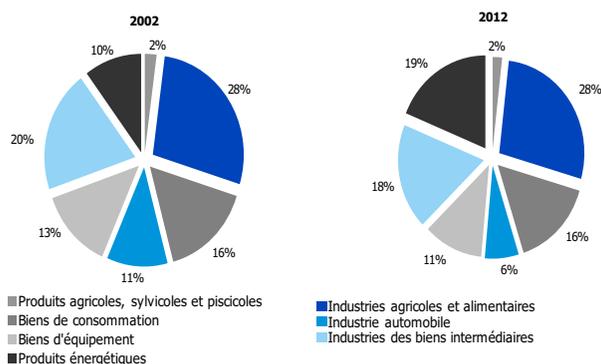
en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Agriculture, sylviculture, pêche	101	106	114	128	110	-14,1%
Industries agricoles et alimentaires	1 495	1 413	1 756	1 639	1 697	3,6%
Industries des biens de consommation	828	681	724	987	955	-3,3%
Industrie automobile	687	327	443	474	391	-17,5%
Industries des biens d'équipement	855	666	774	866	692	-20,2%
Industries des biens intermédiaires	1 061	760	1 003	1 079	1 128	4,5%
Energie	898	736	924	1 057	1 153	9,1%
Totaux	5 925	4 689	5 737	6 229	6 125	-1,7%

Sources : Service des Douanes, IEOM



La part des importations rattachée aux produits énergétiques a significativement augmenté au cours des dix dernières années : alors que l'énergie occupait un dixième des importations en 2002, on lui consacre désormais un cinquième des importations en 2012. Les produits énergétiques mis à part, la structure des importations a peu varié sur la période.

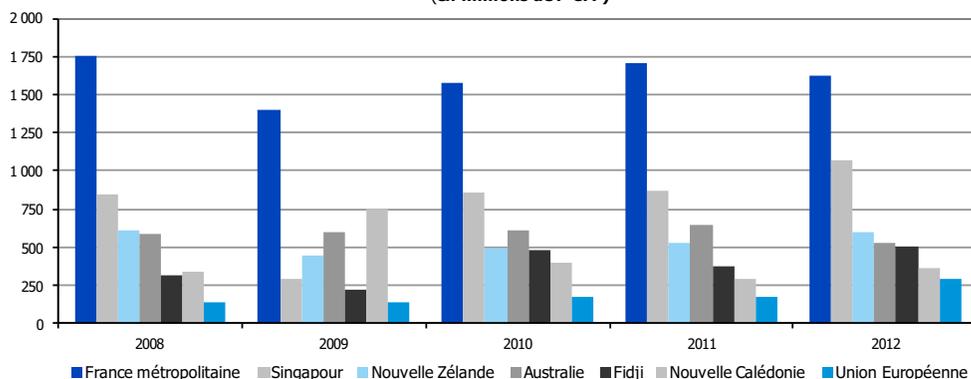
Structure des importations en valeur



5.1.2 Les principaux fournisseurs

À l'origine de plus du quart des importations de Wallis-et-Futuna, la France métropolitaine demeure le principal fournisseur du Territoire en 2012 (1,6 milliard de F CFP de biens importés, soit 26,5 % des importations totales). Toujours au second rang des principaux fournisseurs, Singapour gagne en parts de marché (17 % en 2012 contre 14 % en 2011), avec 1 065 millions de F CFP de produits importés. Ce pays est le principal fournisseur en énergie du Territoire (90 % des importations en produits énergétiques). La Nouvelle-Zélande retrouve la 3^e place dans le classement des principaux fournisseurs de l'archipel, avec 595 millions de F CFP d'importations en 2012 (soit 10 % des importations). Puis viennent successivement se classer l'Australie (530 millions de F CFP), les Îles Fidji (498 millions de F CFP) et la Nouvelle-Calédonie (365 millions de F CFP), qui sont respectivement à l'origine de 9 %, 8 % et 6 % des importations. La Nouvelle-Calédonie, pâtit d'une compétitivité-prix insuffisante, en partie due à une facturation toutes taxes comprises de la plupart de ses produits exportés. Les pays de l'Union européenne occupent la 7^e place dans le classement des principaux fournisseurs du Territoire, et sont à l'origine de 5 % des importations (298 millions de F CFP).

Principaux fournisseurs
(en millions de F CFP)



Sources : Service des Douanes, IEOM

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

La structure des échanges commerciaux du Territoire est caractérisée par son faible niveau d'exportations. En 2012, 20,5 tonnes de produits de la mer ont été exportés, pour une valeur de 13,3 millions de F CFP.

En 2012, comme pour les années précédentes, le taux de couverture des importations par les exportations est quasi nul.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Dans le cadre du statut de 1961, la gestion des finances publiques du Territoire des îles de Wallis et Futuna et de ses établissements publics est assurée par une administration territoriale sous l'autorité du Préfet.

Actuellement, seuls les contrats et convention de développement signés avec l'État, et les Documents Uniques de Programmation (DOCUP) signés avec l'Europe dans le cadre des Fonds Européens de Développement (FED), permettent d'encadrer une programmation pluriannuelle des dépenses publiques.

Une enveloppe est inscrite dans les actions prévues au X^e FED pour la réalisation d'études visant à établir une stratégie d'ensemble pour le Territoire, déclinée par secteurs. Cette stratégie permettrait de bénéficier du soutien budgétaire global de l'Union européenne, alors que les modalités d'intervention de cette dernière sont pour le moment limitées à l'aide-projet.

Face à cette nécessité de mettre en coordination les politiques publiques de l'Union Européenne, de l'État et du Territoire, celui-ci s'est doté, depuis le 5 octobre 2011 (délibération n°25/AT/2011), d'un Service de coordination des Politiques Publiques et du Développement (SCOPPD). Outre sa mission de coordination, le service veille à la cohérence des interventions de l'État et de l'Union européenne. Cette structure comprend une cellule État/Territoire et une cellule Europe.

1.1 LES CONTRATS ET CONVENTION DE DÉVELOPPEMENT

Les contrats et convention de développement sont des accords quinquennaux, conclus entre l'État et la collectivité territoriale des îles Wallis et Futuna. Ils comprennent des dépenses d'investissement, contribuant à la réalisation ou à la réhabilitation des infrastructures du Territoire, et des subventions au profit de l'emploi, l'aide sociale, la culture et la communication, le financement d'études et la recherche.

Le ministère de l'Outre-mer centralise depuis 2009 toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre des contrats de développement sur deux budgets opérationnels, à l'exception des autorisations d'engagement ouvertes par les ministères techniques avant cette date.

Deux accords sont actuellement en vigueur :

- **le contrat de développement 2007-2011** : le montant des financements autorisés s'élève à près de 5 milliards de F CFP, dont 62,1 % destinés au financement d'infrastructures et d'équipement, 34,2 % pour la formation, l'emploi et l'aide sociale et 3,7 % aux actions culturelles, de prévention ou à des aides sectorielles diverses. Ce programme est en cours

d'achèvement et il ne reste plus à effectuer que les derniers paiements. Le Territoire n'a pas participé financièrement à ce contrat de développement ;

- **le contrat de développement 2012-2016** : signé le 9 mars 2012, le montant total de ce contrat s'élève à 5,851 milliards de F CFP. Pour la première fois, le Territoire a souhaité prendre part aux projets programmés. Ainsi, 85 % de l'enveloppe est à la charge de l'État, et 15 % à la charge du Territoire. Les programmes retenus se focalisent sur les infrastructures (1,9 milliard de F CFP), la formation et l'enfance (1,6 milliard de F CFP) et la santé (1,1 milliard de F CFP). L'aide aux personnes âgées et l'aide aux personnes handicapées ont été retirées du contrat de développement 2012-2016 et feront l'objet d'un pacte social séparé, établi entre l'État et le Territoire. Au 31 décembre 2012, 10 % de l'enveloppe du contrat a été engagé, dont près de la moitié pour le financement des travaux supplémentaires du quai de Mata'Utu.

Consommation des contrats et convention de développement au 31/12/2012

Montants en millions de F CFP	Inscrits au contrat	Affectés en AE*	Mandatés en 2012	Mandatés totaux	En % des AE
Contrat de développement 2007-2011	4 995	4 982	332	4 982	100,0%
Contrat de développement 2012-2016	5 851	581	171	171	29,4%

*AE : Autorisation d'engagement

Source : Administration supérieure

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

1.2.1 Le IX^e FED territorial

Le financement accordé par l'Union européenne au titre du IX^e FED territorial s'élève à 1,947 milliard de F CFP. Trois volets composent le programme : l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu (1,079 milliard de F CFP), la construction et la rénovation d'infrastructures scolaires (526 millions de F CFP) et la mise en place d'une unité technique de gestion (UTG), intitulée « Cellule Europe », dont l'objectif est de suivre l'exécution du programme (223 millions de F CFP). Une enveloppe de 119 millions de F CFP est par ailleurs réservée aux évaluations, audits et imprévus.

À fin 2012, la totalité des travaux concernant les infrastructures scolaires a été réalisée, à l'exception des marchés de travaux de sécurité électrique dans les écoles primaires, annulés en raison d'appels d'offres infructueux. En revanche, les travaux du Port de commerce de Mata'Utu ont fait l'objet de modifications techniques substantielles, engendrant un surcoût de 330 millions de F CFP. Il en a découlé la signature d'un avenant au contrat afin de le prendre en charge sur les crédits de l'État au titre du Contrat de développement 2012-2016. La date d'achèvement de l'ensemble des travaux est désormais prévue pour le mois de novembre 2013.

Au 31 décembre 2012, les crédits engagés au titre du IX^e FED atteignent 1,941 milliard de F CFP, soit 99,7 % du budget global. Les paiements totaux réalisés représentent 87 % des engagements. La totalité de l'enveloppe du IX^e FED affectée aux travaux du quai de Mata'Utu a été consommée. Une partie des surcoûts de ces travaux, notamment ceux liés aux révisions de prix, est couverte par l'enveloppe destinée aux imprévus.

IX^e FED territorial au 31/12/2012

en millions de F CFP	Crédits initiaux	Budget final*	Crédits engagés	Paiements effectués	En % des engagés
1. Unité technique de gestion	223	402	402	237	59,0%
2. Infrastructures scolaires	526	349	362	334	92,3%
<i>Travaux</i>	398	258	258	233	90,3%
<i>Equipements</i>	128	91	104	101	97,1%
3. Port de commerce de Mata'Utu	1 079	1 077	1 071	1 071	100,0%
4. Evaluations, audits et imprévus	119	119	106	42	39,6%
Total	1 948	1 947	1 941	1 684	86,8%

* Suite à la réaffectation de l'appel d'offre travaux scolaires, phase C, équipements informatiques vers l'UTG

Source : Cellule Europe

1.2.2 Le X^e FED territorial

Le projet de Document unique de programmation (DOCUP), qui définit la programmation et l'exécution des actions prévues, suit le processus de validation auprès des autorités européennes. À l'initiative de la Commission européenne, une étude économique et financière sur le projet du quai de Leava à Futuna, réalisée en 2012, a permis de repreciser le contenu du programme et le calendrier opérationnel de mise en œuvre. Les échanges en cours devraient permettre l'approbation du DOCUP au plus tard au mois de décembre 2013.

La répartition du montant global de l'enveloppe allouée au Territoire, qui s'élève à 1,97 milliard de F CFP, a été modifiée de la façon suivante : 93 % seront affectés à la reconstruction du quai de Leava (y compris la maîtrise d'œuvre), et le reste de l'enveloppe financera principalement l'élaboration d'une stratégie générale de développement du Territoire ainsi que le recrutement d'experts en appui au service de coordination des politiques publiques et du développement et au service des affaires maritimes.

Le projet de Leava prévoit la construction d'un quai en eau profonde, répondant aux normes européennes, doté d'infrastructures douanières. Les équipements prévus dans la programmation initiale pour le chargement et le déchargement (grues circulantes) ont été retirés du projet. Les études mises en œuvre en 2012 (en particulier les études géotechniques) sur le site de Leava se poursuivront en 2013. Le démarrage des travaux est reporté à l'année 2014.

2. Le régime fiscal

2.1 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

L'archipel de Wallis-et-Futuna bénéficie d'un régime fiscal spécifique, qui se caractérise par l'absence d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les bénéfices des sociétés et d'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le régime fiscal est essentiellement basé sur une fiscalité indirecte⁸.

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément rectifié par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition aux tarifs douaniers du Territoire qui, depuis lors, n'ont connu que des modifications de taux.

⁸ Fiscalité indirecte : ensemble des taxes applicables aux opérations de production et de consommation.

Répartition des recettes fiscales

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Taxes douanières	1 707	1 273	1 397	1 574	1 629	72,79%	3,5%
Impôts directs	154	226	187	198	208	9,30%	5,1%
Taxes diverses	370	393	424	489	401	17,91%	-18,0%
Total recettes	2 232	1 892	2 009	2 261	2 237	100,0%	-1,0%

Sources : Service des Douanes, Trésor public

En 2012, les recettes fiscales du Territoire s'élevèrent à 2,2 milliards de F CFP, en léger recul par rapport à 2011 (-1,0 %). Toutefois, pour rappel, l'année 2011 avait été marquée par des opérations exceptionnelles pour des montants avoisinant les 50 millions de F CFP. Ainsi, en excluant ces opérations, les recettes fiscales sont dans l'ensemble restées relativement stables en 2012.

2.2 LA FISCALITÉ INDIRECTE

Les revenus de la fiscalité indirecte constituent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Ils sont composés principalement, des taxes douanières au sens large (1,63 milliard de F CFP) et des taxes diverses (401 millions de F CFP).

2.2.1 Les taxes douanières

Les taxes douanières au sens large incluent les droits de douanes, la taxe d'entrée, les taxes intérieures de consommation et les autres taxes (taxe spéciale sur les armes, taxe parafiscale de propreté et taxe d'environnement). Les droits de douanes frappent les produits importés originaires de pays extérieurs à l'Union européenne et aux collectivités d'outre-mer. La taxe d'entrée, quant à elle, s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis-et-Futuna. Cette taxe est calculée à partir du prix du produit et du fret.

Les taxes intérieures de consommation (TIC) s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, les tabacs et les hydrocarbures. Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Les taux des taxes douanières sont définis par l'Assemblée territoriale. Un changement de barèmes a été voté en juillet 2008, mais il a été annulé à la suite d'un mouvement des socioprofessionnels en opposition à cette mesure.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2012
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'UE et aux COM	4 à 55% de la valeur CAF selon produit (taux moyen 10%)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42% de la valeur CAF selon produit (taux moyen 20%)
TIC* alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	28 à 55 % de la valeur CAF + taxe forfaitaire
TIC* hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 3 à 22 F CFP par litre
TIC* tabac	Ensemble des tabacs	de 1 310 à 2 500 F CFP par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95%
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8%
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10%

Source : Service des Douanes

* TIC : Taxe intérieure sur la consommation

Les taxes douanières représentent 73 % des recettes fiscales du Territoire. En 2012, les recettes douanières enregistrent une hausse de 3,5 % par rapport à 2011. Celle-ci est en grande partie due à une augmentation de l'imposition sur les alcools au 1^{er} janvier 2012,

décidée par l'Assemblée Territoriale dans le cadre du financement de l'aide à l'achat d'électricité pour les plus démunis⁹. L'augmentation des recettes du fait de la taxation sur les tabacs est, quant à elle, principalement imputable à la hausse des prix de vente au détail des cigarettes.

Évolution des recettes douanières

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Droits de douane	331	211	243	300	301	0,3%
Taxes d'entrée	916	650	733	849	847	-0,3%
TIC alcool	180	162	182	175	204	16,5%
TIC hydrocarbures	138	93	82	90	84	-6,8%
TIC tabac	132	147	144	147	179	21,4%
Autres taxes (propreté, amendes, armes)	11	10	12	13	15	12,0%
Total	1 707	1 273	1 396	1 574	1 629	3,5%

Source : Service des Douanes

2.2.2 Les taxes diverses

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux en 2012
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	50 F CFP/t de jauge nette pour les navires cargos et paquebots 80 F CFP/t de port en lourd pour les navires citernes
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1 400 F CFP/t ou m ³
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de F CFP selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 4 600 à 21 800 F CFP selon le nombre de chevaux
Taxe sur les ventes de tabacs	Lors de la délivrance	Coefficient fiscal : 3,33 pour les cigarettes françaises 6,64 pour les cigarettes étrangères
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	8 000 F CFP
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3 000 F CFP
Taxe sur l'électricité	Sur l'électricité consommée	3,59 F CFP par kWh

Source : Service des Douanes

Les taxes diverses s'élèvent à 401 millions de F CFP à fin 2012 et reculent de 18 % par rapport à 2011. Cependant, deux opérations exceptionnelles avaient marqué l'année 2011, à savoir une immatriculation de navire, pour 20 millions de F CFP, et une régularisation des taxes sur l'électricité d'un montant de 32 millions de FCFP.

Représentant plus de 60 % des taxes diverses, les taxes prélevées sur la vente de tabac diminuent de 20 millions en 2012, mais cette baisse est plus que compensée par l'augmentation des TIC sur les tabacs, à hauteur de 32 millions de F CFP (ces deux taxes varient l'une en fonction de l'autre).

Évolution des taxes diverses

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Taxes des affaires maritimes*	65	56	79	93	60	-35,6%
Taxe d'immatriculation de véhicules	9	5	5	6	6	-10,3%
Taxe sur l'environnement	6	4	6	6	7	26,1%
Ventes de tabac	244	237	258	270	250	-7,6%
Taxe sur les passeports et les permis de	11	22	10	14	13	-7,1%
Taxe sur l'électricité	33	66	66	96	64	-33,3%
Droits d'enregistrement	3	4	1	4	2	-62,5%
Total	370	393	424	489	401	-18,0%

* Correspond aux taxes de lamanage, de quai, de francisation, et d'immatriculations de navires

Sources : Service des Douanes, Trésor public

⁹ Cf. page 33.

2.3 LA FISCALITÉ DIRECTE

Les impôts directs, qui ne touchent que les sociétés à Wallis-et-Futuna, sont perçus par le service des Contributions Diverses, lequel est rattaché organiquement au service des Douanes. En 2012, 208 millions de F CFP ont été récoltés au titre des impôts directs, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à 2011.

Représentant plus de 50 % des impôts directs, le droit proportionnel est l'impôt direct le plus important de l'archipel. Il s'applique sur toute marchandise importée, y compris celles qui sont exonérées des droits et taxes de douane, à l'exception des marchandises en admission temporaire. Cet impôt est donc un bon indicateur de l'évolution des importations en valeur. En 2012, le montant collecté par le biais de ce droit atteint 108 millions de F CFP, en progression de 5,7 % par rapport à 2011.

Évolution des impôts directs

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Contributions des patentes	40	57	50	46	46	-0,6%
Taxes sur les sociétés sans activité	31	32	26	26	29	12,6%
Droit proportionnel	70	120	87	102	108	5,7%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	12	17	15	14	14	-0,6%
Taxe sur les conventions d'assurance	-	-	5	7	6	-2,8%
Taxe sur les opérations financières	-	-	0,3	-	1,7	-
Taxe sur les abonnements à la télévision	-	-	4,4	4,0	4,0	1,0%
Total	154	226	187	198	208	5,1%

Source : Service des Douanes

3. Les finances publiques locales

3.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT DANS LA COLLECTIVITÉ

En 2012, la contribution de l'État au financement de l'économie locale s'élève à 12,15 milliards de F CFP, un flux en diminution de 1,7 % par rapport à 2011 mais qui demeure important comparativement aux autres territoires. Les dépenses de personnel, qui correspondent au paiement des salaires des fonctionnaires d'État détachés à Wallis-et-Futuna, représentent plus de la moitié de ces transferts, soit 6,39 milliards de F CFP.

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales (MIOMCT) sont à l'origine de près de 95 % des transferts de l'État. La contribution du ministère de l'Éducation nationale s'élève à 5,95 milliards de F CFP en 2012, en hausse de 3,8 % par rapport à 2011. Celle du MIOMCT se contracte de 6,1 % en un an, et atteint 5,56 milliards de F CFP. La dotation à l'Agence de santé, qui est prise en charge par le MIOMCT, représente 24 % des dépenses de l'État dans la Collectivité en 2012 (2,88 milliards de F CFP).

En 2012, l'État a ainsi transféré 981 000 F CFP par habitant, dont 480 000 F CFP au titre de l'éducation et 232 000 F CFP pour la prise en charge des dépenses de santé.

Ventilation des dépenses de l'Etat à Wallis-et-Futuna

en millions de F CFP	2009	2010	2011	2012	Variation 2011/2011
Education nationale	5 759	5 884	5 727	5 945	3,8%
MIOMCT*	5 466	5 883	5 919	5 558	-6,1%
Dotation Agence de santé	2 79	2 877	2 917	2 877	-14%
DGF** et subvention d'équilibre	442	410	447	502	12,4%
Autres dépenses du MIOMCT	2 305	2 597	2 555	2 179	-14,7%
Autres Ministères	776	673	717	646	-9,9%
TOTAL	12 001	12 440	12 362	12 149	-1,7%
dont dépenses de personnel	6 121	6 142	6 179	6 388	3,4%

* MIOMCT : Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales

**DGF : Dotation Générale de Fonctionnement, allouée aux trois Circonscriptions

Source : Trésor public

3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DU TERRITOIRE

3.2.1 Les finances du Territoire

Les comptes administratifs du Territoire affichent en 2012 un résultat négatif de 380 millions de F CFP. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont toutes deux déficitaires, respectivement de 130 millions de F CFP et de 250 millions de F CFP. Les recettes totales (de fonctionnement et d'investissement confondus) ont chuté de 9,5 % en un an et s'élèvent à 3,05 milliards de F CFP. Les dépenses totales, de 3,43 milliards de F CFP, ont augmenté de 1,5 % par rapport à 2011.

La baisse des dépenses de fonctionnement (-3,0 %) demeure insuffisante au regard de la baisse des recettes de fonctionnement (-2,7 %) ; le Territoire perd ainsi sa capacité d'autofinancement en 2012. Les frais de personnel, qui représentent 37 % des dépenses réelles de fonctionnement, restent stables.

Comptes administratifs du Territoire

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Recettes totales	3187	3521	2934	3373	3051	100,0%	-9,5%
Recettes de fonctionnement	2996	3286	2866	2942	2864	93,9%	-2,7%
Recettes d'investissement	191	235	68	431	187	6,1%	-56,6%
Dépenses totales	2957	3351	2935	3381	3431	100,0%	1,5%
Dépenses de fonctionnement	2816	3235	2816	3086	2994	87,3%	-3,0%
Dépenses d'investissement	141	115	118	295	437	12,7%	47,9%
Excédent / déficit global	230	170	-1	-9	-380		
Capacité d'autofinancement (Épargne brute)	193	290	131	28	0		
Taux d'épargne brute*	6,4%	8,8%	4,6%	1,0%	0,0%		
Fonds de roulement	296	466	466	457	77		
Fonds de roulement (en jours de dépenses)	38,6	56,8	62,2	57,3	9,9		
Effort d'investissement	4,2%	3,0%	3,8%	9,9%	14,4%		

* Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Source : Trésor Public

Les dépenses d'investissement progressent sensiblement (+47,9 %), du fait du lancement des travaux pour les infrastructures devant servir aux Mini-Jeux du Pacifique qui auront lieu à Wallis-et-Futuna en septembre 2013.

L'effort d'investissement du Territoire augmente en 2012 : les dépenses d'investissement représentent 15 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 10 % en 2011 et 4 % en 2010. Les dépenses pour travaux de bâtiments représentent près de 80 % de cet effort d'investissement.

3.2.2 Les finances des Circonscriptions

Les Circonscriptions sont comparables aux communes en métropole. Elles reçoivent du ministère de l'Intérieur une dotation générale de fonctionnement (DGF) dont le montant est déterminé en fonction de la population dénombrée. En 2012, la dotation totale perçue par les trois Circonscriptions s'élève à 502 millions de F CFP, en hausse de 12,3 % par rapport à 2011.

Les Circonscriptions perçoivent également les recettes de la taxe sur la propriété versée par le Territoire et une subvention reçue de l'Agence de santé pour l'utilisation de l'ambulance. Elles ne génèrent pas de ressources propres.

Le résultat budgétaire des trois Circonscriptions présente pour la seconde année consécutive un déficit, d'un montant global de 27 millions de F CFP, malgré une baisse des dépenses de 10,8 % par rapport à 2011.

Comptes administratifs des Circonscriptions

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Recettes réelles totales	651	617	637	652	650	100,0%	-0,2%
Recettes de fonctionnement	554	519	520	577	531	81,7%	-8,1%
Recettes d'investissement	97	98	118	74	119	18,3%	60,7%
Dépenses réelles totales	613	600	596	759	677	100,0%	-10,8%
Dépenses de fonctionnement	500	490	494	588	582	86,0%	-1,1%
Dépenses d'investissement	112	110	102	171	95	14,0%	-44,3%
Excédent / déficit global	39	17	41	-107	-27		-74,9%

Source : Trésor public

3.2.3 Les dépenses par habitant

Le Territoire et les trois Circonscriptions ont consacré, en 2012, 331 542 F CFP par habitant dont 288 620 F CFP à des dépenses de fonctionnement. Le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant reste proche de celui des collectivités de la France métropolitaine (région, départements, communes et regroupements).

Les dépenses globales d'investissement, de 42 922 F CFP par habitant, restent très en deçà du niveau d'investissement des collectivités métropolitaines (122 924 F CFP par habitant en 2008). Toutefois les investissements réalisés au titre des contrats de développement ou du FED ne sont pas comptabilisés dans l'assiette de calcul puisqu'ils ne figurent pas sur les comptes administratifs du Territoire.

Dépenses par habitant

en F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	France entière 2008
Territoire	219 926	254 177	228 064	269 881	276 901	-
Fonctionnement	209 447	245 435	218 869	246 309	241 646	-
Investissement	10 479	8 743	9 194	23 573	35 254	-
Circonscriptions	45 571	45 492	46 333	60 575	54 641	-
Fonctionnement	37 215	37 134	38 374	46 967	46 973	-
Investissement	8 356	8 358	7 959	13 609	7 667	-
Dépenses des collectivités locales	265 497	299 670	274 396	330 456	331 542	382 566
Fonctionnement	246 662	282 569	257 244	293 275	288 620	259 642
Investissement	18 835	17 101	17 153	37 181	42 922	122 924

Sources : Administration supérieure, Trésor public, DGCL

LES MINI-JEUX DU PACIFIQUE À WALLIS-ET-FUTUNA EN 2013

Du 2 au 12 septembre 2013, Wallis-et-Futuna accueillera la IX^e édition des Mini-Jeux du Pacifique. C'est la première fois que le Territoire organise un événement d'une telle ampleur.

Organisés initialement en 1963 à Fidji, les Jeux du Pacifique sont une compétition sportive internationale qui rassemble les États et Territoires du Pacifique Sud tous les quatre ans. Les premiers Mini-Jeux du Pacifique ont été mis en place en 1981. Avec un programme sportif réduit, ils permettent aux États et Territoires ne pouvant prétendre à l'organisation des Grands-Jeux d'accueillir néanmoins un événement sportif international. Les Jeux et Mini-Jeux se succèdent alternativement tous les deux ans.

Pendant 10 jours, 1 500 sportifs et officiels techniques de 22 États et Territoires du Pacifique seront donc présents sur l'archipel pour participer à cette compétition. Les athlètes se mesureront dans huit disciplines sportives réparties sur quatre sites de compétitions, à Wallis et à Futuna : l'athlétisme, le rugby à 7, le taekwondo, l'haltérophilie, le volleyball, le beach volley, la voile et le va'a*.

Les Mini-Jeux représentent une opportunité unique pour l'archipel, à plusieurs titres.

D'une manière générale, au travers de cet événement international et médiatisé, les îles de Wallis et Futuna vont avoir l'occasion de mieux faire connaître leur Territoire et leur culture. L'organisation des Mini-Jeux et leur bon déroulement, ainsi que les diverses manifestations qui les animeront constitueront pour l'archipel une opportunité de promotion importante pour une meilleure insertion dans la région Pacifique.

Par ailleurs, l'organisation de cet événement permettra au Territoire de développer son infrastructure sportive et de se doter d'équipements de qualité porteurs pour l'avenir et la formation de la jeunesse. En effet, plusieurs enveloppes budgétaires ont été allouées à la construction et la rénovation des infrastructures, pour un montant global d'environ 1 milliard de F CFP. La construction de la salle omnisports Kafika constitue le plus gros chantier, avec un budget de 535 millions de F CFP.

Actuellement, la préparation des Mini-Jeux mobilise une main-d'œuvre importante, essentiellement locale, surtout sur les chantiers de construction et de rénovation des infrastructures. De plus, le comité organisateur a privilégié les professionnels de l'archipel pour l'attribution des marchés afférents à l'événement sportif (prestataires de services, fournisseurs d'équipements, etc). Une boutique WF2013 chargée de la commercialisation de produits dérivés sera inaugurée en mai 2013. Enfin, pendant l'événement, les professionnels de l'archipel dans le domaine de l'hôtellerie-restauration seront mis à contribution, notamment pour l'accueil des VIP. L'événement devrait également entraîner une augmentation de la fréquentation des commerces et boutiques artisanales.

Il faudra attendre la fin de la compétition pour pouvoir mesurer de façon précise les retombées de l'organisation des Mini-Jeux sur l'économie de l'archipel, et notamment sur le long terme.

À la suite du passage du cyclone « Evan » en décembre 2012, quelques inquiétudes sont apparues quant à l'organisation de l'événement sportif sur le Territoire. La forte mobilisation des acteurs de la place a cependant vite dissipé les interrogations.

Le budget de fonctionnement des Mini-Jeux 2013 s'élève à 423 millions de F CFP.

États et Territoires participants : Cook, Fidji, Guam, Kiribati, îles Mariannes du Nord, Marshall, Micronésie, Nauru, Niue, Norfolk, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna.

* Le va'a, aussi appelé pirogue polynésienne ou outrigger canoë, est une pirogue dont la stabilité est assurée par un balancier unique, relié à la coque par deux bras en bois. Le rameur est équipé d'une pagaie simple comme en canoë, dont la pale est inclinée vers l'avant.



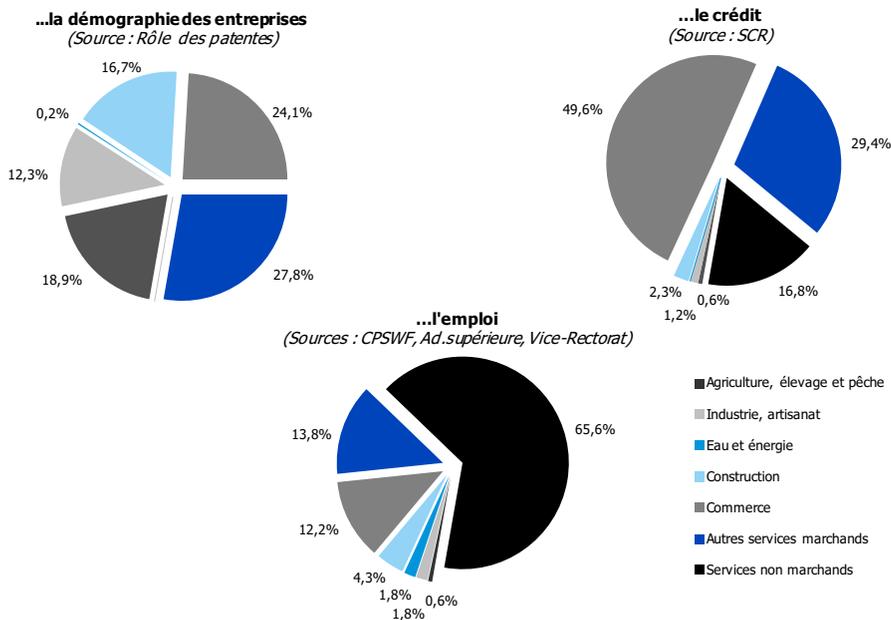
CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Poids des secteurs dans...



Les services non marchands regroupent l'éducation, la santé et les services administratifs. Ils concentrent près des deux tiers de l'ensemble des effectifs salariés du Territoire¹⁰. Le secteur public est ainsi le premier employeur de Wallis-et-Futuna. Il totalise 16,8 % de l'encours de crédit, du fait des concours accordés au Territoire et à l'Agence de santé.

Le secteur privé est quant à lui principalement concentré sur les services, le commerce et la construction (68,5 % des entreprises patentées). Ces trois secteurs emploient environ 737 salariés, soit 87,9 % des effectifs du secteur privé et 35,7 % des effectifs totaux. En 2012, le commerce capte près de la moitié des encours de crédit accordés, et les services 29,4 %. À l'inverse, le secteur de la construction ne mobilise que 2,3 % de l'encours de crédit.

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche fait figure de cas particulier. Il regroupe 18,9 % des entreprises patentées, alors qu'il n'emploie que 0,6 % des salariés et ne bénéficie que d'une fraction infime des financements bancaires (0,6 %). Ce constat prévaut également pour l'artisanat/industrie, qui regroupe 12,3 % des entreprises mais seulement 1,8 % des effectifs salariés et 1,2 % des crédits.

¹⁰ Salariés déclarés localement et fonctionnaires d'État confondus.

Section 2

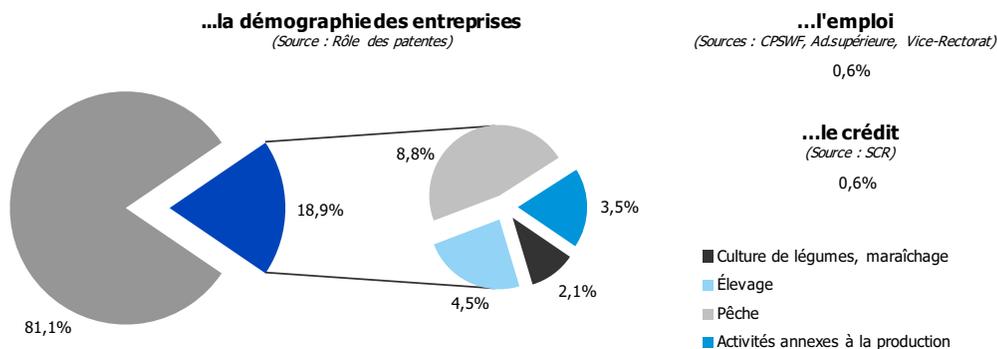
L'agriculture, l'élevage, la forêt et la pêche

UNE ACTIVITÉ PRINCIPALEMENT COUTUMIÈRE, EN COURS DE STRUCTURATION

À Wallis-et-Futuna, l'agriculture, principalement de type traditionnel, occupe une place importante tout en étant très peu intégrée dans l'économie marchande. Elle est essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins familiaux, tant pour l'autoconsommation que pour la « coutume ». Un effort a cependant été entrepris afin de développer et structurer les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche pour une participation plus forte à la vie économique locale. Le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. La notion de surface cadastrale est inconnue sur le Territoire. Les terres sont en principe inaliénables et incessibles. Chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur dans...



Au 31 décembre 2012, le secteur primaire regroupe 92 entreprises patentées, soit 18,9 % de l'effectif des entreprises. Celles-ci comportent 46,7 % de pêcheurs, 23,9 % d'éleveurs, et 10,9 % d'agriculteurs/maraîchers ainsi que 18,5 % d'entreprises exerçant des activités annexes à la production (services forestiers, vente de plantes ornementales...). Le secteur de l'agriculture et de la pêche n'emploie que 0,6 % des salariés déclarés (15 personnes) et ne mobilise que 0,6 % des crédits octroyés par les établissements financiers (9,9 millions au 31 décembre 2012). En réalité, une grande partie des opérateurs du secteur primaire pratique à la fois l'agriculture, l'élevage et la pêche, de façon « informelle » avec pour vocation première la satisfaction des besoins familiaux et coutumiers.

Actuellement, plusieurs opérations de grande envergure sont menées afin de structurer et développer l'activité du secteur primaire. Lancée fin 2011, l'Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) des îles Wallis et Futuna vise ainsi à faire de l'agriculture et de la pêche une activité génératrice de revenus, à améliorer la productivité à long terme et à assurer le développement durable du Territoire. Cette opération devrait durer jusqu'en 2015. L'OGAF de Wallis-et-Futuna est dotée d'une enveloppe du ministère de l'Agriculture et de la

Pêche de 85,5 millions de F CFP, pour financer des projets individuels de soutien aux investissements mais aussi des projets de transformation, de commercialisation et d'exportation des productions. En 2012, 34 projets ont été subventionnés, pour un montant global d'environ 26 millions de F CFP. L'enveloppe est également vouée à l'attribution de Dotations à l'installation des Jeunes Agriculteurs diplômés (DJA) ; un jeune diplômé d'un bac pro agricole en a été le premier bénéficiaire en 2012.

2. Les productions végétales et la forêt

En 2012, on dénombre 27 exploitations maraîchères à finalité économique à Wallis, alors qu'elles n'étaient qu'au nombre de 12 en 2011, et 4 exploitations à Futuna. La production maraîchère s'est ainsi développée de façon notable cette année, mais elle demeure insuffisante pour satisfaire la demande locale. La création d'un Groupement des Agriculteurs à Wallis en 2012 a pour ambition de mettre en œuvre les moyens de développer suffisamment la production maraîchère de l'île, pour qu'elle puisse à terme répondre à elle seule à la demande locale et mettre fin à l'importation de légumes sur le Territoire.

En 2012, le bureau « Production végétale », qui a pour ambition de développer l'exploitation des arbres fruitiers du Territoire et la commercialisation de leur production, a organisé une formation sur la transformation du fruit à pain et des tubercules pour le conditionnement à l'exportation. Le passage du cyclone « Evan » en décembre 2012 a malheureusement détruit près de 80 % des productions vivrières. Un projet de soutien aux maraîchers est à l'étude depuis le début de l'année 2013.

Wallis-et-Futuna dispose d'un domaine forestier non négligeable, avec des ressources constituées de plantations de pins des caraïbes arrivés à maturité. Il existe ainsi à Wallis une disponibilité en pins adultes sur plus de 200 ha, soit environ 60 000 m³, mais des difficultés d'ordre foncier sont rencontrées pour son exploitation. Deux scieries fonctionnent sur le Territoire. La première, située dans le district nord de Wallis, produit du bois de coffrage et de charpente, mais envisage à moyen terme de diversifier sa production en élargissant sa gamme de produits (poteaux téléphoniques, maisons en ossature bois, lambris, parquets...). La deuxième, à Futuna, est opérationnelle depuis mai 2011.

3. L'élevage

L'élevage de poulets de chair a été abandonné sur le Territoire, s'avérant peu compétitif face aux prix proposés à l'importation. Toutefois, l'offre en œufs locaux a quant à elle continué à augmenter en 2012, du fait d'une intensification de la production à Wallis dans les deux élevages de poules pondeuses existants, et de la création d'une troisième unité de production à Futuna. Ce développement vise, à terme, une substitution des œufs importés par la production locale. Malheureusement, le passage du cyclone « Evan » a engendré des dégâts importants, détruisant plus de 70 % des infrastructures du plus grand élevage de Wallis, et complètement le second élevage. Plusieurs demandes d'aides ont été effectuées afin de relancer la production.

En ce qui concerne la filière porcine, un projet est en cours de réalisation depuis deux ans, avec pour objectif de professionnaliser la filière et de mettre en place un circuit commercial sur le Territoire. Une éradication de la brucellose étant nécessaire en amont (ce parasite étant très répandu dans les systèmes d'élevage traditionnels), un atelier porcin naisseur, créé au sein du lycée agricole, est entré en production en juillet 2010 avec cette vocation première. En 2012 comme en 2011, les résultats tant au niveau de la productivité que sur le plan sanitaire ont été très satisfaisants. En 2012, une distribution de cochons charcutiers a ainsi pu commencer. La prochaine étape du projet prévoit l'acquisition d'un abattoir mobile, qui inclura un système d'inspection sanitaire. Le financement de cet abattoir est inscrit au contrat de développement 2012-2016.

4. La pêche

L'activité de pêche conserve un caractère largement artisanal, par la nature des moyens mis en œuvre (petites embarcations, matériels rudimentaires) et le traitement réservé aux prises. La production est majoritairement destinée à l'autoconsommation. Toutefois, une coopérative de pêcheurs a été créée en 2012 avec pour objectif de dynamiser la profession, structurer les échanges et les prix, et garantir au mieux les intérêts des pêcheurs. Un projet de chambre froide est sur le point d'aboutir ; elle permettra aux pêcheurs d'entreposer leurs prises de la semaine, de façon à pouvoir attendre le jour de marché, à Aka'Aka, pour vendre leur stock.

En 2012, l'activité de pêche aux holothuries¹¹, qui avait démarré en 2011, s'est poursuivie, de même que leurs exportations à destination des pays asiatiques. L'exploitation de cette ressource est nouvelle et demande encore à être stabilisée. Elle implique le respect de règles sanitaires de traitement ainsi qu'une gestion des captures en adéquation avec les stocks disponibles. L'avenir de la filière devrait passer par l'importation de juvéniles, qui seront dans un premier temps mis en grossissement dans des parcs fermés dans le lagon, de façon à pouvoir procéder à des tests microbiologiques, puis seront remis en milieu naturel. Wallis exporte par ailleurs des coquilles de trocas, qui sont des mollusques marins réputés pour leur coquille nacrée.

5. L'enseignement agricole

Depuis la rentrée scolaire 2011, un lycée professionnel agricole propose à Wallis de former les jeunes lycéens pour qu'ils deviennent, sans qu'ils aient à s'expatrier, de futurs chefs d'exploitations. L'objectif de ce lycée est ainsi de contribuer à la professionnalisation du milieu agricole ainsi qu'au maintien des jeunes sur place. Le lycée agricole compte 78 lycéens en 2012, contre 84 en 2011, lesquels suivent des formations de niveau V (CAPA, BEPA) ou IV (bac professionnel). Bien qu'étant le fruit d'une demande forte de professionnalisation du secteur primaire sur le Territoire, le lycée agricole rencontre des difficultés de recrutement, dans un contexte général de baisse des effectifs scolaires. Une restructuration des formations proposées est en cours, pour qu'elles soient plus attractives et répondent mieux aux attentes des lycéens. En 2012, un hangar pour l'exploitation agricole du lycée a été construit, financé par le Comité Interministériel de l'Outre-mer (CIOM).

¹¹ Aussi appelé concombre de mer, l'holothurie est un animal marin apparenté aux étoiles de mer et aux oursins (tous de la famille des échinodermes). Il est très apprécié en Asie pour ses valeurs gustatives.

6. La CCIMA

Lors du 3^e comité de suivi de l'Accord particulier entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, qui s'est tenu en 2011, un partenariat entre la Chambre de Commerce, d'Industrie, de Métiers et d'Agriculture (CCIMA) de l'archipel et les chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie¹² a été conclu pour la réalisation d'un diagnostic économique du Territoire. Il doit permettre de définir les priorités d'action de la Chambre. En 2012, les conventions de partenariat ont été signées et les premières actions ont été menées. La CCINC est notamment venue en mission à Wallis afin de préparer et exécuter la première phase de la convention « Tourisme chez l'habitant ». D'autre part, la convention pour la formation des entreprises locales au logiciel de tenue de compte simplifié EUREKA a été signée en partenariat avec la CMANC.

En 2012, trois ingénieurs ont été recrutés comme suite aux décisions du CIOM pour occuper à la CCIMA des postes d'encadrement des filières principales du secteur primaire, à savoir l'agriculture, l'élevage et la pêche.

La CCIMA souhaiterait enfin faire évoluer le système foncier de Wallis-et-Futuna de manière à favoriser le développement d'activités sur le Territoire, par la mise en place d'une garantie foncière pour les entreprises.

¹² La Nouvelle-Calédonie compte trois chambres consulaires : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMANC), la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCINC).

Section 3

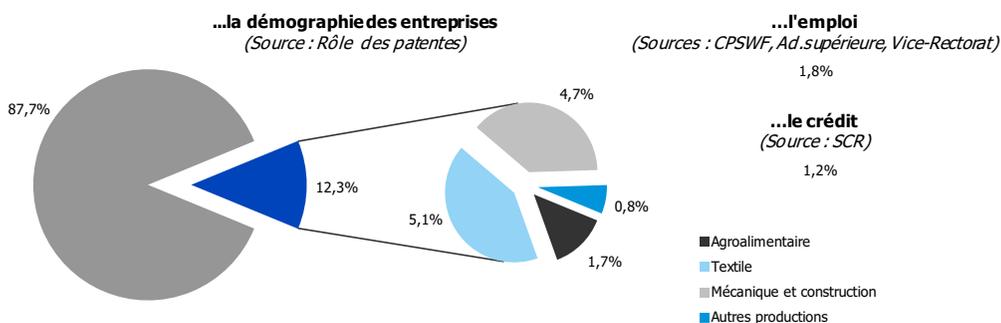
L'artisanat

UNE ACTIVITÉ IMPORTANTE BIEN QU'EN GRANDE PARTIE INFORMELLE

Composé d'un tissu de petites entreprises mais aussi d'entrepreneurs individuels souvent non déclarés, l'artisanat occupe une position relativement importante dans le secteur privé du Territoire, bien que caractérisée par une activité fluctuante et en grande partie informelle. Le faible nombre d'entreprises patentées ne correspond pas à la réalité du secteur, les artisans au sens traditionnel du terme n'ayant notamment pas l'obligation de s'acquitter d'une patente, dès lors qu'ils se limitent à cette seule activité.

1. L'artisanat de production

Poids du secteur dans...



En 2012, 60 entreprises sont patentées dans ce secteur, soit 12,3 % du nombre total d'entreprises patentées. Il s'agit majoritairement d'entreprises unipersonnelles, d'où le faible impact de ce secteur sur l'emploi salarié (1,8 %).

L'artisanat de production regroupe des activités très diverses, telles que la mécanique, la construction et la menuiserie (pratiquées par 38,3 % des entreprises patentées du secteur), le textile (41,7 %), l'agroalimentaire, essentiellement de la boulangerie-pâtisserie (13,3 %), et d'autres activités de production telles que l'édition d'enregistrements sonores, l'imprimerie, etc.

Le poids du secteur dans le crédit est faible : en 2012, il ne représente que 1,2 % de l'encours global des crédits accordés aux entreprises (19,3 millions de F CFP).

2. L'artisanat traditionnel

L'artisanat traditionnel à Wallis-et-Futuna repose essentiellement sur la confection d'objets divers, tels que des tapas¹³, des nattes en feuilles de pandanus tressées, des colliers de coquillage, des sculptures en bois, etc. Il est essentiellement pratiqué par les femmes et présente une vocation davantage coutumière que marchande. L'intégration de ce secteur dans la sphère marchande reste modeste.

Depuis 1993, toutes les associations de femmes artisanes du Territoire sont regroupées au sein d'une structure associative, le Conseil territorial des femmes (CTF). L'objectif de cet encadrement est d'améliorer l'organisation du secteur artisanal et la commercialisation des produits. En 2012, dans le cadre de l'accord particulier entre Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et l'État, le CTF a obtenu les aides nécessaires à l'ouverture d'un point de vente à Nouméa, dont l'inauguration aura lieu en avril 2013. Le CTF bénéficie d'une subvention du Territoire pour ses frais de fonctionnement, ainsi que de financements externes pour ses différents projets. Il dispose du soutien du service territorial des affaires culturelles, qui lui met à disposition des locaux pour la confection et la vente des objets artisanaux.

Le développement du secteur de l'artisanat traditionnel est favorisé par la présence de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) sur le Territoire depuis 2009 : en effet, les artisans rencontrant des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques peuvent obtenir un soutien financier de la part de cette association pour créer ou développer leur entreprise. En 2012, l'Adie a accordé 18 microcrédits à ce secteur, pour un montant global de 5,8 millions de F CFP. Par ailleurs, celle-ci organise de façon régulière des manifestations destinées à promouvoir et soutenir l'activité de production artisanale.

¹³ Écorce de murier frappée et assemblée avec de l'amidon, puis décorée à l'encre de chine.

Section 4

L'énergie et l'eau

1. La société Électricité et Eau de Wallis-et-Futuna (EEWF)

La société EEWF est responsable de la production d'énergie électrique et de la distribution d'électricité et d'eau sur l'ensemble du Territoire depuis 1976. Elle bénéficie, depuis le 1^{er} avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

La fin du conflit social

En 2010 et 2011, EEWF a fait face à un important conflit social, lequel a occasionné des difficultés de gestion à la société (dégradations d'installations et de matériel, coupures d'eau et d'électricité sur l'île de Wallis, tensions de trésorerie du fait de mots d'ordre de non paiement, etc.). Son activité a néanmoins pu être maintenue tout au long de cette période.

Le 1^{er} décembre 2011, une table ronde organisée à l'Assemblée territoriale entre toutes les parties prenantes a permis de mettre fin au conflit. Au cours de l'année 2012, l'entreprise a ainsi progressivement retrouvé un fonctionnement dans un cadre apaisé. L'amélioration de la trésorerie, par le recouvrement progressif des factures impayées pendant le conflit, a permis à EEWF de relancer ses investissements de renouvellement des moyens de production.

Une aide sur la facture d'électricité

En juillet 2012, l'Assemblée territoriale a entériné une participation financière du Territoire aux factures d'électricité de certains abonnés d'EEWF, à hauteur de 4 000 F CFP par mois. La liste des bénéficiaires a été établie sur la base de critères économiques et sociaux, calqués sur ceux utilisés pour l'aide aux factures d'eau à Wallis. « L'Aide du Territoire en matière d'électricité » est en place depuis janvier 2013 et bénéficie à 667 abonnés.

État des lieux après le passage des cyclones

Le cyclone « Evan », qui a frappé Wallis le 16 décembre 2012, a fortement détérioré le réseau électrique. Des réparations provisoires ont rapidement été menées, et ont permis à presque tous les clients d'être réalimentés en électricité avant la nouvelle année.

À Futuna, les travaux de reconstruction du réseau, lancés après le passage du cyclone « Tomas » le 14 mars 2010, sont désormais achevés. Par ailleurs, plusieurs extensions de réseaux commandées par le Territoire ont été réalisées, notamment pour alimenter les futures stations d'électro-chloration du réseau d'eau.

2. L'énergie électrique

2.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

En 2012, la production d'énergie brute à Wallis a diminué de 5,2 % par rapport à 2011, du fait d'une baisse importante des consommations, tant en basse tension qu'en moyenne tension. À l'inverse, la production a augmenté de 2,4 % à Futuna, ce qui s'explique principalement par l'installation d'un nouveau client commercial.

L'énergie renouvelable représente 1,35 % de la production totale brute en 2012, contre 0,94 % en 2011. Cette part croissante est due à un ensoleillement global meilleur en 2012 sur l'archipel, aucune nouvelle installation n'ayant été mise en service cette année. Les 41 installations TEP vertes¹⁴ des « fale fonu » ne sont pas encore en service.

Production et consommation d'électricité

en milliers de kWh	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Energie produite	20 321	20 091	19 816	19 752	18 983	-3,9%
Wallis	16 624	16 641	16 719	16 420	15 570	-5,2%
Futuna	3 697	3 450	3 097	3 332	3 413	2,4%
Vente d'énergie	18 405	16 558	16 332	16 237	15 656	-3,6%
Wallis	15 061	13 449	13 642	13 292	12 602	-5,2%
Futuna	3 344	3 109	2 740	2 945	3 054	3,7%
Nombre d'abonnés	3 706	3 751	3 592	3 578	3 615	1,0%
Wallis	2 574	2 628	2 619	2 589	2 600	0,4%
Futuna	1 132	1 123	973	989	1 015	2,6%

Source : EEFW

2.2 LA TARIFICATION

Tarification annuelle moyenne

prix du kWh en F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Basse tension						
Petits utilisateurs	77,33	69,35	75,14	84,83	92,12	8,6%
1ère tranche	96,67	85,35	93,92	106,04	115,15	8,6%
2ème tranche	77,53	69,35	75,14	84,83	92,12	8,6%
3ème tranche	58,00	52,01	56,35	63,62	69,09	8,6%
Moyenne tension						
1ère tranche	72,18	65,01	70,44	79,53	86,36	8,6%
2ème tranche	48,12	43,34	46,96	53,02	57,57	8,6%

Source : EEFW

Les tarifs de l'énergie électrique sont très sensibles aux variations de prix du gazole. Alors que les prix des produits énergétiques ont augmenté de 7,9 % en 2012, la tarification de l'électricité progresse de 8,6 %, (elle avait augmenté de 12,9 % en 2011). Entre 2009 et 2012, le coût de l'électricité a progressé de près de 33 %.

¹⁴ Tonne Équivalente Pétrole, Valorisation des Énergies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire.

3. L'eau

3.1 LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

À Futuna, l'absence de compteur d'eau chez les particuliers et de contrôle du débit au niveau des captages ne permet pas de connaître précisément la consommation de la population.

À Wallis, les stations d'Ahoa et de Holo ont rencontré des problèmes d'effondrement de forages importants au cours des deux dernières années. Par ailleurs, l'île a connu une période de sécheresse exceptionnelle en 2011-2012, laquelle a entraîné une baisse importante du niveau de la nappe phréatique dans le sud de l'île, diminuant par conséquent la production de la station de pompage de Mua. La production d'eau en 2012 a donc été perturbée, diminuant de 18,8 % par rapport à 2011.

Cependant, dans le cadre du programme du Territoire visant à renforcer les ressources en eau de l'île, huit forages supplémentaires ont été activés en 2012, dont trois à la nouvelle station dite « Carmélites ». La capacité de production d'eau de l'île a ainsi augmenté de 28 %, passant de 7 000 à 9 000 m³ par jour. L'augmentation des moyens de production devrait par ailleurs permettre de diminuer le temps moyen de fonctionnement des pompes, et de limiter ainsi les défaillances perturbant ponctuellement la distribution.

D'autre part, l'amélioration du rendement, déjà observée antérieurement, se confirme en 2012. En moyenne au cours de l'année, le rendement est de 64 %, contre environ 50 % les années précédentes. Le remplacement d'une conduite vétuste, comportant un nombre important de fuites, explique pour l'essentiel cette progression du rendement.

Production et consommation d'eau à Wallis

en milliers de m ³	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Production	2 237	2 089	2 074	2 058	1 671	-18,8%
Consommation	1 261	1 167	1 209	1 189	1 132	-4,8%
Nombre d'abonnés	2 624	2 670	2 576	2 618	2 665	1,8%
Consommation /abonné (m³)	480,6	437,1	469,3	454,2	424,8	-6,5%

Source : EEWf

3.2 LA TARIFICATION

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis

prix du m ³ en F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Prix de base de l'eau	82,18	85,53	84,63	88,47	93,37	5,5%
1ère tranche	98,58	102,64	101,56	106,17	112,05	5,5%
2ème tranche	147,93	153,95	152,34	159,25	168,07	5,5%
3ème tranche	205,46	213,82	211,59	221,18	233,43	5,5%

Source : EEWf

La tarification ne concerne que l'île de Wallis, compte tenu de la gratuité de l'eau à Futuna. En 2012, le prix de l'eau connaît une hausse générale, toutes tranches confondues, de 5,5 % en glissement annuel.

4. Les hydrocarbures

4.1 LA SOCIÉTÉ WALLISIENNE ET FUTUNIENNE D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS PÉTROLIERS (SWAFEPP)

La SWAFEPP, prestataire de services de la société Total Pacifique, est en charge de l'activité de stockage et de distribution des hydrocarbures à Wallis-et-Futuna. Un tiers du capital social de cette société est détenu par le Territoire et deux tiers par la société pétrolière Total Pacifique. La SWAFEPP gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et l'amortissement des infrastructures de stockage à hauteur de 20 %. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartient à la société Total Pacifique Nouvelle-Calédonie.

4.2 L'APPROVISIONNEMENT ET LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Fidji. En 2012, huit pétroliers ont desservi Wallis-et-Futuna, un chiffre stable par rapport à 2011. L'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier depuis l'Australie, uniquement vers Wallis. Cinq butaniers ont accosté en 2012, soit autant qu'en 2011.

À Wallis, la SWAFEPP offre une capacité de stockage de 2 680 m³, répartie sur deux sites, Halalo et Mata'Utu. Le dépôt d'hydrocarbures de Halalo dispose d'équipements de stockage pour 1 680 m³ d'hydrocarbures, dont 830 m³ pour le gazole, 540 m³ pour l'essence, 310 m³ pour le pétrole Jet A1¹⁵, et de 70 tonnes pour le gaz butane. Le site de Mata'Utu est équipé d'une cuve de 1 000 m³ de gazole, principalement dédiée à la centrale EEWf. Le Territoire dispose ainsi d'une autonomie de 120 jours en essence, 110 jours en gazole, 109 jours en Jet A1 et 103 jours en butane.

En 2012, des travaux ont été réalisés sur le site de Halalo en vue d'améliorer la sécurité. Un système de vidéosurveillance a été mis en place et de nombreux détecteurs ont été installés (détecteurs de gaz et de chaleur sur les stockages hydrocarbures et gaz, détecteurs de niveau haut et très haut sur les bacs, détecteurs de présence d'hydrocarbures sur les décanteurs). De plus, le site est désormais équipé de matériels antipollution.

Futuna dispose d'une capacité de stockage de 470 m³ d'hydrocarbures, dont 400 m³ pour le gazole et 70 m³ pour l'essence. Son autonomie est de 96 jours en gazole et 112 jours en essence. En 2012, deux cuves de 100 m³ ont été ajoutées sur le site de Sigave afin d'accroître l'autonomie de l'île en gazole.

En 2012, les travaux sur les dépôts pétroliers du Territoire ont induit un investissement de la SWAFEPP à hauteur de 124 millions de F CFP.

4.3 LA CONSOMMATION

En 2012, les consommations d'essence et de gazole reculent respectivement de 5,8 % et de 4,7 %, tandis que celles de Jet A1 augmentent de 2,7 %. Le gazole, qui représente 70,7 % de la consommation totale en hydrocarbures de l'archipel, demeure le carburant le plus utilisé

¹⁵ Le pétrole Jet A1 sert exclusivement au ravitaillement en carburant des avions.

sur le Territoire. Utilisant du gazole pour la production de l'électricité, la société EEFW explique à elle seule plus de la moitié de la consommation de l'archipel.

Consommation totale en hydrocarbures

en milliers de litres	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Essence	2 016	2 113	2 040	1 960	1 846	-5,8%
Gazole	7 405	7 657	7 707	7 879	7 509	-4,7%
Jet A1	821	858	946	994	1 021	2,7%
Gaz butane (tonnes)	230	249	258	235	248	5,3%

Source : SWAFEPP

4.4 LA TARIFICATION

La structure des prix des produits pétroliers est déterminée par délibération de l'Assemblée territoriale. Le prix de vente au détail résulte de la somme de tous les postes de coûts intermédiaires (coût à l'importation, taxes, coût des prestations locales). La marge des pompistes s'y ajoute pour l'obtention du prix de vente au public.

En 2012, les prix de vente au détail de l'essence et du gazole ont respectivement augmenté de 9,3 % et 10,1 % par rapport à 2011. Cette hausse de prix s'explique principalement par la hausse de la valeur CAF¹⁶ des hydrocarbures. Les taxes, qui sont partiellement indexées sur la valeur CAF, augmentent de manière moins significative. Il en est de même pour les prestations locales, lesquelles correspondent aux frais de passage perçus par la SWAFEPP. La marge détaillant reste stable à 11 F CFP par litre.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers

en F CFP / litre	2010			2011			2012			Variation 2012/2011		
	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A1	Essence	Gazole	Jet A2	Essence	Gazole	Jet A1
Coût CAF	73,3	72,0	73,7	88,6	88,9	91,6	99,2	99,9	99,6	12,0%	12,4%	8,8%
Total des taxes	44,0	30,9	46,1	48,6	35,8	53,6	51,8	39,0	57,0	6,7%	9,0%	6,3%
Total des prestations locales	44,3	44,2	33,0	44,9	44,9	33,4	48,9	48,9	36,1	8,9%	8,9%	8,2%
Prix au revendeur	162,3	149,8	156,7	182,0	169,6	178,5	199,9	187,8	192,7	9,8%	10,7%	8,0%
Marge détaillant	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	0,0%	0,0%	0,0%
Prix de vente au détail	172,6	158,1	163,8	193,0	180,6	189,5	210,9	198,8	203,7	9,3%	10,1%	7,5%

Source : AED

Alors que le coût CAF représentait environ un tiers du prix de vente en 2002, il explique dix ans plus tard près de la moitié des prix de vente au détail des produits pétroliers.

Structure des prix des principaux hydrocarbures

en pourcentage	2010		2011		2012		Variation 2012/2011	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	42,5%	45,5%	45,9%	49,2%	47,0%	50,3%	1,1 pt	1,1 pt
Taxes	25,5%	19,5%	25,2%	19,8%	24,6%	19,6%	- 0,6 pt	-0,2 pt
Prestations locales	25,7%	28,0%	23,3%	24,9%	23,2%	24,6%	-0,1 pt	-0,3 pt
Marge détaillant	6,4%	7,0%	5,7%	6,1%	5,2%	5,5%	-0,5 pt	-0,6 pt

Source : AED

¹⁶ CAF : Coût Assurance et Fret.

Section 5

L'environnement

1. Mangroves et ressources marines

Le plan d'action local de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) 2011-2015 se poursuit, avec notamment la réhabilitation de la mangrove. Lieu de reproduction et « nurserie » pour les espèces récifales, cette dernière est essentielle à la bonne santé des récifs coralliens. La mangrove, qui occupe environ 20 hectares à Wallis, est constituée de deux espèces de palétuviers indigènes (*Rhizophora samoensis* et *Bruguiera gymnorhiza*). Les actions de réhabilitation sont mises en œuvre par les associations de villages avec l'appui technique du Service de l'environnement. Les plants issus de pépinières locales sont plantés sur le rivage afin d'aider la restauration ou le maintien des cordons de mangroves. Un bilan de ces diverses opérations sera réalisé en 2013.

L'activité de commercialisation d'holothuries, qui a démarré en 2011, se poursuit avec un quota fixé pour 2012 à 6,9 tonnes de produits séchés. Le Service territorial de l'environnement effectue le suivi des stocks et le contrôle des produits à exporter. Il contrôle également le commerce de coquilles de trocas, dont le quota à l'exportation a été fixé 14 tonnes par an.

2. Biodiversité

L'inventaire de la biodiversité de Wallis-et-Futuna se complète peu à peu. Le Muséum National d'Histoire Naturelle a déterminé la seule espèce d'amphibien présente à Wallis : la grenouille *Litoria aurea*, originaire d'Australie. Aucune espèce d'amphibien n'a été identifiée à Futuna.

Les actions de lutte et de contrôle contre les espèces envahissantes se poursuivent, notamment celles contre le rat noir (*Rattus rattus*) à Futuna et contre le mimosa géant (*Mimosa diplotrica*) à Wallis. La lutte contre le rat noir est également nécessaire d'un point de vue sanitaire en raison des risques de leptospirose. De même, le suivi entomologique des moustiques se poursuit sur les deux îles afin de limiter les risques qu'ils génèrent pour la santé des populations.

3. La gestion de l'eau

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), que le Service de l'environnement coordonne depuis 2010, poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit d'organiser une gestion concertée de la ressource en eau, avec l'implication de tous les acteurs. Un état des lieux pour Wallis a été finalisé en 2012, il constitue un premier document de référence. La préservation de la lentille d'eau douce, unique ressource de l'île, passe par une meilleure connaissance du fonctionnement de la nappe. L'étude hydrogéologique réalisée va permettre de cibler les actions de protection sur le terrain. Les premiers travaux ont été présentés à la Commission locale de l'Eau qui s'est tenue en novembre 2012. La prochaine étape est la constitution d'un schéma directeur de l'aménagement et de la gestion de l'eau. L'état des lieux du SAGE pour Futuna devrait débiter prochainement.

Section 6

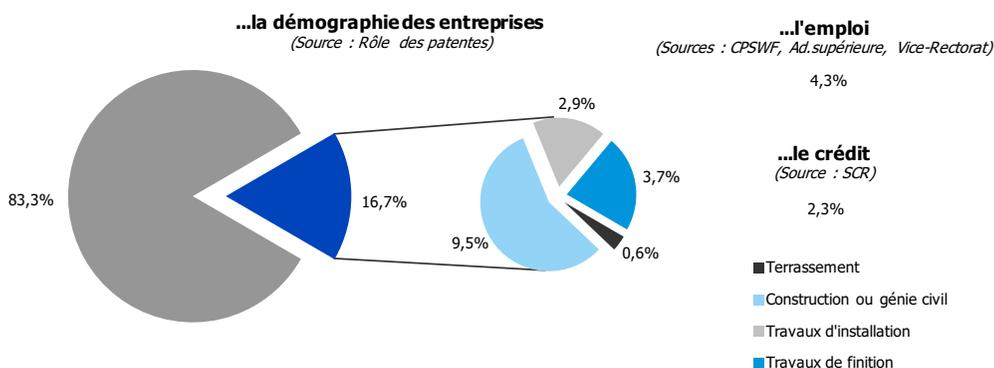
Le bâtiment et les travaux publics

LE BTP, VECTEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Largement soutenu par la commande publique, le secteur du BTP occupe une place importante dans l'économie de l'archipel. En 2012, l'activité connaît un dynamisme exceptionnel, grâce à la poursuite de chantiers d'envergure lancés en 2010 et 2011, et au démarrage de nouveaux travaux en vue de la tenue des Mini-Jeux qui se tiendront à Wallis-et-Futuna en septembre 2013. La réparation des dégâts engendrés par le passage du cyclone « Evan » mi-décembre a intensifié l'activité du secteur à la fin de l'année.

1. Aperçu structurel

Poids du secteur dans...



Le secteur du bâtiment compte, à fin 2012, 81 petites et moyennes entreprises (PME). Les effectifs employés dans le secteur du BTP restent stables, avec 104 salariés déclarés à la CPSWF à fin juin 2011, soit 4,3 % de l'emploi total déclaré sur le Territoire. Le BTP mobilise 12,4 % des effectifs salariés du seul secteur privé. Au 31 décembre 2012, l'encours bancaire du secteur s'élève à 36,5 millions de F CFP contre 33,4 millions de F CFP en 2011.

2. La commande publique

La réglementation des marchés publics à Wallis-et-Futuna est régie par un cadre juridique datant de 1949, aujourd'hui obsolète puisque la procédure d'adjudication publique ouverte attribue les marchés publics sur le seul critère du prix. Le projet d'ordonnance modifiant les modes d'attribution des contrats relevant de la commande publique dans les trois COM du Pacifique, adopté en février 2010, n'a toujours pas été ratifié.

À fin 2012, la totalité des travaux sur les infrastructures scolaires prévus au titre du IX^e FED a été réalisée. En revanche, le chantier d'extension et d'aménagement du port de commerce de Mata'Utua a fait l'objet de modifications techniques substantielles qui ont conduit à du retard et à un besoin de financements complémentaires. La date d'achèvement de l'ensemble des travaux est désormais prévue pour le mois de novembre 2013.

Un autre chantier d'envergure s'est poursuivi en 2012, à savoir la construction de la salle omnisport de Kafika (535 millions de F CFP) en vue des Mini-Jeux du Pacifique. À la fin de l'année, 70 % de l'enveloppe budgétaire était consommée. Les travaux enregistrent des retards dus à un conflit social et au passage du cyclone « Evan » en décembre 2012. Ils devraient désormais s'achever en mai 2013. Par ailleurs, depuis 2009, plusieurs enveloppes budgétaires ont été allouées à la construction et la rénovation des infrastructures en vue de l'accueil des sportifs, pour un montant global d'environ 470 millions de F CFP (la salle omnisports de Kafika mise à part).

Les travaux pour l'amélioration de la production d'eau potable (245 millions de F CFP) se sont poursuivis en 2012, et sont désormais achevés à Wallis. À Futuna, des difficultés ont été rencontrées au niveau de la filtration de l'eau, entraînant des retards dans l'avancement du chantier. La réfection des locaux de la gendarmerie à Futuna (453 millions de F CFP) a débuté en 2012, et devrait se terminer fin 2014. Les nouveaux bâtiments de service sont achevés ainsi qu'une villa qui devrait être livrée début 2013. Restent encore à réaliser trois logements de fonction et des locaux techniques.

D'autres chantiers de moindre envergure ont participé au dynamisme du secteur en 2012, tels que l'aménagement d'un fale traditionnel pour l'accès aux bureaux de l'Administration Supérieure (33,5 millions de FCFP), la construction du bâtiment des affaires culturelles (42 millions de F CFP) et les nombreux petits chantiers engendrés par les prochains Mini-Jeux du Pacifique sur le Territoire. Par ailleurs, l'activité du secteur du bâtiment s'est intensifiée à la fin du dernier trimestre 2012, du fait de dégâts engendrés par le passage du cyclone « Evan » sur Wallis.

En 2012, les montants engagés au titre de la commande publique diminuent fortement pour atteindre 325 millions de F CFP, en baisse de 73 % par rapport à 2011. Il convient cependant de souligner qu'une partie importante des travaux engagés en 2010 et 2011 portent sur des chantiers pluriannuels. Le financement des travaux pour l'année sous revue relève à 88,7 % du budget du Territoire et à 11,3 % de celui de l'État. Le X^e FED territorial, dont la programmation est en cours d'approbation, prévoit l'allocation d'une enveloppe de 1,97 milliard de F CFP au Territoire. La validation du projet est prévue au plus tard pour décembre 2013.

Montant des marchés publics (engagements annuels)*

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Budget Etat	810	1 047	167	493	37	11,3%	-92,6%
Budget FED	172	258	1 469	0	0	0,0%	-
Budget Territoire	180	75	109	710	289	88,7%	-59,3%
Total	1 162	1 342	1 744	1 203	325	100,0%	-73,0%

Sources : Administration supérieure, Cellule Europe

* y compris quelques marchés de prestations de services

Fort de 97 agents (dont 64 à Wallis), le Service des travaux publics constitue le service technique le plus important du Territoire. Il a pour mission l'entretien et la construction des infrastructures publiques. En 2012, il intervient en tant que maître d'œuvre sur de nombreuses opérations d'investissement telles que les travaux d'aménagement du port de commerce de Mata'Utu, la salle omnisports de Kafika et le chantier d'amélioration de la production d'eau potable sur l'archipel. Il assure également la conduite d'opérations touchant aux études pour l'aménagement du quai de Leava à Futuna.

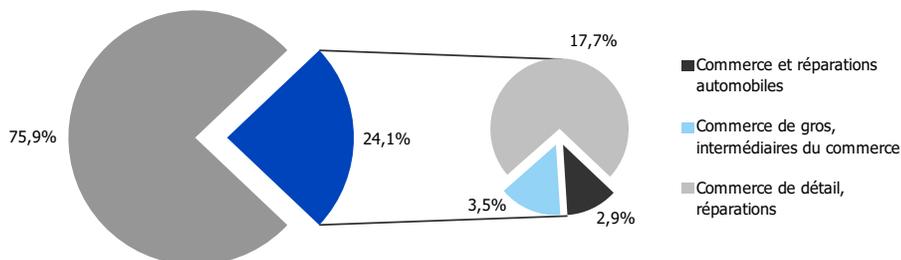
Section 7

Le commerce

Poids du secteur dans...

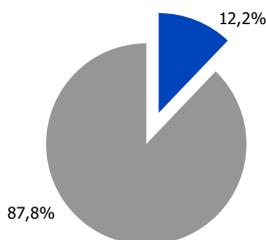
...la démographie des entreprises

(Source : Rôle des patentes)



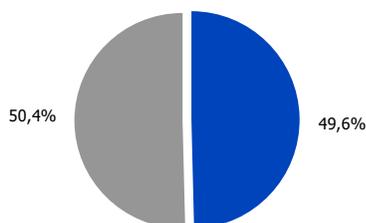
...l'emploi

(Sources : CPSWF, Ad.supérieure, Vice-Rectorat)



...la distribution du crédit

(Source : SCR)



Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique du Territoire. À fin 2012, les entreprises commerciales patentées représentent 22 % de la démographie des entreprises de l'archipel. Près des trois quarts sont des commerces de détail (73,5 %), dont trois supermarchés à Wallis et un à Futuna. Ce secteur emploie 297 personnes, soit 12,2 % des salariés déclarés sur le Territoire et 35,4 % des effectifs du seul secteur privé. L'économie wallisienne est entièrement orientée vers la satisfaction de la demande intérieure, ce qui explique la prépondérance du secteur du commerce en termes d'emploi dans le secteur privé.

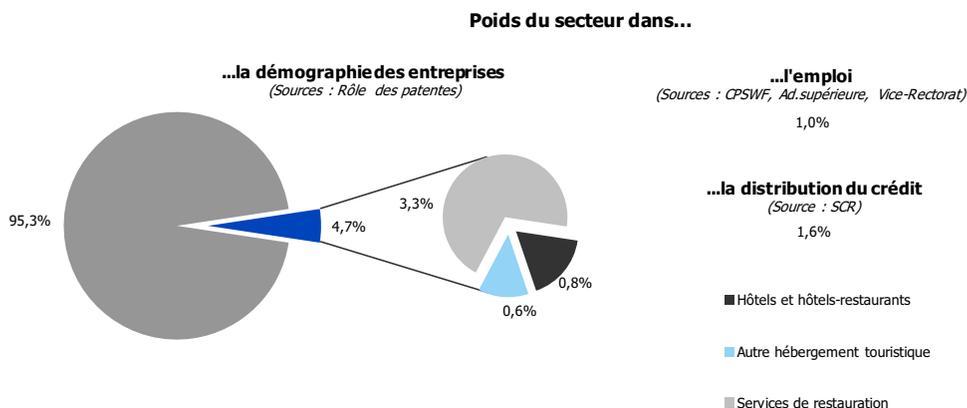
Au 31 décembre 2012, l'encours de crédit déclaré sur le secteur du commerce s'élève à 777 millions de F CFP, soit près de la moitié de l'encours total des crédits distribués par les établissements de crédit, hors particuliers.

Les commerces de l'archipel restent confrontés à de fortes contraintes : l'étroitesse du marché, la gestion des crédits accordés à la clientèle et la gestion des stocks. Celle-ci est rendue particulièrement difficile par la fréquence des approvisionnements, avec un navire de marchandises toutes les trois à quatre semaines. Cette situation affecte particulièrement les produits frais. Une amélioration des pratiques est attendue en ce qui concerne la fourniture en biens non périssables, notamment les matériaux destinées aux entreprises du BTP.

Section 8

L'hôtellerie-restauration et le tourisme

1. Aperçu structurel



Le secteur de l'hôtellerie-restauration se compose en 2012 de 23 entreprises patentées, dont 4 hôtels ou hôtels-restaurants, 3 structures d'hébergement de type « gîtes » et 16 entreprises de restauration (traditionnelle, snack ou plats à emporter).

L'effectif employé demeure faible, avec 24 personnes déclarées auprès de la CPSWF, soit 1 % du nombre global de salariés du Territoire. La mobilisation de concours par ces entreprises est modeste avec un encours bancaire de 25,2 millions de FCFP au 31 décembre 2012 (1,6 % des encours déclarés).

2. Le tourisme

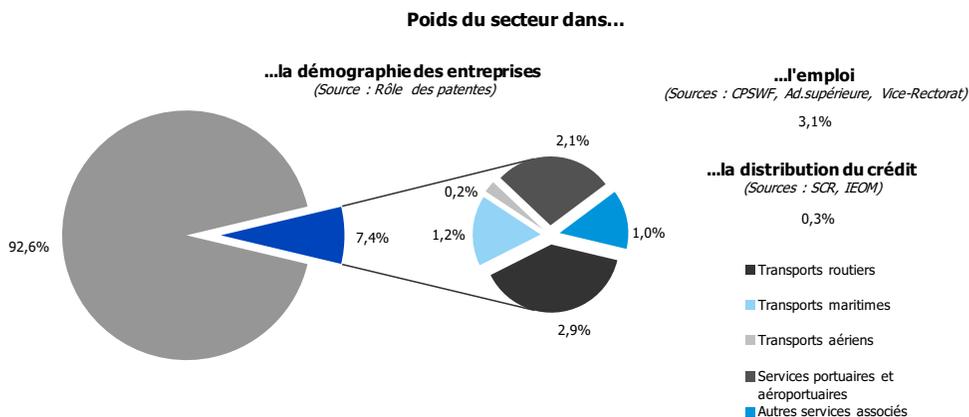
À l'inverse des régions voisines (Fidji, Palau, Cook, etc.), le tourisme demeure une activité marginale à Wallis-et-Futuna, très peu développée malgré le potentiel exploitable existant : îlots, lagon, plages, lacs de cratères, culture traditionnelle, etc. L'isolement du Territoire constitue un frein au développement de ce secteur ; le coût élevé des billets d'avions et la faible capacité hôtelière rendent l'archipel peu compétitif par rapport aux autres destinations du Pacifique.

On observe ainsi que la clientèle extérieure reste, pour l'essentiel, constituée de professionnels en missions et de visiteurs familiaux ; le secteur hôtellerie-restauration est cantonné à une clientèle résidente. La tenue des Mini-Jeux du Pacifique sur le Territoire, en septembre 2013, devrait entraîner une intensification exceptionnelle de l'activité du secteur.

Section 9

Les transports

1. Aperçu structurel



Le secteur du transport regroupe en 2012, 36 entreprises, soit 7,4 % des patentes déclarées. Ces entreprises assurent le transport terrestre, maritime et aérien ainsi que les services de manutention, d'entreposage et les autres services associés (agences de voyage, transitaires, etc.). Ce secteur mobilise, au 30 juin 2012, 75 salariés déclarés, soit 3,1 % des salariés du Territoire et 8,9 % des effectifs du seul secteur privé.

L'insularité et l'éloignement confèrent tant au port de Wallis qu'à celui de Futuna des rôles essentiels dans l'approvisionnement de l'archipel. L'activité du Territoire est fortement impactée par les coûts et la fréquence des transports aériens et maritimes, tant pour le fret que pour le trafic de passagers. L'unique réseau de transport en commun du Territoire est organisé à l'attention des lycéens et collégiens.

2. Le transport maritime

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'approvisionnement de l'archipel s'effectue via le port de Mata'Utū pour les marchandises et par celui de Halalo pour les hydrocarbures à Wallis. Sur Futuna, un seul port, Leava, est en activité. Les travaux d'agrandissement du port de commerce de Mata'Utū, engagés en octobre 2010 sur concours du IX^e Fonds Européen de Développement (FED), sont en cours. Le X^e FED prévoit la reconstruction complète du quai de Leava. Les travaux d'études de cette opération ont été lancés en 2012.

2.2 LE TRAFIC MARITIME

Le trafic maritime est exclusivement dédié au transport de marchandises. Le coût du fret vers Wallis-et-Futuna est élevé, en raison des faibles quantités importées, de l'éloignement des deux îles des axes maritimes majeurs et du surcoût lié à un retour « à vide » des conteneurs.

Le nombre total de touchées de navires s'élevé à 34 en 2012, soit autant qu'en 2011 ; il comprend l'accostage de 19 porte-conteneurs, 8 pétroliers, 5 butaniers et 2 navires militaires.

En 2012, la desserte commerciale à destination de Wallis-et-Futuna a été assurée par plusieurs cargos de marchandises, notamment par un porte-conteneurs comparativement de moins grande capacité. Ceci explique la baisse du nombre de conteneurs importés sur le Territoire malgré la hausse du nombre de touchées de navires de marchandises en 2012.

Le ravitaillement du Territoire en hydrocarbures s'effectue tous les 45 jours depuis 2010, grâce à un réajustement à la hausse des stocks de gasoil qui a permis de réduire le nombre de rotation des pétroliers. Le nombre de navires transportant des hydrocarbures reste inchangé (13 unités) par rapport à l'année passée.

Évolution du trafic maritime commercial

Nombre de touchées	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Trafic marchandises	18	15	17	18	19	6%
<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>1 144</i>	<i>1 384</i>	<i>1 253</i>	<i>-9%</i>
Transport d'hydrocarbures	19	18	11	13	13	0%
Pétroliers	14	13	7	8	8	0%
Butaniers	5	5	4	5	5	0%
Autres	-	-	-	3	2	ns
Total	37	33	28	34	34	0%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

3. Le transport aérien

La desserte aérienne est assurée depuis le 1^{er} janvier 1984 par la compagnie Air Calédonie International (Aircalin), qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis-et-Futuna. Elle effectue trois vols hebdomadaires entre Wallis et Nouméa, assurés par un Airbus A320, et dix vols hebdomadaires entre Wallis et Futuna, effectués par deux DHC Twin-Otter. Des vols supplémentaires sont parfois programmés, notamment pour le transport des étudiants boursiers de Futuna.

Un renouvellement de la convention de desserte aérienne entre Wallis et Futuna est prévu en 2013, l'objectif des responsables étant d'assurer aux usagers le meilleur service au meilleur coût. Un audit technique et financier de la liaison sur la période 2005-2010 a été réalisé dans ce but, afin d'apporter un éclairage sur l'exploitation.

3.1 LES INFRASTRUCTURES

3.1.1 L'aéroport de Wallis-Hihifo

Le Territoire dispose d'un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le Service d'État de l'Aviation Civile (SEAC). La piste de l'aéroport, homologuée en novembre 2010, permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320 et d'avions plus importants, de type Airbus A340, avec une charge réduite. Des travaux de rehausse de la tour de contrôle ont été engagés en 2011 et devraient s'achever fin 2013. Il est également prévu d'agrandir le parking de voitures, sous réserve de disponibilités des crédits du contrat de développement.

3.1.2 L'aéroport de Futuna

L'aérodrome de Futuna, situé à la pointe de Vele, a été considérablement amélioré depuis 2008. Les installations ont ainsi pu être homologuées en 2010 pour une utilisation, de jour uniquement, par des avions de catégorie 1 (de type Twin Otter ou Beechcraft 200).

Dans le cadre du contrat de développement 2012-2016, il est prévu la mise en place d'un balisage lumineux de la piste et des obstacles environnants, de façon à pouvoir procéder à des évacuations sanitaires de nuit. Le lancement des appels d'offres devrait intervenir au cours du premier semestre 2013. La pose d'une clôture, qui permettra l'ouverture de la piste à des avions de catégorie 2 (de type ATR42), et la réfection des routes conduisant à l'aéroport sont également à l'étude, mais des difficultés foncières sont rencontrées, l'acquisition de certains terrains à proximité de l'aéroport étant nécessaire au réaménagement complet du site.

3.2 LE TRAFIC AÉRIEN

Avec 43 543 passagers enregistrés sur les lignes internationales et domestiques passant par l'aéroport de Wallis-Hihifo, le trafic aérien progresse de 1,2 % en 2012 par rapport à 2011. Le transport de marchandises par fret aérien se contracte à 173,9 tonnes en 2012 contre 213 tonnes en 2011, soit une baisse de 18,4 %.

3.2.1 Le trafic international

En 2012, 29 477 passagers ont pris un vol international à destination ou au départ de Wallis, soit une légère augmentation par rapport à 2011 (+0,2 %) après deux années de progression (+2,6 % en 2011 et +3,6 % en 2010).

342 mouvements commerciaux sont dénombrés sur le réseau international, dont 312 mouvements de vols commerciaux réguliers. Les vols commerciaux non réguliers à destination ou au départ de Wallis (évacuations sanitaires, charters, etc.) ont atteint 30 rotations en 2012, contre 28 l'année précédente.

Le taux de remplissage tous vols confondus est de 59 % en 2012. Il demeure à un niveau relativement stable par rapport à 2008 (62,2 %), sachant que l'offre en sièges a augmenté en 2009, avec la mise en place d'une 3^e rotation hebdomadaire de l'airbus d'Aircalin.

Le transport de marchandises par fret aérien, qui atteint 137,7 tonnes en 2012, est en forte diminution (-23,2 % par rapport à 2011). Dans une moindre mesure, le fret postal se contracte de 7,1 %, à 73 tonnes.

Évolution du trafic aérien international

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Mouvements d'avion	296	340	332	346	342	-1,2%
Passagers	26 868	27 660	28 654	29 412	29 477	0,2%
Fret (tonnes)	181,6	172,2	176,2	179,3	137,7	-23,2%
Fret postal (tonnes)	66,2	69,6	77,3	78,6	73,0	-7,1%
Taux de remplissage	62,2%	55,7%	59,1%	58,2%	59,0%	+0,8 pt

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

3.2.2 Le trafic domestique

En 2012, 1 472 mouvements d'avions sont dénombrés entre Wallis et Futuna, soit une progression de 4,1 % par rapport à 2011. La barre des 14 000 passagers a été dépassée cette année. Le taux de remplissage est de 50,3 % en 2012. Toutefois, seules 11 places sur les 19 disponibles pour les vols à destination de Futuna sont ouvertes à la réservation, le Twin Otter transportant également du fret et étant limité en capacité de poids. Corrigé de cette donnée, le taux de remplissage est en réalité de 86,9 %.

Le fret domestique aérien s'établit à 36,2 tonnes de marchandises en 2012, en hausse de 7,4 % en glissement annuel, après deux augmentations consécutives en 2010 et 2011 de 23,7 % et de 21,7 %. Le fret postal, en hausse depuis 2008, affiche cette année une progression de 4,3 % et atteint 12 tonnes.

Évolution du trafic aérien domestique

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Mouvements d'avion	1 258	1 449	1 413	1 414	1 472	4,1%
Passagers	12 868	13 316	13 191	13 606	14 066	3,4%
Fret (tonnes)	26,4	22,4	27,7	33,7	36,2	7,4%
Fret postal (tonnes)	9,5	11,0	11,1	11,5	12,0	4,3%
Taux de remplissage	53,8%	48,4%	49,1%	50,6%	50,3%	-0,3 pt

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

4. Les transports terrestres

Il n'existe pas de réseau de transport en commun à Wallis-et-Futuna, à l'exception des transports scolaires assurés par un petit nombre d'entreprises privées.

En 2012, le parc automobile de l'archipel compte 292 véhicules immatriculés (vélomoteurs et véhicules d'occasion inclus). Le nombre de véhicules réellement en circulation est toutefois plus important, du fait du non renouvellement de la carte grise par une partie des propriétaires de véhicules d'occasion.

Le nombre de véhicules neufs reste stable avec 162 immatriculations en 2012. Le nombre d'immatriculations de véhicules utilitaires baisse fortement (-32 % par rapport à 2011) alors que l'on observe une forte progression des achats de véhicules de tourisme neufs en 2012 (+36 %). Celle-ci s'explique notamment par une évolution de l'offre sur le marché, du fait de l'importation de véhicules de tourisme à prix modérés.

Immatriculations de véhicules neufs

nombre de véhicules	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Véhicules de tourisme	140	76	53	76	103	36%
Véhicules utilitaires	118	76	67	87	59	-32%
Total	258	152	120	163	162	-0,6%

Source : Service des Douanes

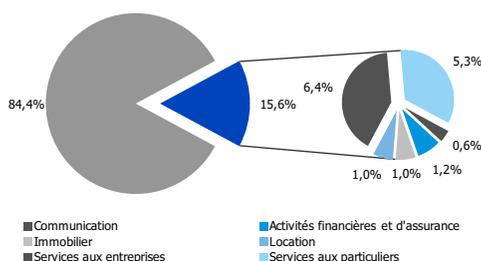
Section 10

Les services marchands

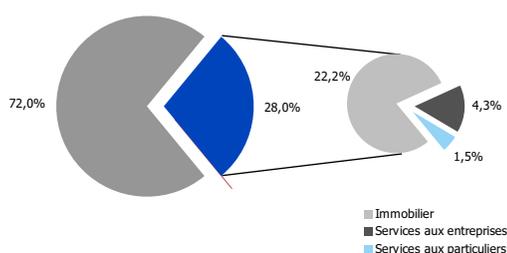
1. Aperçu structurel

Poids du secteur dans...

...la démographie des entreprises
(Source : Rôle des patentes)



...la distribution du crédit
(Source : SCR)



...l'emploi

(Sources : CPSWF, Ad.supérieure, Vice-Rectorat)
9,0%

Les services marchands comprennent notamment les activités immobilières, les services aux entreprises (activités de conseil, de nettoyage, de gardiennage etc.) et les services aux particuliers (activités de loisirs, services personnels et domestiques, formations, crèches, etc.).

En 2012, le secteur comptait 15,6 % de l'ensemble des entreprises patentées, soit 76 entreprises. Les services marchands emploient 26,3 % des salariés déclarés du secteur privé, soit plus d'un salarié sur quatre. Le secteur des services marchands totalise par ailleurs 28 % de l'encours de crédit distribué aux entreprises et collectivités du Territoire. Ces chiffres ne prennent pas en compte la poste et les télécommunications qui font partie des services territoriaux.

2. Le Service des Postes et Télécommunications (SPT)

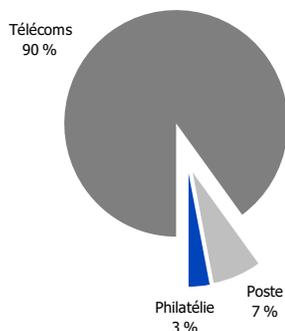
À Wallis-et-Futuna, la poste et les télécommunications sont gérées par une entité administrative rattachée au Territoire, le SPT. Ce dernier assure l'acheminement du courrier postal, gère le service des télécommunications et de l'Internet, et déploie également une activité philatélique.

Malgré l'indépendance du budget de ce service, qui fait l'objet d'une comptabilité annexe depuis 2003, le Territoire a la possibilité d'affecter, en totalité ou en partie, l'excédent budgétaire du SPT à son budget principal.

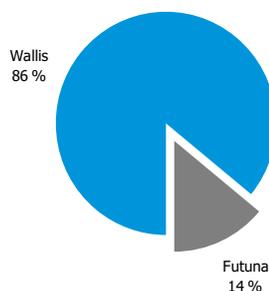
Au 31 décembre 2012, le SPT emploie 40 agents permanents, dont 25 à Wallis et 15 à Futuna. Il compte 3 130 abonnés au téléphone et 1 177 abonnés à Internet. Le nombre croissant d'abonnés à Internet a permis de procéder à une baisse de 30 % des tarifs d'accès au haut débit en novembre 2011. Une nouvelle baisse de tarifs est entrée en vigueur en janvier 2013, et il est désormais possible d'avoir accès à Internet pour 9 900 F CFP par mois (tarif appliqué au débit le plus faible, à savoir 128 Kbits). La meilleure connexion, d'un débit de 1 Mo, coûte 77 000 F CFP par mois.

En 2012, le chiffre d'affaires du SPT s'élève à 611 millions de F CFP, en baisse de 4,3 % par rapport à 2011. Les recettes liées aux télécommunications, qui représentent 90,3 % du chiffre d'affaires, affichent une baisse de 5 %, causée principalement par une utilisation massive et de plus en plus fréquente de la VOIP¹⁷ (Skype, MSN, Facebook, etc.). Par ailleurs, le passage du cyclone « Evan » à la mi-décembre, qui a causé des dommages sur plus de 90 % du réseau, a entraîné une baisse des recettes enregistrées en fin d'année.

Répartition des recettes par chapitre en 2012



Répartition des recettes par région en 2012



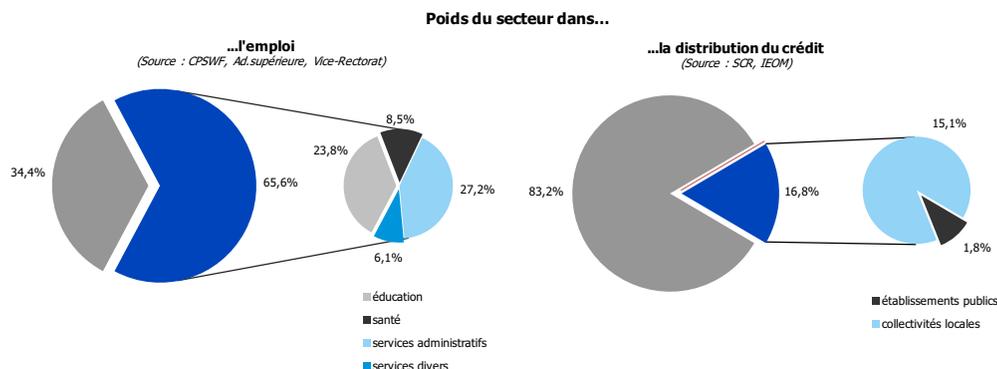
Le projet d'installation de la téléphonie mobile à Wallis-et-Futuna a finalement été reporté à 2015. Le SPT devrait se charger de la mise en place des infrastructures nécessaires et de la gestion du service. Lors du 3^e comité de suivi de l'accord particulier en janvier 2012, la Nouvelle-Calédonie, par l'intermédiaire de l'Office des postes et télécommunications, s'est engagée à aider techniquement le Territoire dans la réalisation du projet de téléphonie mobile de type 3G.

¹⁷ Voix sur réseau IP, technique permettant de communiquer par la voix et par la vidéo via Internet.

Section 11

Les services non marchands

1. Aperçu structurel



Les services non marchands emploient 65,6 % des salariés du Territoire, répartis entre :

- **les services administratifs**, comprenant la fonction publique d'État et les agents territoriaux. Ces services emploient 663 personnes (27,2 % des effectifs salariés) ;
- **l'éducation** avec 581 salariés enseignants et non enseignants (23,8 %) ;
- **la santé** qui emploie 208 personnes (8,5 %) ;
- **les services et administrations diverses** (CPSWF, Trésor public, IEOM....), qui disposent de 149 agents, soit 6,1 % des effectifs salariés totaux.

Les crédits accordés aux collectivités locales et établissements publics s'élèvent à 264,1 millions de FCFP au 31 décembre 2012, soit 16,8 % du crédit distribué (hors particuliers).

2. L'éducation

2.1 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012

- La signature, le 9 février 2012, de la convention portant concession à la mission catholique de l'enseignement primaire sur le Territoire pour les années 2012-2017.
- La signature, le 23 février 2012, de la convention cadre de coopération entre l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et le vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna pour la formation des enseignants des premier et second degrés.

- La décision de Monsieur le vice-recteur, en date du 12 octobre 2012, de transférer les élèves en classe d'orientation et de projet (COP) des établissements du 1^{er} degré vers les collèges, dès la rentrée australe, en février 2013.
- L'édition, en novembre 2012, du projet éducatif 2013-2017 pour le Territoire.
- Le Territoire recense ses deux premiers diplômés par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), suite à la mise en place du dispositif en 2011.
- Le passage du cyclone « Evan » dans la nuit du 15 au 16 décembre 2012, qui a occasionné d'importants dégâts sur les établissements scolaires. La mobilisation immédiate des services du Vice-rectorat a permis d'assurer la rentrée scolaire 2013 sans trop de retards.

2.2 LES ÉTABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

À Wallis-et-Futuna, la gestion de l'enseignement primaire est entièrement confiée à la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), qui est une structure privée. L'enseignement secondaire est géré par le Vice-rectorat, structure administrative de l'éducation nationale.

Il n'existe pas de formation supérieure sur le Territoire. Entre 2010 et 2012, une antenne de l'IUFM du Pacifique proposait une formation préparatoire aux études supérieures (APES) aux bacheliers du Territoire souhaitant poursuivre des études universitaires en métropole ou en Polynésie Française. En 2012, cette formation n'a pas été rouverte, faute d'un nombre suffisant de candidats.

En 2012, le Territoire compte 15 écoles élémentaires et/ou primaires (dont 6 à Futuna), 6 collèges (dont 2 à Futuna) et 2 lycées implantés à Wallis (un lycée d'enseignement général et un lycée agricole, ouvert depuis la rentrée scolaire 2011). En 2012, les effectifs totaux du personnel de l'éducation restent relativement stables par rapport à 2011, avec 556 postes occupés, dont 394 enseignants (196 enseignants dans le 1^{er} degré et 198 dans le 2nd degré).

Le Vice-rectorat gère l'ensemble des 284 fonctionnaires d'État du ministère de l'Éducation nationale, qui se compose d'enseignants du corps professoral du second degré et de personnels administratifs du Vice-rectorat et des différents établissements. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires, qui relèvent de la DEC, ont quant à eux un statut d'agent de droit privé, mais sont intégralement rémunérés par le Vice-rectorat.

Le taux moyen d'encadrement en 2012 est de 9,9 élèves par enseignant ; il était de 10,4 élèves par enseignant en 2011.

Effectifs du personnel de l'éducation

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Effectifs des postes enseignants	436	437	413	397	394	-0,8%
Enseignement 1er degré (privé)	229	229	215	199	196	-1,5%
Enseignement 2nd degré (public)	207	208	198	198	198	0,0%
Effectifs des autres postes de l'éducation	175	175	173	173	172	-0,6%
Fonctionnaires non enseignants	79	79	86	89	88	-1,1%
Autres agents locaux	96	96	87	84	84	0,0%
Total	611	612	586	570	566	-0,7%
Taux moyen d'encadrement	10,3	9,9	9,8	10,4	9,9	-

Source : Vice-rectorat

2.3 LES EFFECTIFS SCOLAIRES

En 2012, le nombre total d'élèves scolarisés diminue de 5,3 % par rapport à 2011 pour atteindre 3 885 élèves. Les effectifs scolaires ne cessent de diminuer depuis plusieurs années. Aujourd'hui, le système éducatif du Territoire compte 1 300 élèves de moins qu'il y a 10 ans. Si cette tendance, consécutive à la baisse de la natalité et à l'émigration des jeunes actifs, se poursuit dans les prochaines années, la question relative à d'éventuelles fermetures de classes pourrait se poser.

Effectifs de l'enseignement du 1^{er} et 2nd degré

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Enseignements 1^{er} degré	2358	2303	2156	2182	1972	-9,6%
Enseignement 2nd degré	2115	2004	1901	1919	1913	-0,3%
Collèges	1522	1429	1348	1252	1228	-1,9%
<i>dont formation professionnelle</i>	303	276	175	80	79	<i>n.s.</i>
Lycées	593	575	553	667	685	2,7%
Total	4473	4307	4057	4101	3885	-5,3%

Source : Vice-rectorat

2.4 LES TAUX DE RÉUSSITE

Malgré le cyclone « Evan », les examens de la session 2012 ont pu être menés à leur terme. Après une année scolaire 2011 très satisfaisante, du fait d'une amélioration générale des taux de réussite aux examens, les résultats de l'année scolaire 2012 demeurent globalement convenables malgré une légère baisse des taux de réussite dans la plupart des filières. Cette année encore, les résultats à Wallis-et-Futuna sont égaux et parfois meilleurs que ceux observés en Métropole.

La grande satisfaction de la session est l'augmentation significative des réussites dans la voie technologique (+12,3 points de pourcentage de réussite aux examens), ainsi que le taux de réussite record aux examens du CAP (96,4 %).

En 2012, le taux de réussite au baccalauréat, toutes voies confondues, affiche une légère baisse de 0,5 point par rapport à celui de 2011, avec 82,6 % d'admis. Toutefois, le nombre de candidats aux épreuves du baccalauréat était en forte progression cette année, avec 54 candidats de plus qu'en 2011.

Taux de réussite aux examens

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Brevet	64,9%	68,0%	72,5%	94,3%	84,4%	-9,9 pt
Série collège	73,5%	74,2%	73,4%	87,5%	84,2%	-3,3 pt
Série professionnelle	42,9%	50,0%	69,7%	84,5%	84,8%	+0,3 pt
Diplômes de niveau V						
CAP	84,3%	97,2%	88,1%	88,6%	96,4%	+7,8 pt
BEP	85,6%	68,0%	73,9%	90,9%	85,6%	-5,3 pt
Bac général	80,0%	80,0%	74,2%	92,5%	83,0%	-9,5 pt
Série L	81,3%	75,0%	69,2%	83,3%	61,5%	-21,8 pt
Série ES	81,3%	69,6%	69,2%	100,0%	92,3%	-7,7 pt
Série S	76,9%	100,0%	100,0%	89,5%	90,5%	+1 pt
Bac professionnel	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	95,4%	88,2%	-7,2 pt
Bac technologique	57,4%	55,9%	57,1%	63,1%	75,4%	+12,3 pt
Total bac	67,0%	65,7%	63,2%	83,1%	82,6%	-0,5 pt

Source : Vice-rectorat

3. Les services de santé

3.1 LE SYSTÈME DE SANTÉ À WALLIS-ET-FUTUNA

3.1.1 Le fonctionnement de l'Agence de Santé

Le système de santé de Wallis-et-Futuna repose exclusivement sur une agence de santé, créée par l'ordonnance 200-29 du 13 janvier 2000 et dotée du statut d'établissement public national à caractère administratif (EPNA). L'agence, au-delà de missions d'hospitalisations, est chargée de l'élaboration du programme de santé du Territoire, de sa mise en œuvre sur le plan de la médecine, préventive et curative, et de la délivrance de médicaments.

L'Agence de santé de Wallis-et-Futuna est placée sous la triple tutelle du ministère de l'Intérieur (Outre-mer), du ministère de la Santé, et du ministère des Finances, réunis au sein d'un conseil de tutelle. Dotée de l'autonomie administrative et financière, elle est gérée par un conseil d'administration dont le président est le Préfet. Le Territoire ne disposant pas de système de sécurité sociale, la prise en charge des soins est assurée en totalité par l'État.

L'Agence de santé regroupe deux hôpitaux (Sia à Wallis et Kaleveleve à Futuna) et trois dispensaires situés dans les trois districts wallisiens de Mua, Hahake et Hihifo. Elle emploie plus de 200 personnes.

À Wallis, l'offre de soins de premier recours est assurée par les trois dispensaires. L'hôpital de Sia dispose de 49 lits : 13 en Chirurgie, 21 en Médecine, 14 en Gynécologie-Obstétrique, 1 en Réanimation. Le plateau technique se compose d'un bloc opératoire, d'une unité de réanimation, de 2 salles pour le bloc obstétrical, d'une salle de radiologie, d'une activité d'échographie. Les services de pharmacie et le laboratoire complètent ce dispositif.

À Futuna, l'offre est de 16 lits, après la suppression de la Maternité (y compris 1 lit de surveillance continue et 2 lits d'accueil de Gynécologie-Obstétrique). Compte tenu de la petite taille de l'île de Futuna, c'est au sein de son hôpital de Kaleveleve qu'on retrouve les fonctions « dispensaires » : consultations de premier recours, cabinet dentaire, PMI¹⁸, etc. L'accueil des urgences à Futuna se limite aux cas courants de médecine. Les équipes de l'hôpital de Kaleveleve assurent également le suivi des grossesses et les hospitalisations en médecine pour exploration et surveillance dans la limite des possibilités offertes par leur plateau technique restreint, les plateaux techniques des deux hôpitaux de Wallis-et-Futuna étant optimisé pour éviter les doublons et la sous-utilisation des compétences et des équipements. Les cas de chirurgie et les accouchements sont ainsi transférés vers l'hôpital de Sia.

L'offre ambulatoire des trois dispensaires de Wallis et des consultations de Futuna est assurée par huit généralistes qui réalisent environ 45 000 consultations par an. La réalisation des programmes et activités de prévention, notamment pour les maladies chroniques non transmissibles telles que l'obésité, le diabète et l'insuffisance rénale, nécessiterait une présence plus importante de médecins compte tenu des besoins de l'archipel.

¹⁸ La notion de Protection Maternelle et Infantile (PMI) recouvre l'ensemble des mesures réglementaires et des moyens mis en œuvre par les services publics pour adapter le système de santé aux futures mères, aux mères et aux enfants.

L'activité de l'Agence de Santé de Wallis-et-Futuna

	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Hospitalisations					
Nombre de journées	10 705	10 208	11 137	10 776	-3,2%
Nombre d'entrées	2 135	2 068	2 349	1 990	-15,3%
Taux d'occupation moyen ¹	45,1%	43,0%	46,9%	45,4%	-1,5 pt
Durée moyenne de séjour ²	5,0	4,9	4,7	5,4	14,2%
Nombre d'interventions en bloc opératoire	675	545	531	537	1,1%
Nombre de naissances	235	173	210	182	-13,3%
Consultations dans les dispensaires	44 949	43 660	39 034	45 391	16,3%
Nombre d'EVASANS hors Territoire	656	648	637	621	-2,5%

¹ nombre de journées d'hospitalisation/(nombre de lits x 365)

² nombre de journées d'hospitalisation/nombre d'entrées

Source : Agence de santé

3.1.2 L'Agence de Santé de Wallis-et-Futuna et ses objectifs

L'Agence de Santé est autonome juridiquement ; à ce titre, elle a vocation à s'inscrire dans une démarche de contractualisation, pour ses objectifs et moyens.

L'amélioration de la santé des wallisiens et futuniens constitue une priorité pour l'Agence de Santé. Cette dernière s'est appropriée les résultats de l'étude des facteurs de risques des maladies chroniques non transmissibles à Wallis-et-Futuna (RESIR) réalisée en 2009, afin d'affiner ses activités. Les chiffres issus de cette étude dressent en effet le portrait d'une situation inquiétante.

L'Agence de Santé a relancé des actions de prévention à partir de 2010, grâce à un appui de la CPS (Communauté Pacifique Sud). D'autres actions sont menées conjointement. L'Agence de Santé s'est notamment donnée comme objectif d'élaborer trois schémas stratégiques :

- un schéma territorial de prévention (pour lequel est attendu un appui de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'accord particulier) ;
- un schéma territorial de l'offre de soins ambulatoire et hospitalière (projet médical quasi finalisé, qui a servi de cadre à l'élaboration des perspectives d'investissement pour 2012-2016, période du Contrat de Développement) ;
- un schéma territorial de l'offre médicosocial (pour la prise en compte des séjours de longue durée et de la dépendance).

3.2 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012

La dotation versée jusqu'à présent sur le programme 123 du ministère de l'Outre-mer est versée depuis janvier 2013 par le ministère de la Santé au titre de son programme «Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » ; cette dotation devrait évoluer de 24,11 millions d'euros en 2012 à 25,97 millions d'euros en 2013 (soit +7,72 %), nonobstant la mise en œuvre d'un gel budgétaire.

Des avancées en matière sociale ont pu être actées lors d'une réunion en septembre 2012 à Paris, ce qui va contribuer à faire évoluer favorablement la convention collective.

Le contrat de développement 2012-2016 a placé l'Agence de Santé de Wallis-et-Futuna dans les priorités d'investissement du Territoire pour les années à venir.

Ces évolutions, dont la concrétisation est attendue, pourront constituer des leviers significatifs, permettant d'apporter aux besoins de santé de la population résidente à Wallis-et-Futuna une réponse plus adaptée, en qualité et en quantité :

- en qualité car l'agence de santé doit se rapprocher des dynamiques nationales d'approche et de traitement des problèmes sanitaires, tant en matière curative qu'en matière préventive ;

- en quantité, car la mesure des enjeux et des écarts aux normes (notamment en termes de conditions matérielles et de sécurité) pourra être mieux appréhendée, avec une possible augmentation des futures dotations qui ne viendra pas ponctionner la dotation versée au Territoire pour l'ensemble de ses services.

3.3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE L'AGENCE DE SANTÉ

Grâce à l'appui du nouveau Contrat de Développement, la mise en chantier de programmes d'investissements importants devrait débuter d'ici peu :

- le démarrage des études pour l'amélioration du site de Futuna ;
- une mise à niveau du plateau technique, avec un éventuel renforcement de l'imagerie médicale (un dossier sollicitant un scanner a été déposé) ;
- la sécurisation/autonomisation de certaines installations techniques (dont la couverture permanente en eau et électricité pour les dispensaires de Wallis et l'hôpital de Kaleveleve).
- une amélioration de l'offre locale de soins afin de limiter les évacuations sanitaires (en 2012, 620 personnes ont été évacuées hors du Territoire pour cause médicale).

Les prestations de l'Agence de Santé, même si cette dernière déploie ses activités principales dans un territoire isolé, sont de plus en plus comparées à ce qu'apportent d'autres systèmes de santé ou structures sanitaires. Sa responsabilité exclusive en matière de santé (c'est la seule structure sanitaire) l'oblige à améliorer ses performances, tant dans le domaine curatif que dans le domaine préventif.

3.4 LES ASPECTS FINANCIERS

Comme suite à une rencontre des élus du Territoire avec le ministre de l'Outre-mer en octobre 2012 à Paris, il a été décidé que le financement de l'Agence de Santé serait désormais assuré par le ministère de la Santé. Par ailleurs, le budget de fonctionnement annuel de la structure a été augmenté de 240 millions de F CFP pour 2013, passant ainsi à 3,12 milliards de F CFP. Enfin, l'État a pris l'engagement de résorber la dette de l'Agence de Santé, sujet de préoccupation important pour le Territoire.

L'Agence de Santé bénéficie ainsi de la mise en œuvre d'un plan d'apurement de la dette s'étalant de 2006 à 2014, à hauteur de 8,8 millions d'euros (soit 1,05 milliard de F CFP). Ce plan ne permet pas de résorber l'ensemble du passif en matière de dette (notamment envers le CHT Gaston Bouret de Nouméa, la CAFAT et l'Armée).

Préparé en 2012, le projet de budget 2013 a intégré la tranche 2013 du plan d'apurement de la dette de 1 million d'euros (soit 119,3 millions de F CFP), ce qui laissera en net (dans l'hypothèse que cette dotation est bien attribuée) une dotation réelle pour fonctionner et couvrir toutes les missions de l'agence de santé de 25 millions d'euros (soit 3 milliards de F CFP).

Une inspection IGF/IGAS, venue en avril 2012, a été missionnée par les autorités de tutelle, afin d'identifier les mécanismes de construction de cette dette, valider les montants dus et mesurer la surface financière nécessaire pour que la dette ne se reconstruise pas.

4. La protection sociale

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Caisse des Prestations Sociales de Wallis-et-Futuna (CPSWF) gère le régime de retraite et les prestations familiales au profit des travailleurs salariés et assimilés des îles Wallis et Futuna.

4.1 LES PRESTATIONS FAMILIALES

En 2012, les allocations familiales distribuées (y compris les congés maternité) ont été inférieures de 3,3 % par rapport à 2011, passant de 321 millions de F CFP à 310 millions de F CFP. Le nombre d'allocataires a également diminué, passant de 1 149 bénéficiaires en moyenne par mois en 2011 à 1 030 en 2012. Le nombre d'enfants bénéficiaires d'allocations baisse également, à 2 458 enfants en moyenne par mois en 2012 contre 2 766 en 2011. Ceci s'explique principalement par le fait qu'un travail de régularisation a été effectué par la CPSWF au cours de l'année 2012, lequel a conduit à un nombre important de suspensions d'allocations familiales.

Le montant des cotisations perçues en 2012 s'élève à 344 millions de F CFP, soit une hausse de 6,1 % par rapport au montant global des cotisations perçues en 2011. La CPSWF dégage ainsi un solde positif de 34 millions de F CFP sur l'année.

Cotisations perçues et allocations versées au titre des prestations familiales

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Cotisations perçues	346	308	328	324	344	6,1%
Public	213	223	227	215	219	1,9%
Privé	132	85	101	109	125	14,4%
Prestations servies	295	340	317	321	310	-3,3%
Allocations familiales mandatées	291	334	312	313	300	-4,2%
Congés maternité	5	6	6	8	10	32,6%
Solde	50	-31	11	4	34	ns

Source : CPSWF

La CPSWF a poursuivi, en 2012, les versements d'aide sociale à l'enfance aux personnes ne travaillant pas et ayant un ou plusieurs enfants à charge. Dans ce cadre, 66,5 millions de F CFP ont été décaissés au bénéfice de 1 460 enfants en moyenne par mois.

4.2 LES RETRAITES ET PENSIONS

Le régime de retraites a fait l'objet de modifications prenant effet au 1^{er} mars 2009, par arrêté préfectoral rendant exécutoire la délibération n°20 bis/AT/2009. Il a été convenu que les bénéficiaires devaient avoir atteint l'âge de 60 ans pour un départ avec une pleine pension, contre 55 ans auparavant. Cependant la délibération prévoit la possibilité d'une retraite

anticipée dès l'âge de 55 ans impliquant un abattement de 7 % par année d'anticipation du montant de la pension. Le taux des cotisations est soumis à un barème progressif augmentant tous les 1^{er} janvier jusqu'en 2020, période à laquelle il atteindra 21 %. Ainsi, au 1^{er} janvier 2012 le taux des cotisations a été porté à 13,8 % (contre 12,9 % en 2010), soit 4,6 % pour la part salariale et 9,2 % pour celle de l'employeur.

Une aide sociale est également versée par la CPSWF depuis le 1^{er} janvier 2006 aux conjoints de retraités non salariés âgés de plus de 55 ans percevant une retraite mensuelle inférieure à 1,5 fois le SMIG sous la forme d'une allocation trimestrielle de 43 000 F CFP.

Sur un an, le montant des pensions de retraites servies s'établit à 772 millions de F CFP, en hausse de 5,5 %. Le montant des pensions de réversion progresse lui aussi de 4,9 % à 63 millions de F CFP. En 2012, la CPSWF comptabilise 611 retraités, dont 509 à taux plein.

Les recettes enregistrées sur l'année 2012 sont en hausse par rapport à 2011, de 10,9 %. La part des cotisations perçues du secteur public, en progression de 4,9 %, reste prédominante (63 % de l'ensemble des cotisations perçues). Les cotisations perçues du secteur privé ont augmenté de 22,5 % en 2012, ce qui s'explique principalement par un important travail de recouvrement mené par la CPSWF.

Le solde entre les cotisations perçues et les prestations servies est toujours déficitaire en 2012, à 74 millions de F CFP. Toutefois une tendance à la réduction de ce déficit est à noter depuis 2010.

Cotisations perçues et prestations servies au titre du régime de retraite

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Cotisations perçues	528	497	658	699	775	10,9%
Public	321	340	456	464	487	4,9%
Privé	207	158	202	235	288	22,5%
Prestations servies	621	704	795	803	849	5,8%
Pensions de retraite	546	630	712	732	772	5,5%
Pensions de réversion	64	62	65	60	63	4,9%
Remboursements de cotisations	10	12	18	11	14	31,4%
Solde	-93	-206	-137	-104	-74	n.s.

Source : CPSWF

Lors d'une mission à Paris d'une délégation de l'Assemblée territoriale qui était accompagnée du Préfet, une rencontre avec le ministre de l'Outre-mer, M. Victorin LUREL, a été l'occasion de définir les premiers termes d'un contrat social à venir d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées du Territoire. Le projet est en cours de discussion.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Le Trésor public change de statut

Par arrêté ministériel du 19 novembre 2012, le Directeur Général des Finances Publiques a créé la Direction des Finances Publiques des îles Wallis et Futuna, nouvelle appellation de la Paierie du Territoire.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) prévoit d'ouvrir une agence à Futuna

L'Adie va ouvrir un deuxième bureau début 2013 à Futuna, en complément du bureau de Aka'aka à Wallis. L'accompagnement individuel des clients dans la gestion courante de leur entreprise est réalisé à travers la présence de sept intervenants, dont six bénévoles.

La BWF poursuit son rôle d'accompagnateur du client

Au cours de l'année 2012, la Banque de Wallis et Futuna a poursuivi sa campagne de sensibilisation aux pratiques bancaires, notamment sur l'utilisation du chèque auprès des particuliers. La banque locale poursuit en parallèle son travail de fond sur le Territoire en intervenant, par la voie de son directeur, dans les classes de lycée.

L'IEOM annonce le changement de sa gamme de billets pour 2014

Le Conseil de surveillance (CS) qui s'est tenu à Paris le 31 mai 2012 a pris la décision de renouveler la gamme actuelle de billets de 500 F CFP, 1 000 F CFP, 5 000 F CFP et 10 000 F CFP à partir des maquettes qui ont été présentées et approuvées par les autorités locales. Il a également été décidé de créer un billet de 20 000 F CFP.

Enfin, au cours de la séance du CS du 19 décembre 2012, la date du 20 janvier 2014 a été retenue pour la mise en circulation de la nouvelle gamme de billets. Une période dite de « double circulation » permettra, jusqu'au 30 septembre 2014, de régler les achats avec les anciens ou les nouveaux billets. Après cette date, les anciennes coupures ne pourront s'échanger qu'auprès des guichets de l'IEOM sans limitation de durée.

Au total, ce seront 12 millions de billets qu'il faudra remplacer dans les trois collectivités du Pacifique, représentant une valeur de 50 milliards de F CFP.

1.2 LES ÉVÈNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs évènements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :

- la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
- des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
- l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
- une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
- une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
- de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté, lors de sa session plénière du 24 mai 2012, un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements.

Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

- Supervision bancaire européenne.

Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité

d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié, dans un règlement du 26 juin 2012, les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1^{er} janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonne entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2019.

Enfin, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20 % du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce qu'environ 200 banques (sur les quelques 6 000 que compte la zone euro) soient concernées.

- Programme de soutien des marchés des obligations d'État.

Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que son unicité dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à permettre la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- 20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France.

Le rapport de MM. Pauget et Constans sur « L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'Économie émet vingt propositions

articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.

- Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change).

Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par cette procédure à compter du 1^{er} septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1^{er} septembre 2012.

- Amélioration de la protection des consommateurs.

Le décret n°2012-609 du 30 avril 2012, relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits, pris pour l'application de l'article 22 de la loi n°2010-737 du 1^{er} juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Il comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut, par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidentes, pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

- SEPA (Single Euro Payments Area - Espace de paiement en euro unifié).

Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1^{er} février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1^{er} février 2016 pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le télévirement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1^{er} février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1^{er} février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1^{er} février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.

- Création d'un Observatoire de l'épargne.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

- Échanges des derniers billets en francs.

Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.

- Annonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.

Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros qui sera mis en circulation en mai 2013.

- Loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement.

La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Un établissement public, le Trésor public

Le Trésor public à Wallis-et-Futuna assure les missions de comptable public principal, à la fois de l'État et des collectivités locales (Territoire et Circonscriptions). Il continue, en outre, d'assurer une activité de type bancaire auprès des particuliers, qui tend à se réduire, tout en assumant ses prérogatives liées à la gestion du domaine de l'État. En complément de ses fonctions traditionnelles, le Payeur désormais Directeur des Finances Publiques des îles de Wallis et Futuna, exerce les attributions de Receveur des douanes et, d'une certaine manière, celui de Receveur local des postes et télécommunications.

Une banque de détail, la BWF

La Banque de Wallis et Futuna (BWF) a été créée en 1991 ; celle-ci est détenue à 51 % par la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie. La BWF est aujourd'hui la seule banque de détail du Territoire, disposant d'un guichet permanent à Wallis et d'un guichet périodique à Futuna.

Parallèlement, des banques commerciales, dont les sièges sociaux sont situés en Nouvelle-Calédonie, interviennent aussi pour des opérations ponctuelles de financement des entreprises. Par ailleurs, grâce au développement des services bancaires à distance, un nombre croissant de particuliers résidant sur le Territoire domicilie leurs comptes en Nouvelle-Calédonie ou en métropole.

Les institutions financières spécialisées : l'AFD et la BEI

L'Agence Française de Développement (AFD) à Wallis-et-Futuna apporte son concours aux collectivités locales, au secteur privé et à la société civile en octroyant des prêts ou des garanties via la SOGEFOM. Entre 1978 et 2004, l'AFD a également pallié l'absence de dispositif de prêts à l'habitat en octroyant près de 1 400 concours à moyen et long terme. Le dispositif a été suspendu en raison du niveau élevé des impayés et de l'effort développé pour le recouvrement des créances. En 2012, les encours accordés par l'AFD ont chuté de 23,9 % pour atteindre 562 millions de F CFP.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est une institution financière de l'Union européenne. Elle a accordé au Territoire de Wallis-et-Futuna au début des années 90 des prêts pour des programmes d'électrification et d'amélioration des routes.

Une société financière, la SOGEFOM

La Société de Gestion des Fonds de Garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM) est une société financière gérée par l'AFD qui intervient à Wallis-et-Futuna au travers de quatre fonds de garantie :

- le fonds de garantie SOGEFOM, non mutualisé entre les trois collectivités du Pacifique, qui permet de cautionner jusqu'à 80 % les prêts consentis par les établissements de crédit aux entreprises ;
- le fonds de garantie à l'habitat (FGH), créé en 1996 pour soutenir le dispositif des prêts immobiliers consentis par l'AFD ;

- le fonds de garantie des très petites entreprises (FGTPE), créé en 2009 pour contre-garantir les microcrédits et prêts d'honneur octroyés par l'ADIE.
- le fonds de garantie « renforcement de la trésorerie - croissance, compétitivité et emploi (RT-CCE) », étendu aux DOM et collectivités d'outre-mer du Pacifique en janvier 2013, permet de garantir les crédits de trésorerie des TPE et PME.

Une association spécialisée dans le microcrédit, l'Adie

Créée en 1989, l'Adie octroie des microcrédits aux personnes ayant des difficultés à accéder aux prêts bancaires classiques pour créer ou développer leur propre entreprise. L'Adie assure un accompagnement de ses bénéficiaires avant, pendant et après la création de l'entreprise, pour en assurer la pérennité et pour amener progressivement ses clients vers le secteur formel.

L'Adie, présente à Wallis depuis 2009, propose des microcrédits plafonnés à 715 000 F CFP, remboursables en 30 mois maximum, auxquels peuvent s'ajouter des prêts d'honneur qui ne peuvent être supérieurs à 475 000 F CFP, remboursables sur 60 mois.

En 2012, l'Adie a octroyé 48 microcrédits pour un montant total de 24,79 millions de F CFP, dont 12,2 % ont été décaissés à Futuna. L'Adie a, par ailleurs, accordé 19 prêts d'honneur sur l'année, pour un montant de 5,97 millions de F CFP. 27,4 % des bénéficiaires appartiennent au secteur du commerce et 23,2 % à celui de l'artisanat.

Liste des établissements intervenant à Wallis-et-Futuna

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Le Trésor Public						
Trésor public	-	BP 29 Havelu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	Direction Générale des Finances Publiques	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17
Les banques						
BWF	455 millions de F CFP	BP 59 Mata'Utu 98 600 Wallis-et-Futuna	Idem	51% BNPP NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	8
Les institutions financières spécialisées						
AFD	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis	Etat français	1 à Wallis	2
BEI	-	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	-	Union Européenne	-	-
Les Sociétés financières						
SOGEFOM	-	5, Rue Roland Barthes 75 598 Paris Cedex 12	Aka'aka Mata'Utu 98 600 Wallis		1 à Wallis	0

Source : IEOM

2.2 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

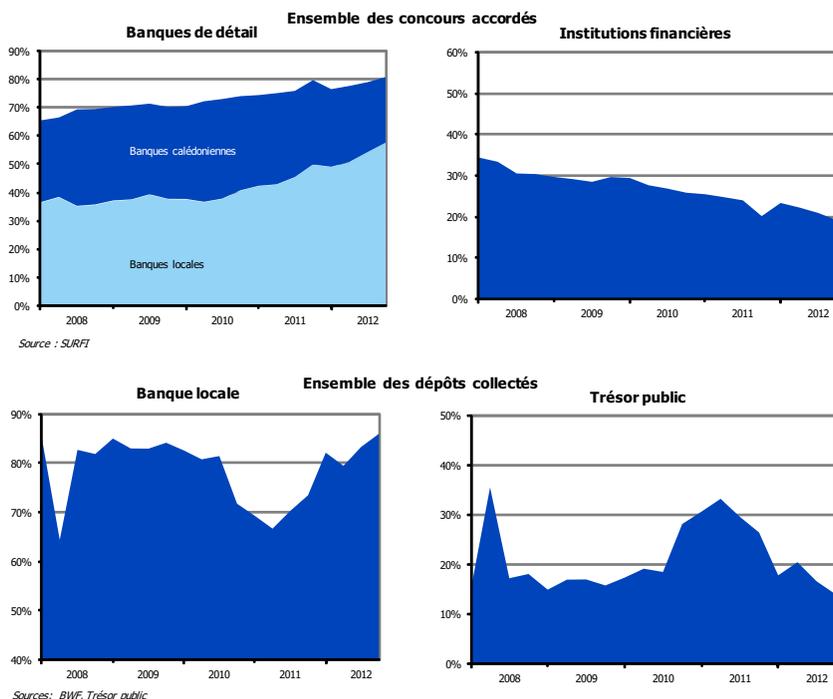
La banque locale et les banques calédoniennes (qui interviennent principalement dans le financement des entreprises du Territoire) concentrent 81 % des crédits accordés aux agents économiques au 31 décembre 2012. Le poids des institutions financières dans la distribution du crédit recule progressivement (-1 point cette année, pour se situer à 19,1 %), suite à l'arrêt des crédits immobiliers accordés par l'AFD depuis fin 2004.

La collecte des ressources est en grande majorité assurée par la banque locale (85,9 %), tandis que la part des ressources collectées par le Trésor public se contracte pour atteindre 14,1 % à fin 2012. Elle s'est fortement accrue en 2010, en raison du reversement sur le compte à vue de la CPSWF de remboursements d'OAT (obligations assimilables du Trésor). Ces placements sont désormais détenus par l'établissement bancaire local.

Évolution des parts de marché des établissements de crédit par type d'établissement

en millions de FCFP	2008	2009	2010	2011	2012
Distribution des crédits					
Banque locale	35,7%	37,8%	40,8%	50,0%	57,7%
Banques calédoniennes	33,9%	32,6%	33,4%	29,9%	23,3%
Institutions financières	30,4%	29,6%	25,8%	20,1%	19,1%
Collecte des ressources					
Banque locale	81,8%	84,1%	71,8%	73,5%	85,9%
Trésor public	18,2%	15,9%	28,2%	26,5%	14,1%

Sources : BWF, Trésor public, SURFI



2.3 LES EFFECTIFS

Les établissements bancaires locaux emploient 12 personnes à fin 2012, soit le même effectif que l'année précédente.

On compte à Wallis-et-Futuna un employé du secteur bancaire pour 1 033 habitants, ce qui est 8 fois inférieur au ratio métropolitain¹⁹. Il est à noter que la plupart des fonctions de « back office²⁰ » sont exercées pour la BWF par sa maison mère à Nouméa, ce qui contribue à la faiblesse du ratio.

Évolution des effectifs dans les établissements de crédit locaux

	2008	2009	2010	2011	2012
Effectifs du personnel	16	12	12	12	12
Banque	8	8	8	8	8
Trésor public - fonction bancaire	2	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	5	2	2	2	2
Sociétés financières	1	0	0	0	0

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATES

L'offre bancaire à Wallis-et-Futuna est restreinte. Le Trésor public met à disposition un guichet à Wallis et une régie à Futuna. La BWF détient une agence à Wallis et un bureau temporaire à Futuna, ouvert seulement 2 à 3 jours par mois. L'accès au numéraire est limité pour la population futunienne, qui doit réaliser ses opérations bancaires courantes durant les vacances de la BWF.

En 2012, on compte un guichet bancaire pour 3 958 habitants et un seul automate situé à Wallis. Par comparaison, on recense en Nouvelle-Calédonie un guichet bancaire pour 2 378 habitants et un automate pour 1 121 habitants. Aucun DAB n'est mis à disposition à Futuna et la présence bancaire pour les opérations fiduciaires reste particulièrement faible. L'étroitesse du marché que constitue l'île de Futuna implique la recherche d'une solution adaptée au contexte local. L'ouverture d'un centre des finances publiques en 2013, rattaché à la Direction des Finances publiques de Wallis, pourrait permettre une amélioration de la circulation fiduciaire locale.

Nombre de guichets présents à Wallis-et-Futuna

	2008	2009	2010	2011	2012
Guichets bancaires	2*	2*	2*	2*	2*
Guichets du Trésor Public	2	2	2	2	2
Guichets automatiques (DAB/GAB)	1	1	1	1	1

* dont un périodique sur Futuna

Source : IEOM

¹⁹ Source : Banque centrale européenne. L'effectif employé dans le secteur bancaire serait de 747 pour 100 000 habitants en France métropolitaine en 2008.

²⁰ Dans les établissements bancaires, le *back office* est l'équivalent des fonctions administratives liées à la production : contrôle des opérations, gestion de la vie des contrats et des échéances, facturation des commissions,... Le *front office*, en contact direct avec les clients, est quant à lui responsable de l'activité commerciale.

Nombre d'habitants par guichet bancaire

	Wallis-et-Futuna* (2012)	Nouvelle-Calédonie (2012)	Métropole (2011)
Guichets bancaires	3 958	2 378	1 653
Guichets automatiques (DAB/GAB)	12 390	1 121	1 085

* Base de calcul pour Futuna : 3 jours d'ouverture par mois / 22,5 jours ouvrables par mois = 0,13 guichet bancaire

Population estimée en 2012

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2012, les établissements de crédit locaux détiennent, tous types confondus, 7 493 comptes, en recul de 1,7 % sur l'année. Le nombre de comptes de dépôts à vue, qui représente 68 % du stock, se contracte de 1,5 % sur l'année, en raison de la fermeture de comptes détenus par des particuliers au Trésor public (-18,3 % en un an). Dans le même temps, la BWF continue d'ouvrir un nombre de compte croissant aux différents agents économiques (respectivement +3,3 %, +0,9 % et +2,0 % aux particuliers, entreprises et collectivités locales). L'encours moyen par compte de dépôt à vue se replie de 15,7 % en 2012, suite à une augmentation de 19,6 % l'année précédente.

Les comptes sur livrets voient de nouveau leur nombre baisser de 2,3 % sur l'année, tandis que l'encours moyen associé progresse de 2,5 %.

Les comptes de dépôts à terme, peu nombreux (2 % du stock total de comptes) regroupent principalement les placements de trésorerie des organismes sociaux et des entreprises. Leur encours moyen affiche une nette augmentation pour atteindre 30,25 millions de F CFP (contre 9,21 millions de F CFP en 2011), sous l'effet d'un placement important de la Caisse des Prestations Sociales de Wallis-et-Futuna auprès de la banque locale.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Comptes de dépôts à vue	4 856	4 894	5 044	5 196	5 119	-1,5%
Comptes sur livrets	2 437	2 433	2 402	2 351	2 296	-2,3%
Comptes de dépôts à terme	92	74	78	75	78	4,0%
Total	7 385	7 401	7 524	7 622	7 493	-1,7%

Sources : BWF, Trésor public

Encours moyens en milliers de F CFP

Par nature de comptes	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Comptes de dépôts à vue	625	698	710	849	715	-15,7%
Comptes sur livrets	171	251	237	241	247	2,5%
Comptes de dépôts à terme	11 657	8 975	6 620	9 207	30 253	228,6%
Total	612	634	620	744	879	18,3%

Sources : BWF, Trésor public

Le taux de bancarisation de la population se situe à 0,60 compte par habitant en 2012, contre 1,90 compte par habitant en Nouvelle-Calédonie.

Nombre de comptes par habitant

	Wallis-et-Futuna (2012)	Nouvelle-Calédonie (2012)
Comptes de dépôts à vue	0,41	0,79
Comptes sur livrets	0,19	1,04
Comptes de dépôts à terme	0,01	0,04
Comptes totaux	0,60	1,90

Sources : BWF, Trésor public, IEOM

4. Les moyens de paiement

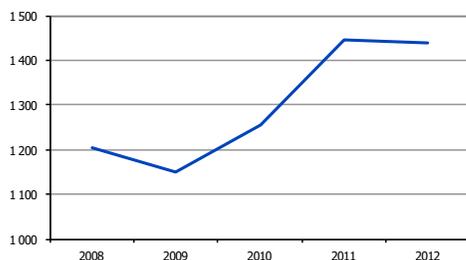
4.1 LES CARTES BANCAIRES

À fin 2012, le nombre de cartes bancaires en circulation s'est très légèrement réduit (-0,6 %) par rapport à 2011. Sur l'année, le Fichier Central des Chèques (FCC) dénombre 28 retraits de cartes, contre 37 au 31 décembre 2011. Le nombre de cartes bancaires par compte à vue reste stable, à 0,28.

Cartes bancaires en circulation	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
en nombre	1 203	1 151	1 255	1 447	1 439	-0,6%
Nombre de cartes par compte à vue	0,25	0,24	0,25	0,28	0,28	0,9%

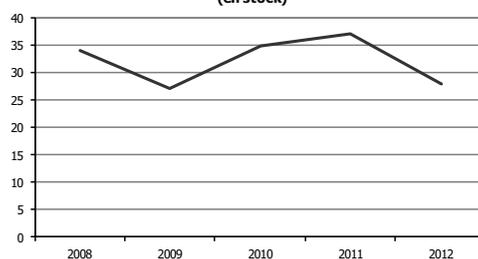
Source : BWF

Nombre de cartes bancaires en circulation



Source : BWF

Nombre de retraits de cartes bancaires au FCC
(en stock)



Source : IEOM

Les retraits sur le seul automate bancaire de l'île progressent de 2,2 % en 2012, tandis que le montant global croît de 5,4 %. Le montant moyen des retraits s'élève à 15 250 F CFP, contre 14 783 F CFP en 2011 (+3,2 %).

Au 31 décembre 2012, 40 commerçants sont équipés d'un terminal de paiement électronique (TPE), soit une unité supplémentaire par rapport à 2011. Ce nouveau TPE explique la progression de 4 % du nombre de transactions enregistrées (+5,4 % en valeur). Le montant moyen des transactions par carte progresse de 1,4 % et s'élève à 25 458 F CFP.

Transactions effectuées par cartes bancaires	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Nombre de transactions dans les DAB/GAB	31 226	30 621	30 843	39 202	40 070	2,2%
Montant des transactions dans les DAB/GAB (en milliers de F CFP)	445 377	453 892	477 188	579 537	611 069	5,4%
Montant moyen des retraits (en F CFP)	14 263	14 823	15 472	14 783	15 250	3,2%
Nombre de transactions chez les commerçants	24 388	25 209	28 236	31 421	32 666	4,0%
Montant des transactions chez les commerçants (en milliers de F CFP)	612 616	628 466	706 092	788 886	831 624	5,4%
Montant moyen des paiements (en F CFP)	25 120	24 930	25 007	25 107	25 458	1,4%

Source : BWF

4.2 LES CHÈQUES

En 2012, 27 748 chèques ont été traités en chambre de compensation (+1,1 % sur l'année) pour un montant total de 3,25 milliards de F CFP (-10,7 %). Le montant moyen des chèques s'établit à 117 286 F CFP, en recul de 11,6 % en rythme annuel. Ce montant demeure toutefois important en comparaison avec la Nouvelle-Calédonie, où il s'élève à 80 600 F CFP.

Valeur et volume des chèques compensés par l'IEOM

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Nombre	27 767	24 755	25 674	27 446	27 748	1,1%
Montant (en millions de F CFP)	3 216	3 279	3 368	3 643	3 254	-10,7%
Montant moyen (en F CFP)	115 817	132 439	131 201	132 738	117 286	-11,6%

Source : IEOM

4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

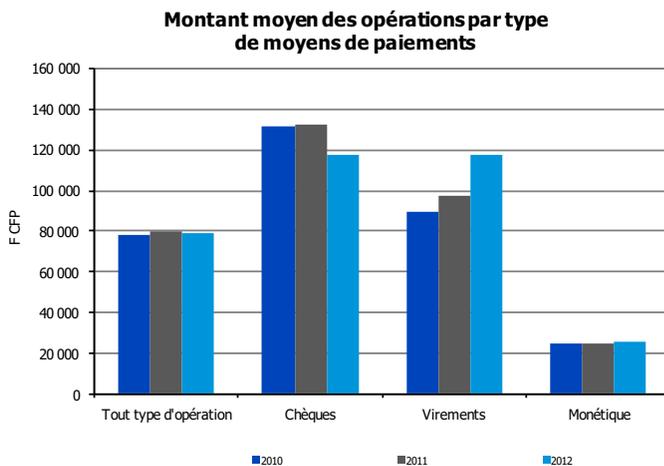
Le nombre de paiements par cartes et par chèques continue de progresser en 2012 (respectivement +1,1 % et +4,0 %) au détriment des virements (-3,2 % en rythme annuel). Le règlement par carte bancaire est le moyen de paiement le plus utilisé (40,2 % du nombre total) ; il demeure cependant utilisé pour le règlement de petites sommes. À l'inverse, les chèques permettent le règlement de sommes élevées et représentent 50,9 % du montant total des transactions ; ils sont utilisés dans plus d'un tiers des cas (34,1 %).

Analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiements

% du total	2008	2009	2010	2011	2012
En nombre					
Chèques	33,9%	32,3%	34,1%	34,1%	34,1%
Virements	35,0%	33,1%	26,7%	24,3%	23,3%
Monétique	29,7%	32,9%	37,5%	39,1%	40,2%
Autres*	1,4%	1,6%	1,7%	2,4%	2,4%
En montant					
Chèques	46,4%	50,3%	57,0%	56,9%	50,9%
Virements	44,2%	39,6%	30,3%	29,8%	34,7%
Monétique	8,8%	9,6%	11,9%	12,3%	13,0%
Autres*	0,6%	0,5%	0,8%	0,9%	1,3%

* Autres : avis de prélèvements remis, prélèvements rejetés, chèques rejetés

Source : IEOM



5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOGEFOM

La Société de Gestion de Fonds de Garantie d'Outre-Mer est une société financière qui intervient en Polynésie Française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Celle-ci facilite l'octroi de concours par les établissements de crédit actionnaires (la BWF pour Wallis-et-Futuna), en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une très petite entreprise) pour une période maximale de 16 ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,40 % par semestre sur l'encours des garanties confirmées. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré. Soulignons enfin, début 2013, le lancement du Fonds de garantie pour le « renforcement de la trésorerie des entreprises » dans le cadre du Pacte National pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi.

Contrairement à l'année précédente durant laquelle aucune garantie n'avait été accordée, trois demandes d'avaux ont été reçues et octroyées en 2012. En fin d'année, l'encours des engagements valides s'élève à 63,62 millions de F CFP pour 10 garanties, en recul de 6,7 % par rapport à fin 2011. Deux garanties sont compromises, elles concernent le secteur de la pêche-aquaculture et du commerce et s'élèvent à 3,94 millions de F CFP. Le taux de risque du fonds atteint 6,2 % (+1 point en un an).

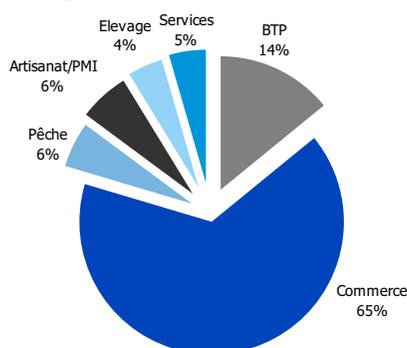
Au 31 décembre 2012, le potentiel d'engagement disponible du fonds est de 116,9 millions de F CFP (+6,3 % sur l'année).

Activité de la SOGEFOM - Fonds de Garantie Interbancaire

en milliers de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012
Garanties octroyées	29 850	0	45 448	0	6 880
Garanties valides	65 058	49 861	82 726	68 221	63 623
Garanties compromises	7 262	3 526	3 526	3 526	3 943
Taux de risque	11,2%	7,1%	4,3%	5,2%	6,2%

Source : SOGEFOM

Structure des garanties valides du FGI au 31/12/2012



Source : SOGEFOM

5.2 LE FONDS DE GARANTIE À L'HABITAT (FGH)

Le Fonds de Garantie à l'Habitat a été créé en 1996 afin de renforcer le dispositif de prêts immobiliers consentis par l'AFD. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création. Le FGH a octroyé des garanties de 1996 à 2004. Depuis mi-2004, son activité est principalement centrée sur la gestion des prêts avalisés jusqu'à leur extinction.

Au 31 décembre 2012, l'encours valide du FGH s'élève à 173,5 millions de F CFP pour 125 garanties, contre 239 millions de F CFP pour 156 garanties en 2011. 34 garanties sont compromises pour un montant total de 62,7 millions de F CFP, ce qui représente un taux de risque de 36,1 % (+6,8 points en rythme annuel).

Le potentiel d'engagement théorique disponible est de 625 millions F CFP. Le taux de risque étant supérieur à 25 %, le fonds ne peut pas octroyer de nouvelles garanties.

5.3 LE FONDS DE GARANTIE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (FGTPE)

Le Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises, créé en mai 2009 sur une dotation en provenance de l'État, peut couvrir jusqu'à 80 % du montant des microcrédits et des prêts d'honneur octroyés par l'Adie. La gestion de ce fonds est assurée par la SOGEFOM depuis sa création, tandis que l'Adie bénéficie d'une délégation d'engagement sur ce fonds.

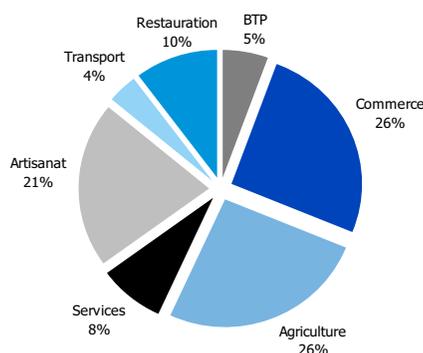
En 2012, 67 garanties ont été accordées pour un montant total de 19,8 millions de F CFP, contre 14 millions de F CFP pour 48 dossiers en 2011. Le secteur de l'artisanat a été le plus fort demandeur en nombre de dossiers (25,4 %), tandis que celui du commerce concentre 30,2 % du montant total des engagements octroyés.

Le portefeuille du fonds se composait de 107 avais au 31 décembre 2012 (contre 79 en 2011) pour un encours d'engagement valide de 20,6 millions de F CFP (+49,3 %). Le secteur de l'agriculture prédomine avec 25,7 % de l'encours, devant celui du commerce (25,6 %) et de l'artisanat (21,1 %).

Fin 2012, sept dossiers enregistraient des impayés supérieurs à trois mois pour un montant total avalisé de 1,2 million de F CFP (+28,4 % sur l'année), soit un taux de risque de 5,6 %.

Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 8,2 millions de F CFP au 31 décembre 2012, en retrait de 50,7 % sur l'année. Le fonds dispose à cette même date, d'une marge d'intervention en garantie correspondant à 41 % de l'activité en 2012.

Structure des garanties valides du FGTPPE au 31/12/2012



Source : SOGEFOM

5.4 LE FONDS DE GARANTIE « RENFORCEMENT DE LA TRÉSORERIE – CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI » (RT-CCE)

L'extension du dispositif de garantie « Renforcement de la Trésorerie - Croissance, Compétitivité et Emploi (RT-CCE) » aux DOM et aux collectivités du Pacifique, via l'AFD, a été confirmée par le ministre des Outre-mer, Victorin Lurel, lors de sa visite en Polynésie le 20 janvier 2013.

Dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, la SOGEFOM sera en charge d'octroyer des garanties pour les crédits aux TPE et PME. Ce fonds garantira les prêts à moyen terme (de 2 à 7 ans) octroyés par les banques pour le renforcement de la structure financière des TPE et PME. La garantie portera sur l'octroi de nouveaux concours, ou sur la consolidation à moyen terme de concours bancaires à court terme.

Ces financements s'adressent aux entreprises rencontrant, ou susceptibles de rencontrer, des difficultés de trésorerie conjoncturelles. La consolidation de crédits à court terme en crédits à moyen terme permettra de renforcer durablement les trésoreries. Les concours de consolidation devront s'accompagner d'un maintien ou d'une augmentation des concours bancaires globaux dont bénéficie l'entreprise. Les entreprises en difficultés structurelles n'auront pas accès à ce produit conformément à la législation européenne.

Section 2

Les conditions de l'exercice de l'activité bancaire

6. Les taux d'intérêt

6.1 LES TAUX DIRECTEURS

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012. Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement, dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

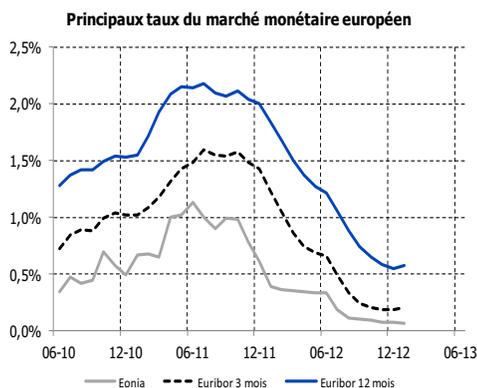
Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ». En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro (dénommé Outright Monetary Transactions -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FESF) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Conjointement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours



de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA²¹) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²²) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BoE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BoJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

6.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n°86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement²³. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagnés à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013²⁴. L'application du mode de calcul automatique aurait du conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50 % à compter du 1^{er} février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit

²¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

²² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

²³ Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

²⁴ Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

* hors prime de l'État

6.3 LES TAUX DÉBITEURS

Le seul produit d'épargne à taux fixe disponible à Wallis-et-Futuna est le compte sur livret ordinaire. Son taux de rémunération est fixé à 1,25 % depuis le 1^{er} août 2009.

Conformément à l'article 4 du règlement n°86-13 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ce type de produit d'épargne est rémunéré librement par les établissements de crédit. La BWF a appliqué jusqu'en 2009 les taux fixés par la BNP Paribas de Nouvelle-Calédonie.

Taux de rémunération

	31/12/2008	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009
Livret d'épargne ordinaire	3,25%	2,40%	1,65%	1,25%

Source : BNP Paribas NC

6.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire de la République Française, y compris en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- l'article 32 de la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance) ;

- l'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

La loi n°2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T12	2T12	3T12	4T12	1T13
Prêts immobiliers						
	- Prêts à taux fixe	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%
	- Prêts à taux variable	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%
	- Prêts relais	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%
Autres prêts						
Particuliers	- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 € (*)	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%
	- Prêts personnels et autres Prêts					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%
	- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou ventes à tempérament					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%
	Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle					
Personnes morales	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%
	- Découvert en compte	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%
	Prof. - Découverts en compte (**)	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

7. Les tarifs bancaires

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un observatoire chargé d'étudier les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Son statut est codifié à l'article L.712-5-1 du code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

L'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM et des COM du Pacifique.

La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. De plus, depuis 2012, un rapport annuel d'activité de l'Observatoire des COM du Pacifique est publié.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Depuis l'Observatoire d'octobre 2011, les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, publiés par le Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) sont intégrés.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont les suivants :

- les tarifs bancaires ont été majoritairement orientés à la baisse en Nouvelle-Calédonie, à la hausse en Polynésie et inchangés à Wallis-et-Futuna entre octobre 2011 et octobre 2012 ;
- pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés dans les COM du Pacifique qu'en métropole en octobre 2012 ;
- les établissements des COM du Pacifique facturent des frais de tenue de compte à leur clientèle alors que la facturation de ce service est beaucoup moins fréquente en métropole.

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1er octobre 2012
(Tarifs moyens pondérés)

<i>en F CFP</i>	Nouvelle Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole (1)
Frais tenue de compte (par an)	4 063	4 176	7 000	4 152	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	840	311	943	564	74
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	NS	183	S.O	N.S	248
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	N.S	S.O	N.S	31
VIREMENT (vers un compte bancaire local)					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	360	244	440	300	419
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	18	62	0	41	1
PRELEVEMENT					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 176	2 341	1 600	1 791	334
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	60	0	32	0
CARTE BANCAIRE					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 813	5 643	5 500	5 255	5 277
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 327	4 732	5 000	4 547	4 519
Carte de paiement à autorisation systématique	5 612	4 044	4 200	4 788	3 564
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74	64	0	68	106
DIVERS					
Commission d'intervention (par opération)	1 406	1 302	1 300	1 357	983
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 836	2 866	2 924	2 852	2 903

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2013 (cf. rapport 2013 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

8. L'équilibre emplois-ressources et l'analyse du risque

8.1 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Les ressources de la banque locale ont progressé de 30,6 % en 2012, après une hausse de 21,3 % en 2011 et s'établissent désormais à 6,31 milliards de F CFP. Elles sont affectées pour moins d'un tiers (30,6 %) à l'activité de crédit et à 1,9 % à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM, tandis que l'excédent des opérations diverses des établissements de crédits représente 30,6 % du total. Dans un contexte économique où l'activité de financement demeure limitée, les ressources sont peu exploitées, d'où une position extérieure nette excédentaire de 2,33 milliards de F CFP représentant 36,9 % des ressources.

Le système bancaire local se finance essentiellement grâce aux dépôts collectés (89 % des ressources). Minorés des encaisses, ceux-ci progressent de 35,6 % sur l'année, à 5,62 milliards de F CFP. La banque locale n'a par ailleurs pas recours au dispositif de réescompte mis en place par l'Institut d'Émission, largement utilisé par les banques sur d'autres places, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Structure en 2012
Emplois	4 492	4 757	3 981	4 830	6 306	100,0%
Excédent des opérations diverses des EC	0	0	51	547	1 930	30,6%
Crédits bruts	1 457	1 362	1 298	1 604	1 929	30,6%
Réserves obligatoires et libres	103	136	103	114	120	1,9%
Position extérieure nette des EC	2 931	3 260	2 530	2 566	2 326	36,9%
Ressources	4 491	4 757	3 981	4 830	6 306	100,0%
Dépôts collectés (- encaisses)	3 687	3 913	3 300	4 143	5 618	89,1%
Ressources propres - valeurs immobilisées	696	714	680	686	688	10,9%
Excédent des opérations diverses des EC	108	130	0	0	0	-
Réescompte	0	0	0	0	0	-

Source : IEOM

8.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

8.2.1 Évolution des créances douteuses brutes

Au 31 décembre 2012, le volume des créances douteuses de l'établissement de crédit local se contracte de 3,7 % sur l'année, à 95,7 millions de F CFP, ce dernier ayant apuré son portefeuille sur la période. Le taux de créances douteuses brutes s'établit ainsi à 5 %, en recul de 1,2 point sur un an, soit le niveau le plus bas observé depuis décembre 2008.

Dans un contexte d'amélioration de la qualité de son portefeuille de crédit, les provisions constituées pour couvrir d'éventuelles pertes ont diminué de 3,5 %. Le taux de provisionnement se stabilise à 94,5 % à fin 2012 (+0,2 point).

Évolution des créances douteuses

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Créances douteuses brutes	93,7	98,0	100,4	99,4	95,7	-3,7%
Provisions	93,3	94,7	95,0	93,7	90,4	-3,5%
Créances douteuses nettes	0,4	3,3	5,4	5,7	5,3	-7,1%
Taux de créances douteuses	6,4%	7,2%	7,7%	6,2%	5,0%	-1,2 pt
Taux de provisionnement	99,6%	96,7%	94,6%	94,3%	94,5%	0,2 pt

Source : IEOM

8.2.2 Créances douteuses par agent économique et par secteur d'activité

La progression de la qualité des risques du système bancaire local au cours de l'année 2012 concerne les ménages comme les entreprises.

Le montant des créances douteuses des particuliers reste à un niveau assez faible (41,1 millions de F CFP, en recul de 2,6 % sur l'année). Elles représentent 2,9 % de leur encours brut total (-0,7 point par rapport à 2011).

Le taux de sinistralité des entreprises est également en retrait (-2,1 points sur l'année) et s'établit à 11,4 %. Le montant des créances douteuses s'élève à 54,6 millions de F CFP au 31 décembre 2012, en recul de 4,5 % sur l'année.

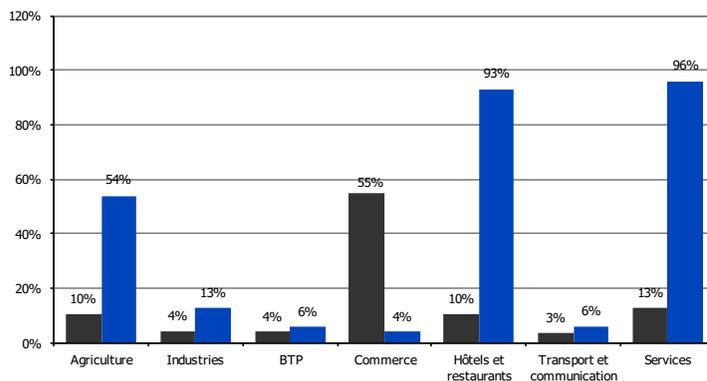
Créances douteuses par agents économiques

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Ménages						
Montant des créances douteuses	38,1	43,4	45,2	42,2	41,1	-2,6%
Taux de créances douteuses	3,4%	4,2%	4,5%	3,6%	2,9%	-0,7 pt
Entreprises						
Montant des créances douteuses	55,6	54,6	55,2	57,2	54,6	-4,5%
Taux de créances douteuses	17,9%	17,2%	19,6%	13,5%	11,4%	-2,1 pt

Source : IEOM

Les créances douteuses recensées sur le Territoire demeurent très concentrées sur le secteur commercial, qui rassemble 55 % de l'encours douteux total. Néanmoins, le taux de créances douteuses dans ce secteur reste modéré (4 %). Les autres secteurs représentés dans le volume total des créances douteuses sont les services, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration (respectivement 13 %, 10 % et 10 %). Ces derniers présentent des taux de créances douteuses particulièrement élevés (respectivement 96 %, 54 % et 93 %), qui s'expliquent en partie par les faibles volumes d'encours de crédit dans ces secteurs.

Créances douteuses par secteurs d'activité au 31/12/2012



Source : IEOM

■ Part du total de l'encours douteux ■ taux de créances douteuses dans le secteur

Section 3

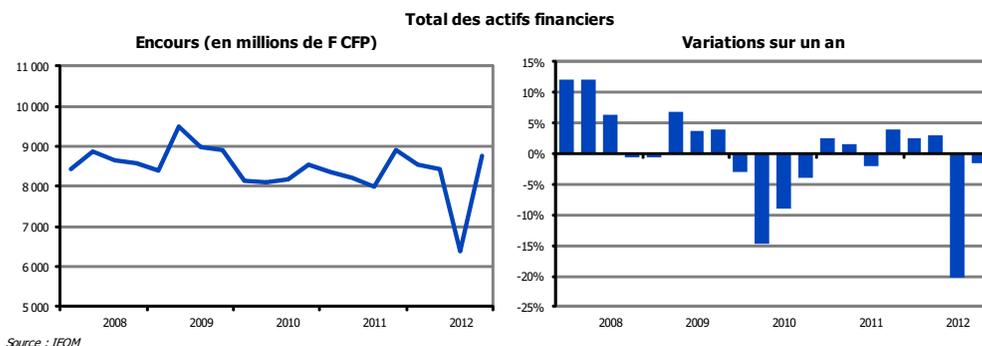
L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012, l'encours des actifs financiers des différents agents économiques atteint 8,78 milliards de F CFP, en baisse de 1,5 % par rapport à 2011. Après avoir connu une forte hausse en 2011 (+23,2 %), les dépôts à vue sont en net recul sur l'année (-17 %), au profit des placements liquides ou à court terme (+18,1 %) et de l'épargne à long terme (+5,8 %).

Les actifs financiers se répartissent entre dépôts à vue (42 %), placements liquides ou à court terme (38 %) et épargne à long terme (20 %).



Les collectivités locales, administrations publiques et autres organismes sociaux, soit les « autres agents économiques », détiennent 41 % des actifs financiers, essentiellement sous forme de placements liquides ou à court terme (62 %). Les dépôts détenus par ces agents économiques atteignent 3,63 milliards de F CFP, en hausse de 1,2 % sur l'année.

Les ménages concentrent 35 % des actifs financiers, pour un montant global de 3,08 milliards de F CFP à fin 2012 (+1,2 % sur un an). Leurs placements à court terme et leur épargne à long terme ont respectivement progressé de 7,8 % et de 4,3 % en glissement annuel, tandis que les dépôts à vue (totalisant 43,4 % des actifs) se sont contractés de 4 %.

Les avoirs détenus par les entreprises reculent de 9,3 % en 2012. Ils représentent désormais moins d'un quart des actifs financiers (23,6 %, en recul de 2,1 points). Ces actifs se caractérisent par une très forte liquidité et sont constitués à 78 % de comptes à vue.

Évolution des actifs par nature

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Dépôts à vue	3 033	3 416	3 581	4 411	3 663	41,7%	-17,0%
Placements liquides ou à court terme	3 436	3 280	3 146	2 843	3 358	38,3%	18,1%
Épargne à long terme	2 124	2 223	1 841	1 661	1 757	20,0%	5,8%
Ensemble des actifs financiers	8 593	8 919	8 567	8 915	8 778	100,0%	-1,5%

Source : IEOM

1.2 LES DÉPÔTS A VUE

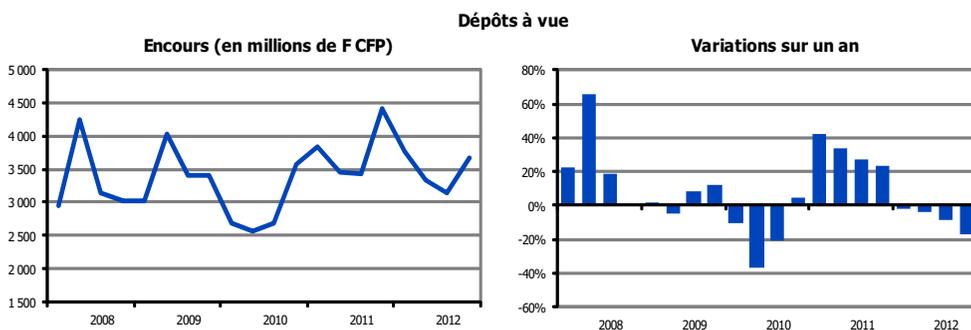
Au 31 décembre 2012, les dépôts à vue s'établissent à 3,66 milliards de F CFP, en repli de 17,0 % sur un an. Tous les agents économiques ont réduit leurs dépôts à vue au cours de l'année au profit d'actifs plus rémunérateurs : les encours des collectivités locales, des entreprises et des ménages se contractent respectivement de 42,0 %, 9,9 % et 4,0 %.

Les dépôts à vue sont en majeure partie détenus par les sociétés (44 %) et les ménages (36 %). Les autres agents économiques, dont l'encours a fortement chuté au cours de l'année 2012 au bénéfice des comptes à terme, possèdent désormais moins de 20 % des dépôts à vue.

Évolution des dépôts à vue par agent économique

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Dépôts à vue des sociétés	1 318	1 808	1 307	1 794	1 617	44,2%	-9,9%
Dépôts à vue des ménages	1 128	1 091	1 227	1 390	1 335	36,4%	-4,0%
Dépôts à vue des autres agents	587	517	1 046	1 227	711	19,4%	-42,0%
Ensemble des dépôts à vue	3 033	3 416	3 581	4 411	3 663	100,0%	-17,0%

Source : IEOM



Source : IEOM

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Le montant des placements liquides ou à court terme s'élève à 3,36 milliards de F CFP à fin décembre 2012. Toujours en deçà de leur niveau de 2008, ces placements affichent une hausse de 18,1 %, après des contractions successives ces dernières années (-9,6 % en 2011, -4,1 % en 2010 et -4,5 % en 2009). Plus de 70 % de ces actifs sont constitués de comptes à termes, dont l'encours a plus que triplé au cours de l'année pour s'élever à 2,36 milliards de F CFP (+242 %).

Les collectivités détiennent plus des deux tiers des placements liquides ou à court terme, pour un montant de 2,26 milliards de F CFP. Leur forte progression sur l'année (+28,8 %) s'explique par la souscription de comptes à terme par des collectivités ou organismes sociaux en vue de valoriser leurs excédents de trésorerie.

Les placements liquides ou à court terme des ménages progressent de 7,8 % sur l'année, pour atteindre 636 millions de F CFP. À l'inverse, les entreprises voient ces placements diminuer de 7,5 %, à 458 millions de F CFP.

Évolution des placements liquides ou à court terme par type

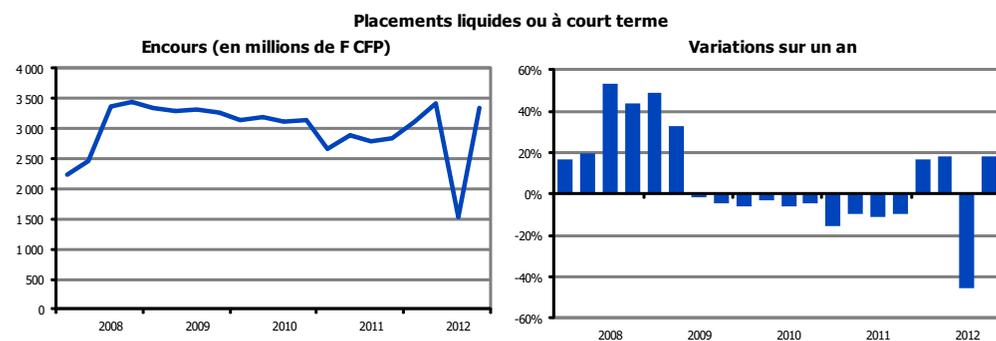
en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Comptes d'épargne à régime spécial	417	611	568	567	568	16,9%	0,1%
Livrets ordinaires	417	611	568	567	568	16,9%	0,1%
Placements indexés sur les taux du marché	3 018	2 669	2 578	2 276	2 791	83,1%	22,6%
Comptes à terme	1 072	664	516	691	2 360	70,3%	241,7%
OPCVM monétaires	1 946	2 005	2 062	1 586	431	12,8%	-72,8%
Ensemble des placements liquides ou à court terme	3 436	3 280	3 146	2 843	3 358	100,0%	18,1%

Source : I.EOM

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne à long terme s'établit à 1,76 milliard de F CFP en 2012, en hausse de 5,8 % sur l'année, après avoir significativement chuté en 2011 (-9,8 %).

Les contrats d'assurance-vie et les obligations constituent les principales formes d'épargne longue sur le Territoire (respectivement 54,8 % et 37,1 %). Ces placements progressent respectivement de 1,9 % et de 8,5 % en 2012.



Les ménages détiennent 62,9 % de l'épargne à long terme, contre 23 % en 2007 et 37 % en 2008. Cette épargne est majoritairement composée de contrats d'assurance-vie (soit 87 %), dont l'encours progresse de 1,9 % en glissement annuel, à 963 millions de F CFP. L'intérêt croissant porté à ces contrats tient à leur rémunération attractive. Ils permettent par ailleurs de sécuriser l'avenir des ménages en complétant des retraites jugées parfois insuffisantes pour maintenir un niveau de consommation stable dans le temps.

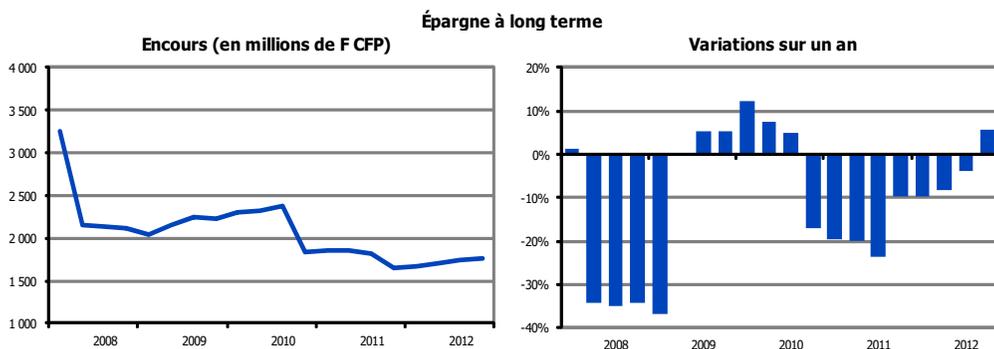
Suite au reversement de placements arrivés à échéance, l'épargne de long terme détenue par les collectivités du Territoire a quasiment fléchi de moitié depuis 2008 pour

atteindre 652 millions de F CFP à fin décembre 2012. Les collectivités locales possèdent désormais 37,1 % de l'épargne longue, contre 57,6 % en 2008. En rythme annuel, l'épargne longue des autres agents économiques affiche tout de même une augmentation de 8,5 %.

Évolution de l'épargne à long terme par type

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Portefeuille-titres	8	15	14	10	13	0,8%	28,7%
OPCVM non monétaires	44	65	96	104	128	7,3%	23,3%
Contrats d'assurance-vie	726	775	921	946	963	54,8%	1,9%
Obligations	1 346	1 367	809	601	652	37,1%	8,5%
Ensemble de l'épargne à long terme	2 124	2 223	1 841	1 661	1 757	100,0%	5,8%

Source : IEOM



Source : IEOM

2. Les crédits à la clientèle

L'encours sain des crédits s'établit à 4,36 milliards de F CFP à fin décembre 2012, en hausse de 33,8 % sur l'année. Il atteint son plus haut niveau depuis 2008, sous l'effet notamment d'un nouveau crédit d'un montant important accordé par un établissement de crédit situé hors de la zone d'émission.

Les crédits accordés aux ménages progressent de 15,1 % en 2012, pour un montant global de 1,56 milliard de F CFP. Les crédits à la consommation représentent 76 % de leur endettement, avec des encours en hausse de 11 %. En l'absence de cadre juridique pour la gestion du foncier, les crédits à l'habitat sont relativement faibles (moins d'un quart de l'ensemble des concours du Territoire).

Les concours accordés aux entreprises ont augmenté de 61,3 % à fin décembre 2012 pour atteindre 2,51 milliards de F CFP, après une hausse de 4,1 % en 2011. Cette évolution très significative s'explique par l'accroissement des besoins d'investissement (+68,2 %), lié au financement d'une entreprise locale. De même, l'encours des autres crédits accordés aux entreprises affiche une hausse de 169,7 % (114 millions de F CFP), tandis que les encours de crédits d'exploitation se replient de 12,1 % (10 millions de F CFP).

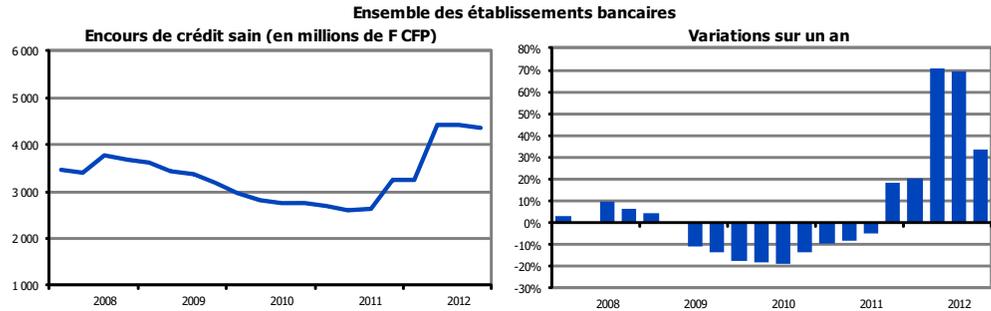
Les collectivités locales détiennent moins de 6 % de l'encours des crédits au 31 décembre 2012, soit un montant global de 240 millions de F CFP.

Évolution des encours de crédit sain par agent économique

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
Encours de crédit des sociétés	1 458	1 241	1 092	1 558	2 513	57,7%	61,3%
Encours de crédit des ménages	1 673	1 467	1 255	1 357	1 561	35,8%	15,1%
Encours de crédit des collectivités	384	361	304	273	240	5,5%	-12,2%
Autres agents et CCB* non ventilés	155	112	100	67	42	1,0%	-37,9%
Ensemble des concours sains	3 670	3 181	2 751	3 255	4 356	100,0%	33,8%

* CCB : Concours courants bancaires

Source : IEOM

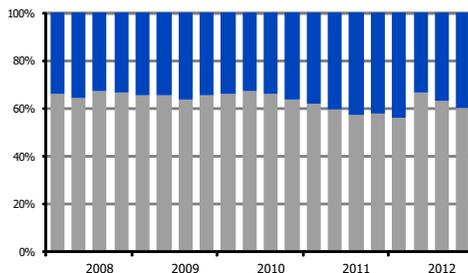


Source : IEOM

Le seul établissement de crédit installé localement regroupe moins de la moitié de l'encours des crédits sains (42 % en 2012, contre 46 % en 2011), soit 1,83 milliard de F CFP à fin 2012. Ses financements sont principalement concentrés sur les ménages (76,1 %, soit 1,39 milliard F CFP), en hausse de 23,8 % sur la période. Les crédits en faveur des entreprises (23,2 %) progressent de 16,5 % sur l'année.

Les concours accordés par les établissements non installés localement s'élèvent à 2,52 milliards de F CFP, en hausse de 44,1 % sur l'année. Ces derniers financent à plus de 80 % les projets d'investissement des entreprises locales. La part des crédits accordés par ces établissements aux ménages et aux collectivités représente respectivement 6,6 % et 9,5 % de l'encours total.

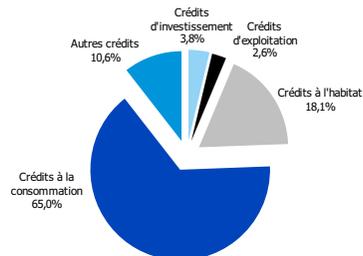
Répartition des crédits ZE / HZE



Source : IEOM

■ Crédits HZE ■ Crédits bruts ZE

Ventilation des crédits sains de la ZE au 31/12/2012



3. La circulation fiduciaire

Remarque liminaire : l'IEOM, banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna : le franc CFP (Change Franc Pacifique). L'État français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'IEOM garantit la mise en circulation des billets et des pièces (annexe 2, tableau 3) et veille au contrôle du volume et de la qualité des signes monétaires mis à disposition de l'économie.

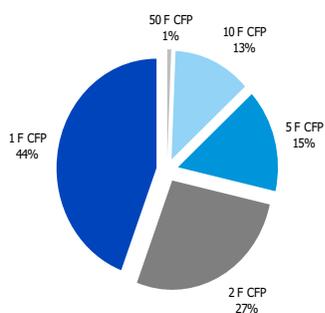
3.1 LES BILLETS

À fin 2012, l'émission nette²⁵ de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 378 258 unités, pour une valeur totale de 2,26 milliards de F CFP (+2,0 %). Le nombre de billets en circulation a progressé de 2,8 % en un an. Toutes les coupures en circulation, à l'exception du billet de 500 F CFP, ont vu leur nombre augmenter au cours de l'année. La coupure de 10 000 F CFP, qui concentre 45 % des billets en circulation et 75 % en valeur de l'émission nette, demeure la valeur faciale dominante à Wallis-et-Futuna. La valeur moyenne du billet en circulation, soit 5 974 F CFP (contre 4 113 F CFP en Nouvelle-Calédonie), confirme la forte proportion de grosses coupures dans l'émission nette du Territoire.

3.2 LES PIÈCES

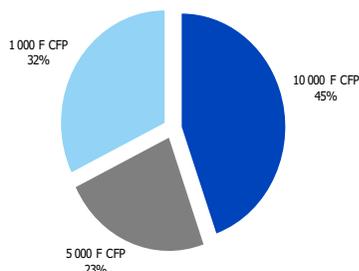
L'émission nette de pièces, au 31 décembre 2012, est de 1 070 525 unités. Elle enregistre une progression annuelle de 3,4 % en volume, mais se contracte de 1,24 million de F CFP en valeur sur l'année, sous l'effet d'une progression du retrait de circulation des pièces de 100 F CFP et 20 F CFP. Pour ces deux coupures, le nombre de pièces versées aux guichets de l'IEOM est supérieur à celui des pièces émises, révélant un afflux de pièces depuis les autres territoires de la zone d'émission. Ces rentrées de pièces de 100 F CFP accentuent l'émission négative de ce type de coupure de 27,4 %.

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de pièces au 31 décembre 2012



Source : IEOM

Répartition par coupure en valeur de l'émission nette de billets au 31 décembre 2012



²⁵ L'émission nette est la différence entre les émissions et les retraits de signes monétaires effectués aux guichets de l'agence IEOM de Wallis-et-Futuna depuis son ouverture.

4. La masse monétaire (M3) et ses contreparties

4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire (M3) progresse de 11,7 % en rythme annuel, contre 14,9 % en 2011. Au 31 décembre 2012, elle atteint 8,73 milliards de F CFP. Elle a fortement augmenté au dernier trimestre 2012, grâce au rebond des dépôts à terme (placements des excédents de trésorerie des organismes sociaux présents sur le Territoire).

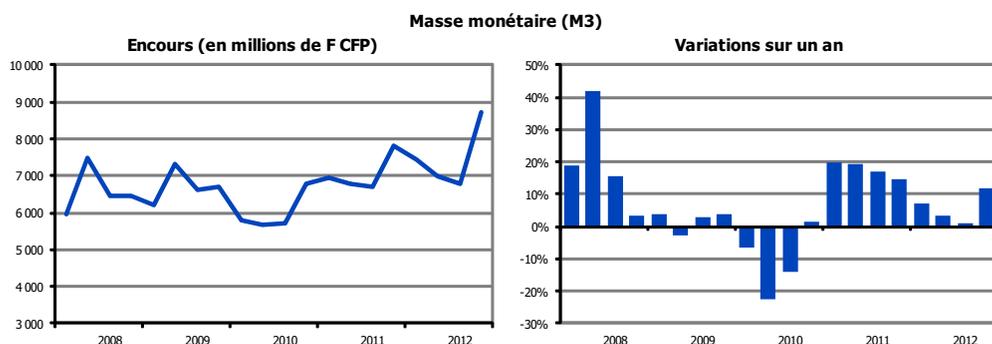
L'agrégat M1, qui regroupe les composantes les plus liquides (circulation fiduciaire et dépôts à vue), se contracte de 11,5 % sur l'année, sous l'effet d'une baisse sensible des dépôts à vue (-17,0 %). Celui-ci constitue les deux tiers de la masse monétaire totale (66 %).

M2-M1 (constitué exclusivement des comptes sur livrets) reste stable en 2012, tandis que M3-M2 (assimilable aux dépôts à terme) affiche la plus forte progression sur l'année.

Composantes de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variation 2012/2011
Circulation fiduciaire	1 929	2 001	2 137	2 147	2 140	-0,3%
<i>Billets</i>	<i>1 928</i>	<i>2 000</i>	<i>2 136</i>	<i>2 147</i>	<i>2 141</i>	<i>-0,3%</i>
<i>Pièces</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>n.s.</i>
Dépôts à vue	3 033	3 416	3 581	4 411	3 663	-17,0%
TOTAL M1	4 962	5 417	5 718	6 558	5 803	-11,5%
M2-M1	417	611	568	567	568	0,1%
Comptes sur livrets	417	611	568	567	568	0,1%
TOTAL M2	5 379	6 028	6 286	7 125	6 371	-10,6%
M3-M2	1 072	664	516	691	2 360	241,7%
Dépôts à terme	1 072	664	516	691	2 360	241,7%
Total M3	6 452	6 692	6 802	7 815	8 731	11,7%

Source : IEOM



Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

La création monétaire en 2012 résulte principalement d'une hausse des concours sur ressources monétaires (dont l'encours a été multiplié par 4) et des avoirs hors zone d'émission (+14,3 %). Ces évolutions permettent d'atténuer le recul constaté des créances du Trésor public (-41,4 %).

Au 31 décembre 2012, les avoirs collectés par les établissements de crédit locaux restent nettement supérieurs aux financements bancaires accordés par ces mêmes établissements.

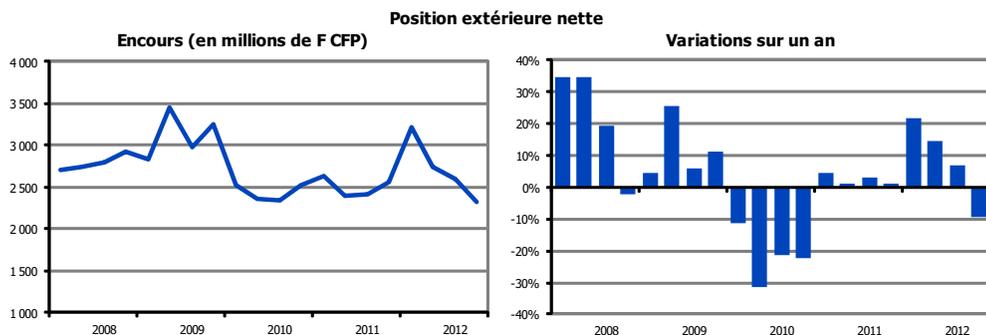
Contreparties de la masse monétaire

en millions de F CFP	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	Variation 2012/2011
Avoirs hors zone d'émission	5 937	7 135	6 482	6 148	7 028	14,3%
Institut d'émission	2 761	3 609	3 740	3 421	4 701	37,4%
Etablissements de crédit	3 176	3 525	2 742	2 728	2 326	-14,7%
Créances du Trésor Public	761	689	1 243	1 457	854	-41,4%
Concours sur ressources monétaires	-246	-1 131	-923	209	849	305,3%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 457	1 362	1 298	1 604	1 929	20,3%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 704	2 493	2 221	1 394	1 080	-22,5%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	<i>603</i>	<i>619</i>	<i>585</i>	<i>593</i>	<i>597</i>	<i>0,8%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>93</i>	<i>95</i>	<i>95</i>	<i>94</i>	<i>90</i>	<i>-3,5%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>245</i>	<i>266</i>	<i>212</i>	<i>162</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>
<i>Épargne contractuelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>n.s.</i>
<i>Divers</i>	<i>763</i>	<i>1 513</i>	<i>1 329</i>	<i>546</i>	<i>392</i>	<i>-28,1%</i>
Total M3	6 452	6 692	6 802	7 815	8 731	11,7%
Position extérieure nette	2 931	3 260	2 530	2 566	2 326	-9,3%

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTÉRIURE NETTE

En 2012, la position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors zone d'émission) se replie de 9,3 %. Elle reste néanmoins largement excédentaire à 2,33 milliards de F CFP, traduisant un excédent structurel de liquidités du système bancaire local.



Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Remarque liminaire : l'IEOM procède dans les collectivités d'outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, sur les engagements de hors bilan (tels que les avals et cautions bancaires) ainsi que sur les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions n°86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986. Le Service de Centralisation des Risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients et de les ventiler par secteurs d'activité.

5.1 TENDANCE GÉNÉRALE

À fin 2012, les établissements de crédits ont déclaré un encours de risque global (hors particuliers) de 3,06 milliards de F CFP²⁶ (+41,5 % en rythme annuel), soit le plus haut niveau de ces cinq dernières années. Le secteur des services représente plus de la moitié des risques bancaires (52 %), suivi du commerce (37 %). Les autres secteurs sont plus marginalement représentés.

Les engagements dans le secteur des services affichent une nette progression sur l'année (+163,5 %). Cette forte variation s'explique par l'octroi d'un crédit important d'un établissement bancaire dans le domaine des transports, tandis que les risques déclarés se réduisent légèrement dans le secteur du commerce (-2,3 %). Peu importants en valeur, les engagements dans les secteurs de l'agriculture et du BTP augmentent respectivement de 85,1 % et 9,2 %.

Les engagements sectoriels au 31 décembre

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Agriculture, élevage, pêche	7	6	5	5	10	85,1%
Industries	10	12	9	25	19	-22,1%
Production d'électricité, d'eau et de gaz	5	5	5	15	2	-86,9%
Construction et BTP	144	86	41	33	36	9,2%
Commerce	714	881	942	1 148	1 122	-2,3%
Services	957	895	780	609	1 603	163,5%
Hôtels et restaurants	40	42	37	29	25	-13,0%
Transport et communication	26	33	41	37	148	2989,4%
Immobilier, location et autres services	892	820	702	543	430	-20,8%
Secteurs non marchands	512	447	384	325	264	-18,8%
Total des risques sectoriels	2 349	2 332	2 166	2 161	3 058	41,5%

Source : IEOM

L'encours de crédits déclarés affiche une progression de 52,9 % et les engagements de hors bilan (cautions bancaires) se replient de 8 %. Ces engagements restent néanmoins supérieurs à leur niveau de 2010 et représentent 12 % des risques déclarés.

²⁶ D'une manière générale, les établissements bancaires doivent déclarer individuellement leurs concours au premier K XPF lorsque la somme portée par un bénéficiaire est supérieure ou égale à 2 500 K XPF. Si un établissement porte des concours douteux sur un bénéficiaire, le seuil de déclaration est ramené au premier K XPF. Dans le cas où les concours portés par un établissement déclarant sur un bénéficiaire sont inférieurs à 2 500 K XPF et qu'aucun concours douteux n'est recensé, les risques font l'objet d'une déclaration par secteur économique selon les Nomenclatures d'Activités Françaises.

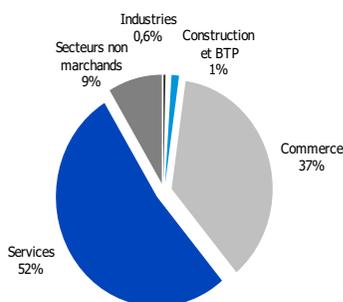
Les crédits à terme progressent de 71,3 % sur l'année et représentent 76,8 % des risques déclarés par les établissements financiers à Wallis-et-Futuna. Parallèlement, les crédits à court terme d'un montant de 338 millions de F CFP (soit 11,1 % des risques déclarés) sont en recul de 12,3 % au 31 décembre 2012. Les concours de caractère douteux représentent une quote-part importante de ceux-ci avec un encours de 283 millions de F CFP (en recul de 4,4 % sur l'année). Les opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat (LOA) ne sont pas pratiquées à Wallis-et-Futuna.

Structure des risques par nature

en F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Court terme	401 823	463 677	437 499	385 659	338 381	-12,3%
<i>Court terme hors douteux</i>	<i>81 636</i>	<i>144 023</i>	<i>116 275</i>	<i>89 060</i>	<i>54 969</i>	<i>-38,3%</i>
<i>Douteux</i>	<i>320 187</i>	<i>319 654</i>	<i>321 224</i>	<i>296 599</i>	<i>283 412</i>	<i>-4,4%</i>
À Terme	1 771 586	1 553 025	1 375 632	1 370 679	2 347 412	71,3%
Crédit-Bail	0	0	0	0	0	n.s.
Total des crédits	2 173 409	2 016 702	1 813 131	1 756 338	2 685 793	52,9%
Hors-Bilan	175 994	314 982	352 601	404 377	371 825	-8,0%
Total des risques	2 349 403	2 331 684	2 165 732	2 160 715	3 057 618	41,5%

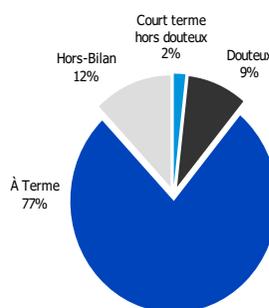
Source : IEOM

Risques par secteur au 31/12/2012



Source : SCR (IEOM)

Risques par type au 31/12/2012



5.2 LA CONCENTRATION DES RISQUES BANCAIRES DES ENTREPRISES

Les risques bancaires déclarés sur les entreprises restent très concentrés. Au 31 décembre 2012, les deux plus importants bénéficiaires (en termes de montant) représentent 49,3 % des risques totaux et les cinq premiers bénéficiaires, 71,7 %.

Peu d'entreprises ont accès au financement bancaire, c'est pourquoi certaines d'entre elles se tournent vers le microcrédit ou font appel aux ressources financières familiales. Ces modes de financement sont très souvent utilisés dans le secteur primaire.

Concentration des risques bancaires sur les entreprises

en % du risque total	2008	2009	2010	2011	2012
2 premiers bénéficiaires	32,6%	30,6%	31,2%	27,6%	49,3%
5 premiers bénéficiaires	66,8%	61,1%	61,6%	58,8%	71,7%
10 premiers bénéficiaires	85,7%	82,7%	83,2%	85,0%	89,7%
20 premiers bénéficiaires	93,8%	92,4%	92,9%	95,5%	97,3%

Source : IEOM

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 : juin 2008, en %					
2009	-0,5	0,7	3,1	-8,4	-0,6
2010	3,2	4,3	1,8	9,5	-0,1
2011	4,0	3,8	1,9	10,8	2,3
2012	4,7	5,4	2,9	7,9	3,4
Moyenne annuelle, indice base 100 : juin 2008, en %					
2009	-0,1	3,1	3,3	-9,9	-0,3
2010	3,3	3,5	2,4	12,8	-0,8
2011	3,6	3,4	1,3	11,0	1,9
2012	5,0	5,0	3,1	8,6	4,6
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %					
2009	-0,5	0,2	0,8	-1,3	-0,2
2010	3,2	1,3	0,5	1,5	0,0
2011	4,0	1,1	0,5	1,7	0,7
2012	4,7	5,4	2,9	7,9	3,4

Source : STSEE

Évolution en glissement annuel de l'indice des prix à la consommation

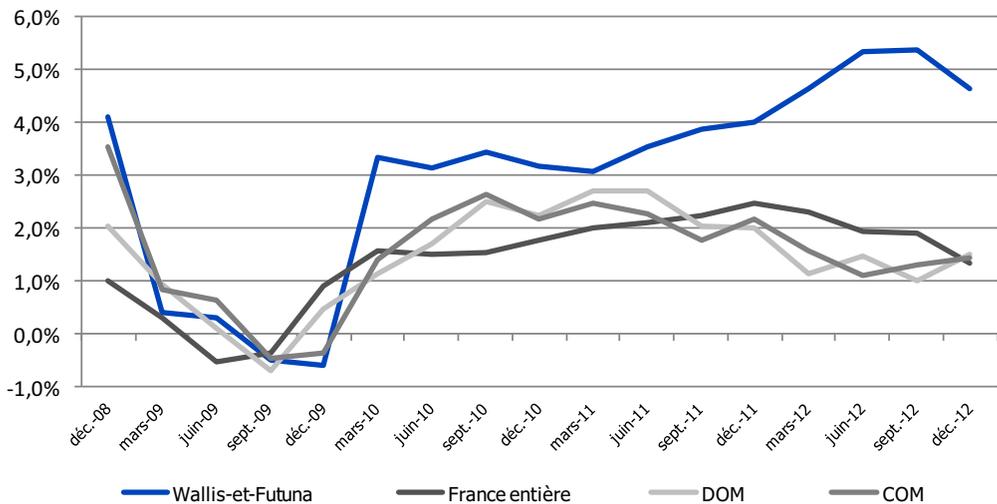


Tableau 2
Emploi total par branche

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Services non marchands	Emploi total	Variation 2012/2011
Niveau (en nombre de salariés déclarés auprès de la CPSWF au 30/06)							
2009	8	74	85	629	1231	2 027	
2010	8	83	114	626	1189	2 020	-0,3%
2011	12	79	114	632	1218	2 055	1,7%
2012	15	86	104	633	1 224	2 062	0,3%
Part dans l'emploi total (en %)							
2009	0,4	3,7	4,2	31,0	60,7		
2010	0,6	4,1	5,6	31,0	58,9		
2011	0,6	3,8	5,5	30,8	59,3		
2012	0,7	4,2	5,0	30,7	59,4		

Source : CPSWF

Tableau 3
Structure des importations

en millions de F CFP	2002	2009	2010	2011	2012	Part en 2012	Variation 2012/2011
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	80	106	114	128	110	1,8%	-14,3%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires	97	1 413	1 756	1 639	1 697	27,7%	3,6%
C1 Habillement, cuir	1 286	111	110	142	142	2,3%	-0,2%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits	144	46	42	42	43	0,7%	2,5%
C3 Produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien	55	311	273	403	438	7,2%	8,8%
C4 Équipements du foyer	262	214	284	400	332	5,4%	-17,1%
D0 Produits de l'industrie automobile	282	327	436	474	391	6,4%	-17,5%
E1 Bateaux, avions, trains, motos	497	65	141	191	82	1,3%	-57,0%
E2 Équipements mécaniques	83	239	355	399	347	5,7%	-13,1%
E3 Équipements électriques et électroniques	381	362	274	276	263	4,3%	-4,7%
F1 Produits minéraux	144	96	134	147	146	2,4%	-0,7%
F2 Produits de l'industrie textile	178	49	78	77	63	1,0%	-18,1%
F3 Produits en bois, papier ou carton	46	106	155	142	166	2,7%	16,7%
F4 Produits chimiques, en caoutchouc ou en plastiques	173	237	297	336	321	5,2%	-4,3%
F5 Métaux et produits métalliques	212	166	161	258	285	4,7%	10,6%
F6 Composants électriques et électroniques	205	106	169	119	147	2,4%	23,0%
G1 Combustibles et carburants	117	736	923	1 057	1 153	18,8%	9,1%
G2 Eau, gaz, électricité	474	-	-	-	-	0,0%	-
Total	4 715	4 689	5 737	6 229	6 125	100,0%	-1,7%

Sources : Douanes, IEOM

Tableau 4
Comptes administratifs du budget principal du Territoire

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Section de fonctionnement						
Dépenses	2 816	3 235	2 816	3 086	2 994	-3,0%
Denrées et fournitures	97	91	87	95	86	-9,5%
Frais de personnel	1 138	1 126	1 111	1 119	1 118	-0,1%
Travaux fournitures et services extérieurs	143	175	142	174	169	-2,9%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	376	384	383	390	407	4,4%
Allocations subventions	598	588	538	530	572	7,9%
Frais de gestion générale et de transport	182	198	174	220	185	-15,9%
Frais financiers	268	427	300	386	327	-15,3%
Charges exceptionnelles	0	7	0	0	0	-
Résultats antérieurs	0	27	21	29	29	0,0%
Prélèvement	13	213	61	143	101	-29,4%
Recettes	2 996	3 286	2 866	2 942	2 864	-2,7%
Produits de l'exploitation	1 179	920	1 090	1 158	1 114	-3,8%
Produits domaniaux	2	0	0	1	2	100,0%
Produits financiers (*)	42	644	84	123	48	-61,0%
Remboursements subventions participations	705	710	653	524	554	5,7%
Impôts indirects	913	778	834	922	931	1,0%
Impôts directs autres que contributions	154	0	0	0	0	-
Contributions directes	0	234	205	214	213	-0,5%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-
Résultats antérieurs	0	0	0	0	2	-
Excédent / déficit de fonctionnement	180	51	49	-144	-130	-9,7%
Report de l'exercice N-1	-71	109	160	209	65	-68,8%
Solde de section, y compris report	109	160	209	65	-65	ns
Section d'investissement						
Dépenses	141	115	118	295	437	47,9%
Subvention d'équipement	0	0	0	0	0	-
Frais d'études et de recherches	0	4	0	0	22	ns
Emprunts	14	13	9	4	2	ns
Terrains	0	0	0	0	0	-
Bâtiments	0	0	0	3	7	123,3%
Voies & réseaux	0	5,6	6,3	2,4	0,4	-83,3%
Matériel, outillage et mobilier	47	28,4	19,9	30,0	28,0	-6,8%
Matériel de transport	12	10,6	8,0	19,3	9,0	-53,4%
Immobilisations incorporelles	0	0,0	0,0	0,0	1,0	ns
Travaux de bâtiments	25	33,2	58,3	194,5	340,4	75,0%
Travaux de voies et réseaux	38	18,5	16,8	42,1	27,3	-35,2%
Autres travaux	5	1,1	0,4	0,0	0,0	-
Recettes	191	235	68	431	187	-56,6%
Subvention d'équipement de l'Etat	178	22	8	288	86	-70,1%
Prélèvement	13	213	61	143	101	-29,4%
Titres et valeurs	0	0	0	0	0	-
Excédent / déficit d'investissement	50	120	-50	135	-250	ns
Report de l'exercice N-1	137	187	307	256	392	52,8%
Solde de section, y compris report	187	307	256	392	142	-63,7%
Fonds de roulement global	296	466	466	457	77	-83,1%

* dont prélèvement SPT : 588 millions de F CFP en 2009

Source : Trésor public

Tableau 5
Comptes administratifs du budget annexe du Service des Postes et Télécommunications

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Section de fonctionnement						
Dépenses	488	1 012	500	522	404	-22,6%
Denrées et fournitures	7	6	7	6	8	30,4%
Frais de personnel	150	143	148	143	147	2,5%
Travaux fournitures et services extérieurs	39	34	55	38	49	29,2%
Participations et prestations au bénéfice de tiers	147	129	210	211	150	-28,8%
Frais de gestion générale et de transport	59	51	53	43	44	1,6%
Frais financiers	9	8	7	7	6	-8,2%
Reversement budget du Territoire	0	589	0	0	0	-
Charges exceptionnelles	2	2	0	0	0	-
Résultats antérieurs	0	3	0	0	0	-
Prélèvement	75	46	20	74	0	-
Recettes	644	655	633	640	564	-11,8%
Produits de l'exploitation	644	655	633	640	564	-11,8%
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-
Excédent / déficit de fonctionnement	156	-357	132	117	160	36,3%
Report de l'exercice N-1	440	596	239	371	488	31,6%
Solde de section, y compris report	596	239	371	488	648	32,8%
Section d'investissement						
Dépenses	79	58	62	71	47	-33,9%
Emprunts	27	28	28	29	0	-
Matériel, outillage et mobilier	12	2	8	6	22	259,3%
Matériel de transport	8	5	5	12	3	-74,1%
Immobilisations incorporelles	1	11	3	3	0	-
Travaux de bâtiments	8	2	4	12	7	-42,4%
Travaux de voies et réseaux	24	11	14	9	15	58,2%
Recettes	75	46	20	74	0	-
Subvention d'équipement de l'Etat	0	0	0	0	0	-
Prélèvement	75	46	20	74	0	-100,0%
Emprunts	0	0	0	0	0	-
Excédent / déficit d'investissement	-4	-12	-42	3	-47	-
Report de l'exercice N-1	73	69	56	15	17	19,7%
Solde de section, y compris report	69	56	15	17	-30	-
Fonds de roulement global	665	295	386	506	619	22,3%

Source : Trésor public

Tableau 6
Comptes administratifs des Circonscriptions (Uvea, Alo et Sigave)

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Recettes						
Uvea	372	360	358	359	403	12,3%
investissement	58	55	58	51	85	67,1%
fonctionnement	314	306	300	308	318	3,3%
Alo	172	154	147	173	132	-23,6%
investissement	22	26	30	14	20	39,8%
fonctionnement	150	128	117	158	112	-29,3%
Sigave	108	103	132	120	115	-4,2%
investissement	18	17	30	9	14	58,0%
fonctionnement	90	86	102	111	101	-9,2%
Total recettes	651	617	637	652	650	-0,2%
investissement	97	98	118	74	119	60,7%
fonctionnement	554	519	520	577	531	-8,1%
Dépenses						
Uvea	336	332	355	378	380	0,6%
investissement	45	53	66	65	49	-24,4%
fonctionnement	291	279	290	313	331	5,8%
Alo	171	163	122	215	167	-22,3%
investissement	52	37	18	60	23	-61,8%
fonctionnement	119	125	104	155	144	-6,9%
Sigave	106	105	118	166	130	-21,8%
investissement	15	20	19	45	23	-49,4%
fonctionnement	91	85	100	121	107	-11,4%
Total dépenses	613	600	596	759	677	-10,8%
investissement	112	110	102	171	95	-44,3%
fonctionnement	500	490	494	588	582	-1,1%
Résultat des opérations	39	17	41	-107	-27	-

Source : Trésor public

Tableau 7
Comptes administratifs de l'Agence de santé

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012*	Variation 2012/2011
Section de fonctionnement						
Recettes courantes de fonctionnement	3 090	2 725	2 914	2 881	2 895	0,5%
Dépenses courantes de fonctionnement	3 140	2 708	2 860	2 935	2 845	-3,1%
dont frais de personnel	1 240	1 304	1 302	1 420	1 446	1,8%
dont autres frais généraux hors transports	1 522	1 086	1 179	-	-	-
dont transports	271	247	280	-	-	-
dont frais financiers	4	3	2	2	1	-35,8%
Résultat réel de fonctionnement	-42	17	54	-53	50	ns
Excédent ou déficit de fonctionnement reporté	63	21	37	89	35	-60,4%
Résultat budgétaire de fonctionnement	21	37	89	35	85	143,9%
Section d'investissement						
Recettes réelles d'investissement	169	228	220	27	71	164,5%
dont subventions	117	161	145	-	61	-
Dépenses réelles d'investissement	299	220	236	169	109	-35,6%
dont remboursement d'emprunt		25	25	26	27	2,7%
Résultat réel d'investissement	-130	8	-16	-142	-38	-73,4%
Excédent ou déficit d'investissement reporté	457	327	335	321	179	-44,4%
Résultat budgétaire d'investissement	327	335	321	179	141	-21,2%
Résultat budgétaire global	347	372	410	214	226	5,9%

* Données en attente d'approbation du conseil d'administration de l'Agence de Santé

Source : Agence de santé

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

en millions de F CFP	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	Variations	
						2011/2010	2012/2011
Sociétés	1 871	2 346	1 678	2 289	2 075	36,4%	-9,3%
Dépôts à vue	1 318	1 808	1 307	1 794	1 617	37,2%	-9,9%
Placements liquides ou à court terme	430	382	371	495	458	33,5%	-7,5%
Placements indexés sur les taux du marché	430	382	371	495	458	33,5%	-7,5%
<i>dont comptes à terme</i>	421	360	189	346	27	83,2%	-92,2%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	9	23	182	149	431	-18,0%	188,6%
Épargne à long terme	123	156	0	0	0		
Ménages	2 740	2 664	2 856	3 040	3 076	6,5%	1,2%
Dépôts à vue	1 128	1 091	1 227	1 390	1 335	13,3%	-4,0%
Placements liquides ou à court terme	834	718	597	590	636	-1,2%	7,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	405	589	548	525	553	-4,4%	5,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	405	589	548	525	553	-4,4%	5,3%
Placements indexés sur les taux du marché	429	129	49	66	84	35,0%	27,7%
<i>dont comptes à terme</i>	372	26	49	66	84	35,0%	27,7%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	57	103	0	0	0	n.s.	n.s.
Épargne à long terme	778	855	1 032	1 060	1 105	2,7%	4,3%
<i>Portefeuille-titres</i>	8	15	14	10	13	-26,3%	28,7%
<i>OPCVM non monétaires</i>	44	65	96	104	128	8,1%	23,3%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	726	775	921	946	963	2,6%	1,9%
Autres agents	3 982	3 909	4 034	3 585	3 627	-11,1%	1,2%
Dépôts à vue	587	517	1 046	1 227	711	17,2%	-42,0%
Placements liquides ou à court terme	2 172	2 181	2 178	1 758	2 264	-19,3%	28,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	12	22	20	42	15	113,5%	-64,4%
Placements indexés sur les taux du marché	2 160	2 158	2 159	1 716	2 249	-20,5%	31,1%
<i>dont comptes à terme</i>	280	279	279	279	2 249	0,1%	705,1%
Épargne à long terme	1 223	1 211	809	601	652	-25,7%	8,5%
TOTAL	8 593	8 919	8 567	8 915	8 778	4,1%	-1,5%
Dépôts à vue	3 033	3 416	3 581	4 411	3 663	23,2%	-17,0%
Placements liquides ou à court terme	3 436	3 280	3 146	2 843	3 358	-9,6%	18,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	417	611	568	567	568	-0,3%	0,1%
Placements indexés sur les taux du marché	3 018	2 669	2 578	2 276	2 791	-11,7%	22,6%
Épargne à long terme	2 124	2 223	1 841	1 661	1 757	-9,8%	5,8%

Source : IEOM

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions de FCFP	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	Variations	
						2011/2010	2012/2011
Sociétés	1 458	1 241	1 092	1 558	2 513	42,7%	61,3%
Crédits d'exploitation	177	154	103	88	78	-14,4%	-12,1%
<i>Créances commerciales</i>	0	0	0	12	0	n.s.	-100,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	31	13	0	0	0	n.s.	n.s.
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	0	1	0	0	0	n.s.	n.s.
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	146	141	103	76	78	-26,1%	1,7%
Crédits d'investissement	1 254	1 070	943	1 264	2 126	34,0%	68,2%
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 254	1 070	943	1 264	2 126	34,0%	68,2%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	28	21	66	65	56	-1,5%	-13,7%
Crédits à l'habitat	0	0	0	139	128	n.s.	-7,5%
Autres crédits	27	17	46	67	181	47,0%	169,7%
Ménages	1 673	1 467	1 255	1 357	1 561	8,1%	15,1%
Crédits à la consommation	1 024	941	893	1 073	1 191	20,3%	11,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	1 003	925	872	1 063	1 168	21,9%	10,0%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	21	17	21	11	23	-47,4%	112,3%
Crédits à l'habitat	642	521	363	283	370	-21,9%	30,6%
Autres crédits	7	4	0	0	0		
Collectivités locales	384	361	304	273	240	-10,1%	-12,2%
Crédits d'investissement	384	361	304	273	240	-10,1%	-12,2%
<i>Crédits à l'équipement</i>	384	361	304	273	240	-10,1%	-12,2%
Autres agents et CCB non ventilés	155	112	100	67	42	-33,1%	-37,9%
Total encours sain	3 670	3 181	2 751	3 255	4 356	18,3%	33,8%
Créances douteuses brutes	717	754	792	547	484	-31,0%	-11,6%
Créances douteuses nettes	315	347	338	283	275	-16,3%	-2,8%
<i>dont entreprises</i>	212	219	207	201	200	-3,1%	-0,5%
<i>dont ménages</i>	98	128	131	82	75	-37,1%	-8,3%
Provisions	402	407	454	264	208	-42,0%	-21,0%
Total encours brut	4 387	3 934	3 544	3 802	4 839	7,3%	27,3%
Taux de créances douteuses	16,3%	19,2%	22,4%	14,4%	10,0%	-8 pt	-4,4 pt
Taux de provisionnement	56,1%	54,0%	57,3%	48,2%	43,1%	-9,1 pt	-5,1 pt

Source : IEOM

Tableau 3 La circulation fiduciaire

Émissions de pièces

	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	Variations	
						2011/2010	2012/2011
En nombre	872 872	926 046	1 000 151	1 035 045	1 070 525	3,5%	3,4%
100 F CFP	-17 879	-18 882	-23 131	-37 381	-47 629	-	-
50 F CFP	12 390	12 629	12 821	9 828	7 329	-23,3%	-25,4%
20 F CFP	-7 405	-8 453	-8 452	-13 952	-12 204	-	-
10 F CFP	108 767	112 692	131 688	134 235	142 724	1,9%	6,3%
5 F CFP	128 455	141 575	162 764	174 360	172 359	7,1%	-1,1%
2 F CFP	246 271	262 242	278 229	293 728	307 726	5,6%	4,8%
1 F CFP	402 273	424 243	446 232	474 227	500 220	6,3%	5,5%
En millions de F CFP	1,3	1,4	1,3	-0,2	-1,2	-	-
100 F CFP	-1,8	-1,9	-2,3	-3,7	-4,8	-	-
50 F CFP	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	-23,3%	-25,4%
20 F CFP	-0,1	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-	-
10 F CFP	1,1	1,1	1,3	1,3	1,4	2,0%	6,3%
5 F CFP	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	7,2%	-1,1%
2 F CFP	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	5,7%	4,8%
1 F CFP	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	6,3%	5,5%

Source : I/EOM

Émissions de billets

	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11	déc-12	Variations	
						2011/2010	2012/2011
En nombre	329 074	354 836	366 230	367 793	378 258	0,4%	2,8%
10 000 F CFP	156 621	158 491	174 902	168 808	169 622	-3,5%	0,5%
5 000 F CFP	66 186	77 257	79 102	81 431	88 441	2,9%	8,6%
1 000 F CFP	103 495	114 968	112 790	121 397	122 539	7,6%	0,9%
500 F CFP	2 772	4 120	-564	-3 843	-2 344	-	-
En millions de F CFP	2 002	2 088	2 257	2 215	2 260	-1,9%	2,0%
10 000 F CFP	1 566	1 585	1 749	1 688	1 696	-3,5%	0,5%
5 000 F CFP	331	386	396	407	442	2,9%	8,6%
1 000 F CFP	103	115	113	121	123	7,6%	0,9%
500 F CFP	1	2	0	-2	-1	-	-

Source : I/EOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux évènements de l'année 2012

Janvier

- **Création d'un Pôle économique.** Mis en place dans le cadre de l'accord du 14 novembre 2011 sur la vie chère, il est composé de la Paierie, du Service des douanes et contributions diverses, du Services des affaires économiques et du développement et du Service des statistiques, avec l'association de l'IEOM sur certains travaux.

Février

- **Enseignement du 1^{er} degré à Wallis-et-Futuna.** La convention cadre de coopération pour le recrutement et la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré est renouvelée entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, de même que la convention de concession de l'enseignement du 1^{er} degré à la Mission catholique, qui est renouvelée pour les cinq années à venir (2012-2017).

Mars

- **Contrat de développement.** Le 9 mars 2012, l'État et le Territoire signent un nouvel accord quinquennal pour la période 2012-2016, d'un montant global de 5,851 milliards de F CFP. Le Territoire apporte sa contribution financière à hauteur de 15 % de l'enveloppe du contrat.
- **Renouvellement de l'Assemblée territoriale.** Lors des élections territoriales du 25 mars 2012, M. Vetelino NAU, du parti socialiste de la circonscription d'Alo à Futuna, est nommé président de l'Assemblée territoriale.

Mai

- **Projet de coopération dans le secteur forestier.** Une mission étudie les possibilités de coopération pour le développement et l'exploitation des ressources forestières du Territoire avec les îles Fidji, en collaboration avec la Communauté du Pacifique Sud (CPS).

Juin

- **Élections législatives.** Le 17 juin 2012, M. David VERGÉ est élu député de Wallis-et-Futuna, avec 41,61 % des voix.
- **Vie chère.** Dans le cadre de l'accord du 14 novembre 2011 sur la vie chère, et à la demande du Préfet, deux experts de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi se rendent sur place pour examiner la situation en termes de monopole, de concurrence et de formation des prix à Wallis-et-Futuna.

Juillet

- **50^{ème} anniversaire de l'Assemblée territoriale.** Un an après avoir fêté les 50 ans du statut de Territoire d'Outre-mer, c'est au tour de l'Assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna de fêter son 50^{ème} anniversaire.
- **Mini-Jeux du Pacifique.** Une délégation d'organiseurs des Jeux du Pacifique 2010, qui s'étaient tenus en Nouvelle-Calédonie, se rendent en mission sur le Territoire afin d'apporter leur expertise pour la préparation des Mini-Jeux de 2013.

Août

- **Vie chère.** Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, une aide du Territoire sur la facture d'électricité est créée pour les personnes à faible revenu. Le dispositif est applicable à compter du 1^{er} septembre 2012.
- **Mission du FED sur l'archipel.** Une mission du Fonds Européen de Développement (FED) se rend sur le Territoire pour faire le point sur les chantiers relevant de ses interventions, dont l'extension et l'aménagement du port de commerce de Mata'Utu.

Septembre

- **J-365 avant la tenue des Mini-Jeux du Pacifique sur le Territoire.** Une journée est organisée afin de présenter cette compétition internationale et les épreuves sportives qui auront lieu, et lancer la campagne de recrutement des bénévoles nécessaires à la tenue de l'évènement.
- **Aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées.** Une délégation de l'Assemblée territoriale se rend à Paris accompagnée du Préfet, pour rencontrer le ministre des Outre-mer, M. Victorin LUREL. Lors de cette rencontre, les premiers termes du contrat social sont définis pour la période 2012-2016.

Novembre

- **Renouvellement de l'Assemblée territoriale.** M. Sosefo SUVE, présenté comme non-inscrit divers droite, est élu président de l'Assemblée territoriale.

Décembre

- **Cyclone « Evan ».** Dans la nuit du 15 au 16 décembre 2012, le cyclone « Evan » frappe l'île de Wallis. D'importants dégâts matériels sont à déplorer après son passage : près de 300 habitations sont endommagées ainsi que 15 bâtiments publics. Environ 90 % du réseau électrique et 80 % de la téléphonie sont hors service. La totalité des cultures vivrières est détruite. 134 personnes se retrouvent sans toit.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ADIE	Association pour le Développement de l'Initiative Économique
AE	Autorisation d'Engagement
AED	Service Administration Économique et Développement
AFD	Agence Française de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BEP / BEPA	Brevet d'Enseignement Professionnel (Agricole)
BIT	Bureau International du Travail
BP	Budget primitif
BS	Budget supplémentaire
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BWF	Banque de Wallis-et-Futuna
CA	Comptes Administratifs
CAF	Coût Assurance Fret
CAP / CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnel (Agricole)
CCIMA	Chambre de Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEROM	Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CFP	Change Franc Pacifique
CIOM	Comité interministériel de l'Outre-mer
COICOP	Classification Of Individual Consumption by Purpose
COM	Collectivité d'Outre-mer
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CPSWF	Caisse des Prestations Sociales de Wallis-et-Futuna
CTF	Conseil Territorial des Femmes
CTI	Code Territorial des Investissements
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts à Terme
DEC	Direction de l'Enseignement Catholique
DGF	Dotation Générale de Fonctionnement
DOCUP	Document Unique de Programmation
DOM	Département d'Outre-mer
EB	Épargne Brute
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EBF	Enquête Budget des Familles
EC	Établissement de Crédit
EEWF	Électricité et Eau de Wallis-et-Futuna
EVASAN	Évacuation Sanitaire
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCC	Fichier Central des Chèques
FED	Fonds Européen de Développement
FGH	Fonds de Garantie à l'Habitat
FGI	Fonds de Garantie Interbancaire

FGTPE	Fonds de Garantie des Très Petites Entreprises
FOB	Free On Board
GAB	Guichet Automatique de Banque
HZE	Hors zone d'émission
IEOM	Institut d'Émission d'Outre-Mer
IGN	Institut Géographique National
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
JORF	Journal Officiel de la République Française
LOA	Location avec Option d'Achat
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
OGAF	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
RTC	Réseau Téléphonique Commuté
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCI	Société Civile Immobilière
SCR	Service de Centralisation des Risques
SEAC	Service d'État de l'Aviation Civile
SITAS	Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SOGEFOM	Société de Gestion des Fonds de Garantie d'Outre-mer
STARP	Service Territorial des Affaires Rurales et de la Pêche
SPT	Service des Postes et Télécommunications
STE	Service Territorial de l'Environnement
STSEE	Service Territorial de la Statistique et des Études Économiques
SWAFEPF	Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers
TEP VERTE	Tonne Équivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de savoir-faire
TEG	Taux Effectif Global
TIC	Taxe Intérieure sur la Consommation
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TOM	Territoire d'Outre-mer
TPE	Terminal de Paiement Électronique
UE	Union Européenne
UTG	Unité Technique de Gestion
XPF	Exchange Pacific Franc (dénomination ISO)
ZE	Zone d'Émission

Annexe 5 : Liste des publications

Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Notes trimestrielles : Tendances conjoncturelles

Infos Financières

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, siège de l'IEOM

Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableau de bord trimestriel : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole (octobre 2012)

Synthèse année 2010 Nouvelle-Calédonie (avril 2012)

Comparaison des prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine en mars 2010 (octobre 2010)

L'économie de Wallis-et-Futuna en 2005 : une économie traditionnelle et administrée (avril 2008)

Les Notes de l'Institut d'émission

Déterminants des échanges de biens et compétitivité dans une économie monoexportatrice : le cas de la Nouvelle-Calédonie (septembre 2012)

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2010 (avril 2012)

Le microcrédit professionnel en outre-mer (avril 2011)

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (mars 2011)

Échanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française (janvier 2011)

L'habitat dans les outre-mer français (février 2010)

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (mars 2010)

Les notes express

N°92 - La structure bilancielle des banques calédoniennes de 2007 à mi-2012 (mars 2013)

N°91 - L'économie de la Polynésie française en 2012 (mars 2013)

N°90 - L'économie de Wallis-et-Futuna en 2012 (mars 2013)

N°89 - L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2012 (mars 2013)

N°85 - Premières tendances Polynésie française 4^{ème} trimestre 2012 (février 2013)

N°84 - Premières tendances Nouvelle-Calédonie 4^{ème} trimestre 2012 (février 2013)

N°83 - Le paradoxe du secteur du logement en Nouvelle-Calédonie (janvier 2013)

N°82 - Balance des paiements 2012 de Nouvelle-Calédonie (janvier 2013)

N°81 - Balance des paiements 2012 de Polynésie Française (janvier 2013)

N°76 - Premières tendances Polynésie française 3^{ème} trimestre 2012 (octobre 2012)

N°75 - Premières tendances Nouvelle-Calédonie 3^{ème} trimestre 2012 (octobre 2012)

N°74 - Panorama de la Nouvelle-Calédonie (octobre 2012)

N°73 - Panorama de Wallis-et-Futuna (octobre 2012)

N°72 - Panorama de Polynésie française (octobre 2012)

N°68 - Le surendettement des ménages en Nouvelle-Calédonie (juillet 2012)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Marie BALICK

Anthony BOUGUIER

Guy DELAMAIRE

Vincent LOMBARD

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Guy DELAMAIRE
Éditeur : IEOM
Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa
Achevé d'imprimer : juin 2013 – Dépôt légal : juin 2013
ISSN 1635-2262